



*Rapport annuel 2011*

---

**CONSEIL GÉNÉRAL DE  
L'ENVIRONNEMENT ET DU  
DÉVELOPPEMENT DURABLE**

---



*Rapport annuel 2011*

---

**CONSEIL GÉNÉRAL DE  
L'ENVIRONNEMENT ET DU  
DÉVELOPPEMENT DURABLE**



## SOMMAIRE

---

4	AVANT-PROPOS de Christian LEYRIT	38	AMÉNAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES <i>Introduction d'Alain LECOMTE, Président de section</i>
6	STRATÉGIE DU CGEDD Bilan de la lettre d'orientation / AQST / Évaluation du CGEDD / Démarche qualité / Participation à l'élaboration du projet stratégique du ministère	44	RISQUES, SÉCURITÉ, SÛRETÉ <i>Introduction de Frédéric RICO, Président de section</i>
9	COLLOQUES ET MANIFESTATIONS EN 2011	48	SCIENCES ET TECHNIQUES <i>Introduction de Jacques ROUDIER, Président de section</i>
10	LE CGEDD AU 1ER JANVIER 2012 Présentation des sections / Liste des collèges et missions d'appuis / La carte des MIGT / La carte des correspondants territoriaux	54	RESSOURCES NATURELLES, EAU ET BIODIVERSITÉ <i>Introduction de Pierre ROUSSEL, Président de section</i>
15	MISSIONS ET CHIFFRES CLEFS	60	PERSONNELS ET SERVICES <i>Introduction de Jean-Yves BELOTTE, Président de section</i>
18	ORGANISATION DU CGEDD	66	EUROPE ET INTERNATIONAL <i>Introduction d'Alexandra Subrémon et de Danielle Bénadon</i>
19	APPUI DU CGEDD À LA GESTION DU PERSONNEL	74	AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE <i>Présentation de Michel Badré Président</i>
21	HISTOIRE	76	COLLOQUES ET MANIFESTATIONS DU CGEDD
LES RAPPORTS 2011 DU CGEDD PAR THÈME			
22	GOUVERNANCE <i>Introduction d'Alain LECOMTE Président de section</i>	ANNEXES	
26	DROIT, LOGEMENT ET SOCIÉTÉ <i>Introduction de Marie-Françoise SIMON-ROVETTO, Présidente de section</i>	80	Rapports d'inspection publiés en 2011
32	ÉCONOMIE, TRANSPORTS ET RÉSEAUX <i>Introduction de Jean-Paul OURLIAC, Président de section</i>	82	Mandats de représentation
		86	Publications 2011

---

*« En 2011, en effet, le CGEDD a conduit à leur terme la plupart des chantiers que la lettre de mission du 27 septembre 2010 du ministre d'État avait définis... »*

## AVANT-PROPOS

Dans son discours de vœux aux agents, en janvier dernier, la ministre Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET se félicitait que la mutation de son ministère soit arrivée à maturité. Sans doute ce constat peut-il largement s'appliquer au Conseil général de l'Environnement et du Développement durable (CGEDD).

En 2011, en effet, le CGEDD a conduit à leur terme la plupart des chantiers que la lettre de mission du 27 septembre 2010 du ministre d'État avait définis pour qu'il s'engage dans une orientation plus opérationnelle tout en continuant à assurer ses activités pérennes de conseil, d'expertise, d'inspection, d'audit et d'évaluation.

Le dispositif d'appui à l'État déconcentré s'est consolidé. Les volontaires de la « mission d'intervention rapide » (MIR), créée fin 2010, ont été renouvelés et bénéficient d'une formation régulière afin d'être en mesure en quelques heures de constituer une équipe pluridisciplinaire capable de venir, à leur demande, épauler des responsables locaux en situation de crise. 7 « correspondants territoriaux » ont été nommés, et certains déjà mobilisés, pour répondre aux demandes de préfets confrontés à des problèmes locaux complexes pour lesquels les services déconcentrés ont besoin d'un appui.

La mission d'audit ministériel a été créée le 6 janvier 2012 au sein du CGEDD pour organiser, réaliser ou faire réaliser, et coordonner les missions entrant dans le champ de l'audit interne. Elle assurera également le secrétariat du comité ministériel d'audit.

Un programme de travail 2011 concerté avec les directions générales, le Commissariat général au Développement durable et le secrétariat général du ministère a été établi pour l'ensemble des activités du CGEDD et approuvé par la ministre.

Limitée auparavant aux cadres en services déconcentrés, la mission de suivi et d'orientation des cadres a été étendue à ceux affectés en administration centrale.

Dans le cadre du projet stratégique ministériel lancé par la ministre, qu'il a co-piloté avec le secrétariat général et le Commissariat général au Développement durable, le CGEDD a réalisé une évaluation du fonctionnement de l'administration centrale.

En ligne avec les recommandations de son rapport « pour une politique volontariste vers l'international pour aider à vendre le savoir-faire français », le CGEDD, dont les membres sont porteurs d'une cinquantaine de mandats internationaux, s'est particulièrement investi dans les coopérations en Tunisie après la « révolution de Jasmin », mais aussi dans celles établies avec les « BRICS » (Russie, Chine, Inde, Afrique du Sud, et bientôt Brésil), et de nombreux autres pays. L'arrivée de 5 jeunes fonctionnaires a concrétisé les efforts engagés, et qui se poursuivent, pour diversifier une pyramide des âges excessivement marquée naguère par les plus de 55 ans.

S'appuyant sur un auto-diagnostic sans complaisance et 73 entretiens réalisés par un consultant, essentiellement externes, le comité d'évaluation du CGEDD, présidé par Antoine RUFENACHT, a achevé le rapport que lui avait commandé la ministre et formulé 31 recommandations.

Dans le même temps, un groupe de travail interne a proposé un « dispositif qualité » dont le comité d'évaluation recommande la mise en place rapide, avec une attention particulière portée aux questions de déontologie.

La dynamique de mutation du CGEDD ne l'a pas empêché de développer ses activités de conseil, d'expertise et d'audit, et de répondre à de multiples sollicitations, telles la participation de quatre de ses membres comme co-rapporteurs des assises du ferroviaire, la désignation du référent ministériel pour l'évaluation, ou la création de l'Institut européen de recherche technologique pour l'infrastructure ferroviaire, Railenium.

Sur un plan quantitatif, il est à noter que le nombre de rapports de conseil et d'expertise a crû en 2011 de près de 30%, sans compter le doublement du nombre d'avis de l'autorité environnementale, ni les rapports pour la commission supérieure des sites, perspectives et paysages, ou les avis sur projets d'ouvrages d'art.

Le lancement des « matinées du CGEDD » a été un grand succès : sous la forme de séances de trois heures, avec trois intervenants dont un étranger, trois rendez-vous d'échanges se sont tenus en 2011 sur des thèmes liés à la ville durable.

Le CGEDD a également organisé en 2011 deux conférences européennes en collaboration avec les autres inspections et conseils généraux partenaires (MM. BARNIER et VIMONT), un colloque sur « L'ingénieur, la décision et l'action publique », six journées d'études du comité d'Histoire du ministère – placé auprès du CGEDD –, et diverses rencontres thématiques.

Enfin, à la suite du discours prononcé par le président de la République à Belfort en septembre 2011, le CGEDD a été chargé de créer en son sein une autorité de la qualité de service dans les transports (AQST) avec pour mission d'informer les voyageurs sur leurs droits ainsi que sur la ponctualité et la régularité dans tous les modes de transport. Le site internet de cette autorité a été ouvert aussitôt après sa création par décret, en février 2012, avec plus de 27 000 données chiffrées disponibles.

L'année 2011 aura ainsi permis de conforter les fondements d'un CGEDD qui entre dans l'âge de la maturité, pour le rendre toujours plus réactif et ouvert sur le monde, dans une dynamique de diversification et de rajeunissement de ses membres.



Christian LEYRIT,  
*Vice-président du Conseil général  
de l'Environnement et  
du Développement durable*

## STRATÉGIE DU CGEDD

### BILAN DE LA LETTRE D'ORIENTATION DU MINITRE D'ÉTAT AU VICE-PRÉSIDENT À LA FIN 2011

#### DIVERSIFIER LES COMPÉTENCES ET LES RECRUTEMENTS EN ACCUEILLANT DES JEUNES

Une cartographie des compétences existantes et des compétences nécessaires a été établie. Des premiers résultats ont été enregistrés pour accueillir de nouvelles compétences.

Au cours de l'année 2011, cinq jeunes IPEF sont arrivés au CGEDD, dont deux IPEF à la sortie de l'école, ce qui est une première.

Par ailleurs des consultations sont poursuivies pour recruter à la sortie de l'ENA des inspecteurs du Développement durable, à l'instar de l'IGFF, l'IGA et l'IGAS.

#### APPUI À L'ETAT DÉCONCENTRÉ

Après de nombreuses concertations deux projets ont été menés à bien.

Mettre en place la mission d'intervention rapide, capable de venir épauler les responsables locaux en cas de crise. Le dispositif est en place, plus de 50 membres permanents du CGEDD sont volontaires et suivent des journées régulières de formation. Une cellule de coordination opérationnelle 24h/24h a été créée.

#### Désigner des correspondants territoriaux

Les diverses consultations ont conduit à faire évoluer le dispositif initial (référents départementaux).

Ces correspondants territoriaux, au nombre de sept (un par zone de défense), seront les points d'entrée au CGEDD pour les préfets afin de traiter les problèmes locaux les plus complexes pour lesquels les services déconcentrés ont besoin d'un appui.

#### AUDIT ET ÉVALUATION

##### Créer un comité ministériel d'audit

Un arrêté du 6 janvier 2012 a porté création du comité ministériel d'audit interne du ministère.

##### Élaborer un programme annuel

Pour la première fois en 2011, un programme annuel de l'activité du CGEDD a été élaboré, après concertation avec tous les directeurs généraux, le secrétaire général et la commissaire générale.

##### Renforcer un pôle ministériel « partenariat public/privé »

Le rapport de propositions a été adressé en septembre 2011.

Élargir la mission actuellement exercée par le CGEDD pour l'évaluation des cadres supérieurs en y intégrant ceux de l'administration centrale.

Des inspecteurs généraux ressources humaines ont été désignés pour la centrale. Le secrétaire général a officialisé le dispositif par circulaire du 10 mars 2011.

#### IMPULSER UNE POLITIQUE VOLONTARISTE VERS L'INTERNATIONAL

Un état des lieux de l'action internationale de l'ensemble de l'administration centrale, mais aussi des opérateurs, a été élaboré ainsi que des propositions stratégiques.

Par ailleurs, une « task force » a été mise en place en Tunisie afin d'apporter un appui aux nouvelles autorités tunisiennes. Nous avons remporté trois jumelages européens (transports, environnement, éco-construction) avec trois chefs de projet appartenant au CGEDD.

## AIDE AU PILOTAGE ET À L'ORGANISATION DES SERVICES

Engager, après trois ans d'expérience, une mission d'évaluation de l'organisation de la centrale et notamment de son efficience dans le pilotage des services déconcentrés. Cette évaluation, qui s'inscrit dans le projet stratégique ministériel, a été effectuée.

Une première phase a été conduite par les missions d'inspections générales territoriales auprès de 48 services déconcentrés et 10 préfets en juin-juillet 2011.

L'évaluation de la centrale a été effectuée entre juillet et septembre par une équipe de 22 membres permanents du CGEDD.

Après échange contradictoire avec les directeurs généraux, le rapport global a été adressé en septembre 2011.

Expertiser les missions qui doivent être assurées par le niveau départemental et par le niveau régional

Une note a été adressée le 22 octobre 2010.

Assister le CGEDD dans l'analyse du fonctionnement du réseau scientifique et technique et formuler des propositions de réorganisation

Deux rapports ont été finalisés sur ce thème en 2009 et en 2011. Des propositions concrètes ont été faites en mars 2011.

## MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF QUALITÉ AU CGEDD

Il s'agit là d'une évolution structurante majeure, visant notamment à mettre en place un dispositif de supervision collégial des rapports et à renforcer la valeur ajoutée du CGEDD.

Un groupe de travail a étudié les pratiques de la Cour des comptes, du Conseil d'Etat et des autres corps d'inspection et a formulé 18 recommandations. Au vu de ces recommandations et de celles du comité d'évaluation du CGEDD (ci-dessous), un dispositif sera mis en œuvre en 2012.

## ENGAGER UN PROCESSUS D'ÉVALUATION ET DE CONDUITE DU CHANGEMENT DU CGEDD

Dans un premier temps, une procédure d'auto-évaluation a été initiée dans toutes les structures du CGEDD (sections, collèges, MIGT, etc).

Par ailleurs a été créé un groupe miroir rassemblant toutes les catégories de personnel afin que chacun puisse s'approprier le processus de changement en cours. Ce groupe a adressé un questionnaire complémentaire à tous les agents du CGEDD. Plus de 200 réponses ont été retournées.

Un comité d'évaluation externe a été mis en place par la ministre, présidé par Antoine RUFENACHT et épaulé par un consultant extérieur. Ce comité a remis son rapport à la ministre Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET en janvier 2012.

Sans attendre, des évolutions fortes dans le management interne ont été engagées afin de développer la réactivité du conseil et l'implication de tous les agents.

## DÉVELOPPEMENT DES ÉCHANGES ET DES ACTIONS DE COMMUNICATION EXTERNE

Le CGEDD reçoit régulièrement des personnalités extérieures de haut niveau.

Ont été ainsi invités en 2011 Michel BARNIER, commissaire européen, et Pierre VIMONT, secrétaire général exécutif du service européen d'Action extérieure.

Enfin, afin que le CGEDD soit un lieu d'échanges et de dialogue avec l'extérieur, « les matinées du CGEDD » ont été lancées sur le format 3-3-1 (3 heures, 3 intervenants dont 1 étranger au moins).

Trois matinées ont eu lieu en 2011 sur les thèmes « La ville est aux piétons », « Le vélo aménage la ville » et « Construire la ville pacifiée ».

## OUVERTURE D'UN SITE SUR LA QUALITÉ DANS LES TRANSPORTS

### L'autorité de la qualité de service dans les transports

Dans un discours prononcé à Belfort le 8 septembre dernier, le président de la République a demandé à Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET et à Thierry MARIANI de mettre en place une autorité dédiée à la qualité de service dans les transports terrestres (ferroviaires et routiers), maritimes et aériens de voyageurs.

L'autorité de la qualité de service dans les transports (AQST) a pour missions d'informer les voyageurs sur l'évolution de la qualité de leurs services de transport, mais aussi sur leurs droits et sur les démarches à accomplir pour les faire valoir. Un site internet dédié ouvert le 20 février 2012 (<http://www.qualitetransports.gouv.fr>) permet de recueillir et de rassembler, pour la première fois sur un site unique, les informations disponibles, régulièrement actualisées, sur

l'évolution de la qualité de service dans les différents modes de transport – notamment des indicateurs de ponctualité et de régularité – et sur les droits des voyageurs.

L'autorité pourra évaluer les dispositifs de traitement des réclamations et de médiation au regard de leur accessibilité, de leur qualité et de leur efficacité, voire de leur impartialité et de leur indépendance. Elle pourra faire toute proposition utile pour améliorer la qualité de service dans les transports et réaliser des études ou sondages de satisfaction.

Dépourvue de la personnalité morale, l'AQST est placée, en raison de sa vocation intermodale, au sein du CGEDD. Son directeur est nommé sur proposition du vice-président du CGEDD par arrêté du ministre des Transports, après avis du ministre chargé de la Consommation. Une équipe resserrée est responsable de son fonctionnement quotidien.

## ÉVALUATION DU CGEDD

Une évaluation de l'activité du CGEDD a été réalisée en 2011 à la demande de la ministre. La conduite de cette évaluation a été confiée à un comité de 9 personnalités extérieures à l'administration présidé par Antoine Rufenacht, ancien ministre, assisté par le cabinet Mensia. Le mandat d'évaluation comportait notamment une analyse de la qualité et de l'utilité des rapports du conseil, de son management et de la pertinence de son organisation. L'évaluation a été préparée en interne par un auto-diagnostic des différentes

unités (sections, collèges et missions d'appui) du conseil. Le comité d'évaluation s'est en outre appuyé sur le rapport du consultant, lui-même fondé sur les résultats de 73 entretiens (agents du CGEDD, partenaires administratifs et utilisateurs de ses travaux) et l'analyse de 20 rapports produits par le conseil. Le rapport d'évaluation a été remis à la ministre à la fin du mois de janvier 2012. Sa synthèse sera rendue publique.

## DÉMARCHE QUALITÉ

Un travail approfondi a été mené en 2011 pour renforcer le dispositif qualité pour les missions confiées aux membres du CGEDD et donnant lieu à des rapports. Un groupe de travail a réalisé un état des lieux détaillé et une analyse comparative des dispositifs qualité des conseils généraux et inspections générales homologues. Il a proposé d'identifier deux « objectifs stratégiques » de la démarche qualité du CGEDD : mieux prendre en compte l'ensemble des enjeux du développement durable et apporter un éclairage européen

et international. Et il a émis des recommandations précises sur le déroulement des missions, incluant la mise en place de superviseurs et de relecteurs ainsi que d'un « comité des pairs » pour les missions les plus complexes, et sur le suivi par le CGEDD des suites données à ses recommandations. Fin 2011, après des débats internes nourris, le bureau du CGEDD a approuvé dans leur principe l'ensemble de ces recommandations et lancé la préparation de leur mise en œuvre effective, début 2012.

## PARTICIPATION À L'ÉLABORATION DU PROJET STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE

### La contribution du CGEDD à l'élaboration de la nouvelle stratégie ministérielle

Une nouvelle stratégie ministérielle, feuille de route pour l'administration, a été prouvée par la ministre fin 2011 au terme d'une phase de concertation avec les agents et les partenaires du ministère. Le CGEDD a contribué à cette démarche en réalisant un audit du fonctionnement de l'administration centrale assorti d'un ensemble de recommandations visant notamment l'amélioration du pilotage stratégique et la généralisation des approches transversales

adaptées aux problématiques du développement durable. Il a également participé avec le secrétariat général et le CGDD au pilotage de la réflexion collective, en apportant une contribution méthodologique sur les implications de la transition écologique pour le ministère, en matière de prospective, d'évaluation, de développement des compétences collectives, de préparation concertée et de traçabilité des décisions. Le comité stratégique ministériel, veillera à la traduction de ces orientations en plans d'actions opérationnels.

# COLLOQUES ET MANIFESTATIONS EN 2011

## *Le CGEDD, éclaireur des pouvoirs publics*

Plusieurs fois par an, le CGEDD organise, seul ou en partenariat avec d'autres corps d'inspections, des manifestations ouvertes au public sur les sujets sociétaux. Ces temps de réflexion permettent d'aborder les questions transversales, les sujets sociétaux ou certaines des problématiques européennes voire internationales.

### LE COLLOQUE ANNUEL

**4 OCTOBRE 2011**

**L'INGÉNIER, LA DÉCISION ET L'ACTION PUBLIQUE**

### LES MATINÉES DU CGEDD

Rendez-vous inédits, les matinées du CGEDD sont un lieu d'échanges sur des sujets d'avenir. Toutes sont ouvertes à l'Europe et à l'international, avec au moins un intervenant étranger à chaque fois. Cette année, 3 matinées ont été organisées :

**25 JANVIER 2011**

**LE VÉLO AMÉNAGE LA VILLE**

**3 MAI 2011**

**LA VILLE EST AUX PIÉTONS**

**19 OCTOBRE 2011**

**CONSTRUIRE LA VILLE PACIFIÉE**

### LES CONFÉRENCES EUROPÉENNES

**21 JUIN 2011**

**L'EUROPE AU SERVICE DE LA CROISSANCE**

*Intervention de Michel BARNIER,  
commissaire européen*

**24 NOVEMBRE 2011**

**LE SERVICE EUROPÉEN POUR L'ACTION EXTÉRIEURE**

*Intervention de Pierre Vimont,  
secrétaire général exécutif  
du service européen pour l'Action extérieure*

### LES JOURNÉES D'ÉTUDES

**MARS 2011**

Parution des actes de la journée  
« Paysage de la recherche » du 1er décembre 2010.

**27 MAI 2011**

Journée d'échanges sur les études socio-économiques  
des projets de transport de l'agglomération parisienne.

**18 NOVEMBRE 2011**

Journée de réflexion sur « La gestion économe des espaces agricoles, naturels et forestiers sous pression urbaine : politiques comparées en France et dans les régions voisines d'Allemagne, de Belgique, d'Espagne et de Suisse ».

**6 DÉCEMBRE 2011**

Séminaire organisé conjointement par la section « Économie, transports et réseaux » et la société du Grand Paris (SGP) sur la « Présentation des modèles LUTI (RELU-TRAN-Regional Economy and Land Use and Transportation) ».

**9 DÉCEMBRE 2011**

« Les investissements d'avenir ou comment les pouvoirs publics préparent le futur en matière de transport, urbanisme et énergie ? »

### LES JOURNÉES DU COMITÉ D'HISTOIRE

**SIX JOURNÉES**

**26 JANVIER 2011**

« Les ingénieurs des Ponts au service de l'Afrique »

**12 MAI 2011**

« Cent ans d'administration du tourisme »

**25 MAI 2011**

« L'âge d'or des ingénieurs économistes dans le service des Affaires économiques et internationales au cours des années 1960-1978 »

**1<sup>ER</sup> JUILLET 2011**

« Le bicentenaire de la commission des phares au service de la sécurité de la navigation »

**16 NOVEMBRE 2011**

« Les sources de la création du ministère de l'environnement en 1971 »

**15 SEPTEMBRE**

« La restitution des travaux du séminaire « Aménagement et décentralisation » et « Les politiques en faveur des villes moyennes menées au cours des années 1970 »



1<sup>ère</sup> section



2<sup>ème</sup> section



3<sup>ème</sup> section



4<sup>ème</sup> section



5<sup>ème</sup> section



6<sup>ème</sup> section



7<sup>ème</sup> section



Commission permanente  
des ressources naturelles



Autorité environnementale

## LE CGEDD AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2012

### 1<sup>ère</sup> section

#### DROIT, LOGEMENT ET SOCIÉTÉ

MARIE-FRANÇOISE SIMON-ROVETTO,

*Présidente de section*

La section « Droit, logement et société » traite de la dimension juridique des questions entrant dans la compétence du conseil ainsi que des enjeux liés, pour l'activité du conseil, à la dimension sociale du développement durable. Elle est compétente, conjointement avec les autres sections concernées, en matière d'habitat et d'urbanisme. Elle est compétente en matière de politique de la ville et de politique du logement, notamment pour les questions dont l'examen appelle la prise en considération des recommandations de la mission interministérielle d'inspection du Logement social. Plus généralement, elle est compétente en matière d'accès aux services essentiels et de mise en œuvre des droits fondamentaux et d'association des citoyens à la détermination des choix concernant les projets ayant une incidence importante sur l'environnement ou l'aménagement du territoire. Elle est compétente, avec le concours des autres sections, pour les affaires contentieuses sur lesquelles le conseil est consulté.

### 2<sup>ème</sup> section

#### ÉCONOMIE, TRANSPORTS ET RÉSEAUX

JEAN-PAUL OURLIAC, *Président de section*

La section « Économie, transports et réseaux » traite des enjeux de développement économique des questions entrant dans la compétence du conseil. Elle est compétente en matière d'instruments économiques pour l'environnement et

d'évaluation socio-économique des bénéfices et dommages environnementaux, pour les questions d'organisation, d'exploitation, de régulation et de développement durable des transports, pour les aspects économiques de la lutte contre le changement climatique et de fiscalité de l'environnement. Dans les domaines de compétence du conseil, elle connaît, avec le concours des autres sections intéressées, des questions intéressant les réseaux transportant les personnes et les biens et les réseaux acheminant l'eau, l'énergie et l'information, des questions intéressant la construction européenne, l'action extérieure de la France et la coopération internationale.

### 3<sup>ème</sup> section

#### AMÉNAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

ALAIN LECOMTE, *Président de section*

La section « Aménagement durable des territoires » traite des enjeux d'aménagement et de développement durables des territoires aux différentes échelles géographiques, et de l'association des citoyens à la détermination des choix concernant les projets ayant une incidence importante sur l'environnement ou l'aménagement des territoires. Elle est compétente en matière de protection et de mise en valeur des espaces sensibles, notamment littoraux et marins, ainsi qu'en matière de sites, de paysages et de protection du patrimoine bâti. Conjointement avec les autres sections concernées, elle est compétente en matière d'urbanisme et d'habitat, et elle connaît des questions intéressant l'activité des professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement, ainsi que des questions entrant dans la compétence du conseil qui présentent un lien avec le tourisme.

#### 4<sup>ème</sup> section

#### RISQUES, SÉCURITÉ, SÛRETÉ

FRÉDÉRIC RICO, *Président de section*

La section « Risques, sécurité, sûreté » est compétente en matière de sécurité et de sûreté des infrastructures et des systèmes de transports. Elle est compétente, avec le concours des autres sections intéressées, en matière de connaissance des aléas et des vulnérabilités liés aux risques majeurs d'origine technologique ou naturelle ainsi que de prévention et de protection des populations contre leurs conséquences et en matière de préparation et de mise en œuvre des mesures de sécurité civile et de défense dans les domaines entrant dans la compétence du conseil.

#### 5<sup>ème</sup> section

#### SCIENCES ET TECHNIQUES

JACQUES ROUDIER, *Président de section*

La section « Sciences et techniques » traite des enjeux du développement scientifique et technique en matière d'écologie, de génie civil et de construction. Dans les domaines de compétence du conseil, elle connaît des problèmes d'énergie, de systèmes d'information, de météorologie, d'hydrologie et de traitement des déchets. Elle est compétente, avec le concours des autres sections intéressées, en matière de technologies de l'information et de la communication, d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, de gestion des connaissances, de réglementation technique et de développement de la normalisation et de reconnaissance des qualifications.

#### 6<sup>ème</sup> section

#### PERSONNELS ET SERVICES

JEAN-YVES BELOTTE, *Président de section*

La section « Personnels et services » traite des enjeux de modernisation de la gestion, de régularité des pratiques administratives, de déconcentration des responsabilités, de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, d'orientation et de suivi des personnels chargés de missions d'encadrement supérieur et, avec le concours des autres sections intéressées, de performance de l'action publique. Son président coordonne les activités d'inspection générale et d'audit du conseil.

#### 7<sup>ème</sup> section

#### SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

LOUIS-MICHEL SANCHE, *Président de section*

La section dont le président est le secrétaire général du conseil est compétente pour les questions ayant trait à la mobilisation des ressources du conseil en vue de l'exercice de ses missions, à la définition des méthodes et à la diffusion du résultat de ses travaux. Elle coordonne les activités d'évaluation des politiques publiques dans les domaines entrant dans la compétence du conseil. Elle contribue, en liaison avec les autres sections, aux travaux du comité d'histoire.

#### Bureau du personnel et des moyens généraux

PHILIPPE GASTOU

#### Bureau des systèmes d'information

DIDIER SARFATI

#### Bureau des rapports et de la documentation

CATHERINE BALLATORE

#### Bureau de la communication

MAUD DE CRÉPY

#### COMMISSION PERMANENTE DES RESSOURCES NATURELLES

PIERRE ROUSSEL, *Président de section*

La commission permanente des ressources naturelles est compétente, en liaison avec les sections concernées, pour les questions dont l'examen appelle la prise en considération de connaissances en écologie, pour les questions d'évaluation des bénéfices tangibles et intangibles que procure l'usage des ressources naturelles et pour les questions dont l'examen appelle la prise en considération des avis et rapports du conseil général de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies en matière de ressources énergétiques et minières et ceux du conseil général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces ruraux en matière de protection des animaux et des végétaux, de ressources et milieux naturels, de politique forestière et de politique de l'eau.

#### L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

MICHEL BADRÉ, *Président*

Le CGEDD exerce, par une formation spécialisée, la fonction d'autorité environnementale dans les cas où la réglementation lui donne cette compétence.

Cette autorité est composée de 17 personnes, dont 12 issues du CGEDD et 5 personnalités qualifiées externes.

Elle donne des avis délibérés collégialement, aussitôt rendus publics, sur les évaluations environnementales et plus généralement la prise en compte des enjeux environnementaux dans les grands projets et programmes, mais aussi dans certains projets locaux, dès lors qu'ils dépendent du MEDDTL et qu'ils sont soumis à étude d'impact. Elle établit un rapport annuel spécifique, disponible sur le site : <http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr>

## COLLÈGES ET MISSIONS D'APPUI

Les noms des personnes sont présentés par ordre de décision administrative.

### 1<sup>re</sup> section

#### DROIT, LOGEMENT ET SOCIÉTÉ

COLLÈGE DROIT ET CONTENTIEUX  
Rouchdy KBAÏER

COLLÈGE LOGEMENT ET IMMOBILIER  
Patrick LAPORTE,  
Marie-Dominique HÉBRARD de VEYRINAS

COLLÈGE DROITS FONDAMENTAUX, SERVICES ESSENTIELS  
ET COHÉSION SOCIALE  
Jacques CARTIGNY, Jean-Paul LE DIVENAH

### 2<sup>e</sup> section

#### ÉCONOMIE, TRANSPORTS ET RÉSEAUX

COLLÈGE ÉCONOMIE ET RÉGULATION  
Michel MASSONI

COLLÈGE AVIATION CIVILE  
Jean-François GRASSINEAU

COLLÈGE MER  
René GENEVOIS, Bruno BARADUC

COLLÈGE TRANSPORTS TERRESTRES ET INTERMODALITÉ  
Marc D'AUBREY

MISSION D'APPUI GOUVERNANCE DES ENTREPRISES  
ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS, FINANCEMENTS  
DES PROJETS  
Jean-Philippe DURANTHON

MISSION D'APPUI EUROPE  
Alexandra SUBRÉMON

MISSION D'APPUI INTERNATIONAL  
Danielle BÉNADON

### 3<sup>e</sup> section

#### AMÉNAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

COLLÈGE AMÉNAGEMENT, URBANISME, HABITAT ET  
MOBILITÉ  
Annick HÉLIAS, Didier CAUVILLE

COLLÈGE PAYSAGE, ESPACES PROTÉGÉS ET PATRIMOINE  
Bertrand CREUCHET, Michel BRODOVITCH

MISSION D'APPUI ÉCONOMIE DES TERRITOIRES  
Gérard RUIZ

### 4<sup>e</sup> section

#### RISQUES, SÉCURITÉ, SÛRETÉ

COLLÈGE RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES  
Madeleine GRANCHER

COLLÈGE POLLUTIONS ET NUISANCES  
Henri LEGRAND, Dominique DAVID

MISSION D'APPUI SÉCURITÉ ET SÛRETÉ DES TRANSPORTS  
Gérard LE HOUX, Michel DESCHAMPS

### 5<sup>e</sup> section

#### SCIENCES ET TECHNIQUES

COLLÈGE RECHERCHE ET TECHNOLOGIE  
Elisabeth DUPONT-KERLAN

COLLÈGE TECHNIQUES DE CONSTRUCTION  
Jean-Louis DURVILLE, Jean BRUNEAU

COLLÈGE ÉNERGIE ET CLIMAT  
Jean-Claude GAZEAU, Henri BOYÉ

COLLÈGE SYSTÈMES D'OBSERVATION ET D'INFORMATION  
Henri BREUIL

COLLÈGE MAÎTRISE D'OUVRAGE DES PROJETS  
Georges DEBIESSE, François RENVOISÉ

### 6<sup>e</sup> section

#### PERSONNELS ET SERVICES

COLLÈGE GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE,  
RÉGULARITÉ  
Jean-Claude DIQUET

MISSION D'APPUI AUDIT ET INSPECTION  
Francis OZIOL

MISSION D'APPUI QUALITÉ ET PERFORMANCE  
Hervé TORO

MISSION D'APPUI MÉTIERS, CARRIÈRES, COMPÉTENCES  
Jean GUILLOT

#### COMMISSION PERMANENTE DES RESSOURCES NATURELLES

COLLÈGE GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU  
Philippe QUÉVREMONT, Jean-Louis RAVARD

COLLÈGE BIODIVERSITÉ ET MILIEUX NATURELS  
Jean-Jacques LAFITTE, Michel BOUVIER

#### COMMISSION SPÉCIALE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Jean-René BRUNETIÈRE, Bernard BRILLET

#### SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

SECRÉTARIAT DÉLÉGUÉ DU COMITÉ D'HISTOIRE  
Patrick FÉVRIER

## INSPECTION DES SERVICES



### MIGT n°1. Nord

Nord-Pas-de-Calais, Picardie  
LILLE

**Jean REBUFFEL**, Coordonnateur

### MIGT n°2. Paris

Île-de-France, Centre, Haute-Normandie,  
Basse-Normandie  
PARIS

**Claude DORIAN**, Coordonnatrice

### MIGT n°3. Ouest

Bretagne, Pays-de-la-Loire  
RENNES

**Gérard PATEY**, Coordonnateur

### MIGT n°4. Sud-ouest

Poitou-Charentes, Aquitaine, Limousin,  
Midi-Pyrénées  
BORDEAUX

**Eric SESBOÜÉ**, Coordonnateur

### MIGT n°5. Méditerranée

Languedoc-Roussillon,  
Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse  
MARSEILLE

**Laurent FAYEIN**, Coordonnateur

### MIGT n°6. Lyon

Rhône-Alpes, Auvergne, Bourgogne,  
Franche-Comté  
LYON

**Bruno VERDON**, Coordonnateur

### MIGT n°7. Est

Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne  
METZ

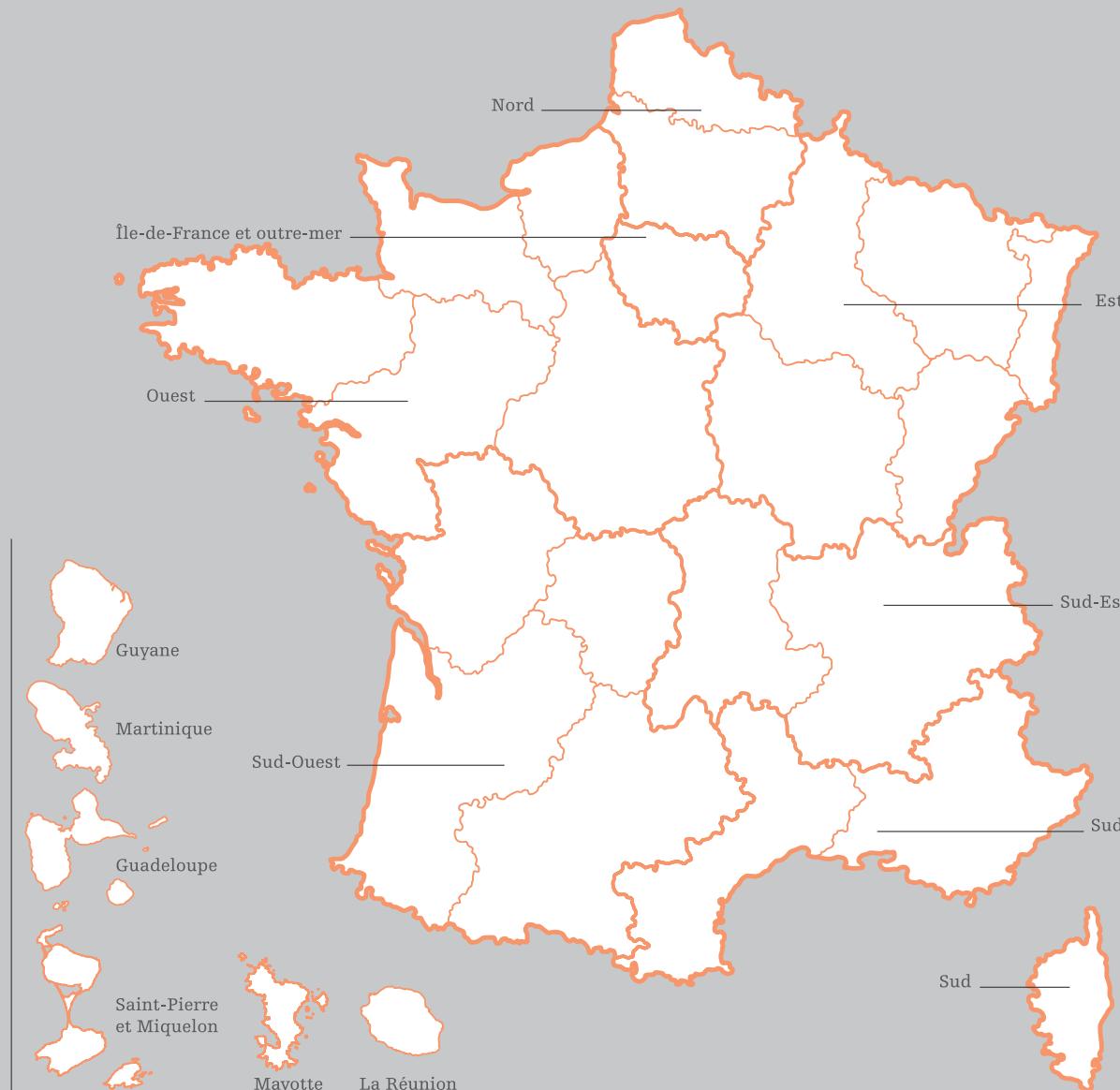
**Georges REGNAUD**, Coordonnateur

### MIGT n°8. Outre-mer

Collectivités d'outre-mer (DOM, TOM, COM)  
PARIS-LA DÉFENSE

**Bernard BUISSON**, Coordonnateur

## LES CORRESPONDANTS TERRITORIAUX DU CGEDD



### NORD

DÉPARTEMENTS DES RÉGIONS NORD-PAS-DE-CALAIS ET PICARDIE

PHILIPPE CÉBÉ

philippe.cebe@  
developpement-durable.  
gouv.fr  
tél : 01 40 81 25 30

### EST

DÉPARTEMENTS DES RÉGIONS ALSACE, BOURGOGNE, CHAMPAGNE-ARDENNE, FRANCHE-COMTÉ, LORRAINE

JEAN GUILLOT

jean.guillot@  
developpement-durable.  
gouv.fr  
tél : 01 40 81 15 06

### ÎLE-DE-FRANCE ET OUTRE-MER

DÉPARTEMENTS DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE ET DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

ANNICK HÉLIAS

annick.helias@  
developpement-durable.  
gouv.fr  
tél : 01 40 81 68 05

### OUEST

DÉPARTEMENTS DES RÉGIONS BRETAGNE, BASSE-NORMANDIE, HAUTE-NORMANDIE, PAYS-DE-LA-LOIRE, CENTRE

JEAN-MICHEL MALERBA

jean-michel.malerba@  
developpement-durable.  
gouv.fr  
tél : 01 40 81 68 97

### SUD-EST

DÉPARTEMENTS DES RÉGIONS AUVERGNE ET RHÔNE-ALPES

ISABELLE MASSIN

isabelle.massin@  
developpement-durable.  
gouv.fr  
tél : 01 40 81 20 71

### SUD-OUEST

DÉPARTEMENTS DES RÉGIONS AQUITAINE, LIMOUSIN, POITOU-CHARENTES

JEAN PANHALEUX

jean.panhaleux@  
developpement-durable.  
gouv.fr  
tél : 01 40 81 36 98

### SUD

DÉPARTEMENTS DES RÉGIONS CORSE, LANGUEDOC-ROUSSILLON, PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

FRANCIS OZIOL

francis.oziol@  
developpement-durable.  
gouv.fr  
tél : 01 40 81 38 02

## MISSIONS ET CHIFFRES CLÉS

### MISSION

Le Conseil général de l'Environnement et du Développement durable (CGEDD) est chargé d'informer et de conseiller le gouvernement dans les domaines de l'environnement, des transports, de l'urbanisme et des travaux publics, de la mer, de l'aménagement et du développement durables des territoires, du logement et de la politique de la ville.

Il est chargé d'une mission d'inspection générale portant sur la régularité, la qualité et l'efficacité de l'action des services de l'État placés sous l'autorité de la ministre de l'Énergie, du Développement durable, des Transports et du Logement,

ainsi que des établissements publics placés sous sa tutelle. Le CGEDD exerce aussi une mission spécifique lorsqu'il siège en formation d'autorité environnementale.

La lettre de mission du 27 septembre 2010 adressée au vice-président par le ministre ajoute une dimension plus directement opérationnelle en appui de l'État déconcentré<sup>(1)</sup> ou pour impulser ou renforcer des politiques ministérielles.

(1) Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 est mise en place une « mission d'intervention rapide » (MIR), équipe pluridisciplinaire mobilisable en quelques heures pour épauler à la demande du Gouvernement les responsables locaux en situation de crise.

### PERSONNELS EN ACTIVITÉ AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2012 AU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

	SECTIONS y compris la CPRN	MISSIONS D'INSPECTION	TOTAL
MEMBRES PERMANENTS	135	37	172
INPECTEURS DE L'ADMINISTRATION ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	5	8	13
CHARGÉS DE MISSION	34	32	66
AUTRES CADRES A	10	0	10
AGENTS DE CATÉGORIE B	20	12	32
AGENTS DE CATÉGORIE C	43	15	58
TOTAL	247	104	351

### LES CHIFFRES 2011

Le CGEDD est chargé des missions de conseil et d'expertise au service du ministère ou de l'interministériel, de missions d'audit, d'inspection générale des services et de missions spécifiques lorsqu'il siège en formation d'autorité environnementale.

En 2011, ces activités se sont traduites par la production de 374 rapports, dont :

- . 150 rapports de conseil et d'expertise, dont 6 avis sur des bilans LOTI,
- . 89 rapports d'inspection y compris 44 rapports santé et sécurité au travail,
- . 38 rapports d'audit,
- . 97 avis en formation d'autorité environnementale.

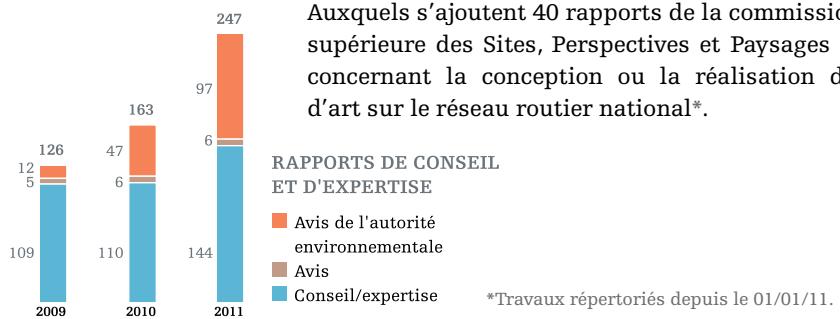
### LES RAPPORTS DE CONSEIL ET D'EXPERTISE

Le nombre de rapports de conseil et d'expertise réalisés par le CGEDD poursuit sa progression et fait globalement, en 2011, un bond de plus de 35% par rapport à l'année précédente. La hausse dépasse les 50% pour les avis en formation d'autorité environnementale.

Les 247 rapports remis en 2011 se répartissent comme suit :

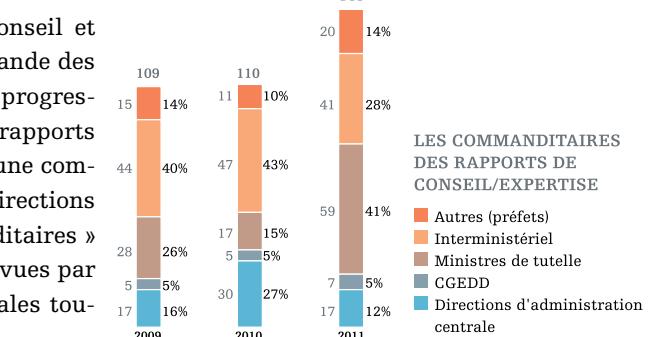
- 144 rapports de conseil et d'expertise,
- 6 avis sur des bilans LOTI,
- 97 avis en formation d'autorité environnementale.

Auxquels s'ajoutent 40 rapports de la commission supérieure des Sites, Perspectives et Paysages et 21 avis concernant la conception ou la réalisation d'ouvrages d'art sur le réseau routier national\*.



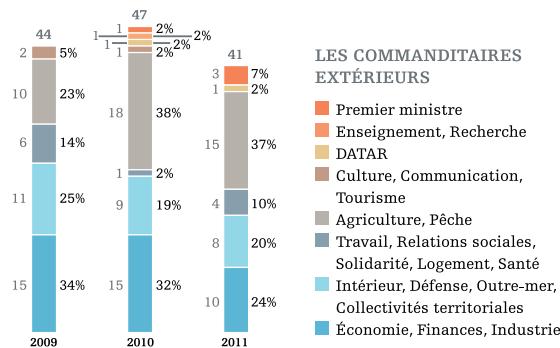
## LES COMMANDITAIRES DES RAPPORTS DE CONSEIL ET D'EXPERTISE

Hors avis de l'autorité environnementale, 59 rapports de conseil et d'expertise, soit 41% de la production, répondent à une commande des ministres de tutelle du CGEDD, un mode de saisine en forte progression depuis un an (puisque il représentait seulement 15% des rapports en 2010). 41 rapports, soit 28% de la production, répondent à une commande interministérielle. 17 répondent à des demandes des directions d'administration centrale du MEDDTL. Les « autres commanditaires » sont essentiellement les préfets dans le cadre des saisines prévues par le dispositif de solidarité en faveur des collectivités territoriales touchées par des catastrophes naturelles mis en place en 2008.



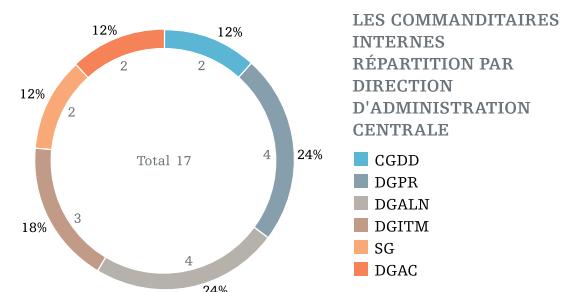
### LES COMMANDITAIRES EXTÉRIEURS

Sans changement par rapport aux années précédentes, le plus gros commanditaire d'études et d'expertises est le ministère chargé de l'Agriculture et de la Pêche. Viennent ensuite le ministère chargé de l'Économie puis celui chargé de l'Intérieur.



### LES COMMANDITAIRES INTERNES

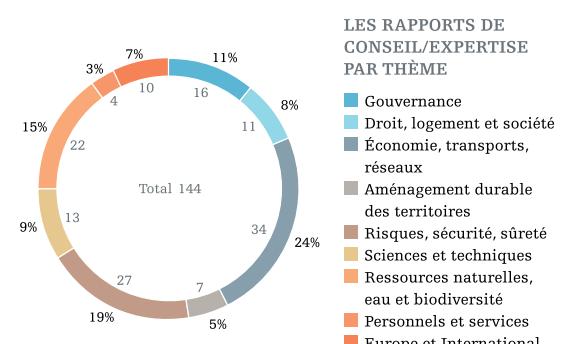
En interne, les commandes émanent en majorité des ministres. En administration centrale, elles se répartissent sur la presque totalité des directions. Les plus gros commanditaires étant la direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature, la direction générale de la Prévention des Risques et la direction générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer.



## LES RAPPORTS DE CONSEIL ET D'EXPERTISE PAR THÈME

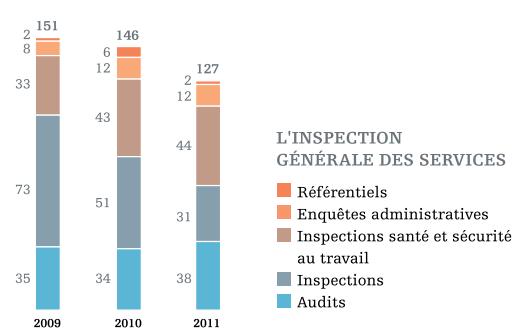
En 2011, les trois thèmes les plus étudiés sont le thème « Économie, transports, réseaux » qui représente 24% des rapports produits, « Risques, sécurité, sûreté » avec 19% et « Ressources naturelles, eau et biodiversité » avec 15%.

Par rapport à 2011, ce classement montre une certaine stabilité avec toutefois, dans la suite du classement, un net accroissement des études sur la gouvernance qui passent de 6 à 16% ainsi qu'une augmentation sensible des études sur l'Europe et l'international.

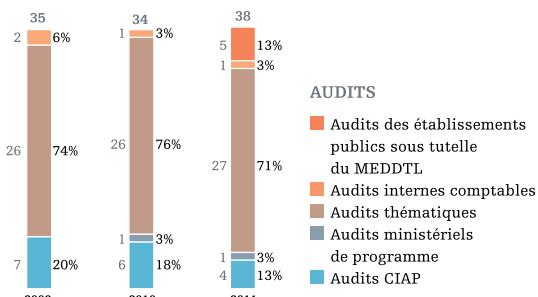


## L'INSPECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

L'inspection générale des services comprend les missions d'inspection des services, les enquêtes administratives, les audits d'organismes ou de mise en œuvre des politiques et l'élaboration de référentiels. Alors que le nombre des audits est en augmentation, celui des inspections confirme sa tendance à la baisse. Ces inflexions résultent des profonds changements intervenus dans l'organisation de l'administration territoriale de l'État, du souci accru d'apprécier la qualité de mise en œuvre des politiques publiques.



## LES RAPPORTS D'AUDIT



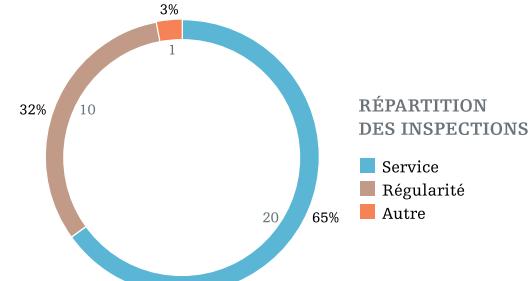
Les audits du comité interministériel d'audit des programmes (CIAP) sont intégralement centrés sur la mise en œuvre de la LOLF et sur la qualité des documents budgétaires fournis au Parlement.

Les audits thématiques de la mise en œuvre des politiques publiques portent sur la mise en œuvre, par les services (administration centrale, services déconcentrés et organismes sous tutelle du MEDDTL), de politiques ou d'actions jugées prioritaires ou posant des difficultés d'application particulières. Sur les 27 audits thématiques de 2011, 8 concernent la prévention des risques naturels et hydrauliques.

Les audits comptables et financiers viennent en appui des travaux de la Cour des comptes relatifs à la certification des comptes de l'État.

## RÉPARTITION DES INSPECTIONS PAR TYPE

20 inspections de services, dans les services déconcentrés et les services à compétence nationale, ont été réalisées en 2011. Ce type d'inspection, créé en 2007, porte principalement sur les orientations, le management, les fonctions support et la mise en œuvre des politiques publiques dans les services. Elles constituent, en nombre, la part la plus importante de l'activité d'inspection et sont suivies par les inspections de régularité. Au nombre de 10, ces dernières ont eu pour objet de s'assurer par des contrôles que les services mettaient en œuvre correctement les obligations résultant des textes législatifs et réglementaires qui s'imposent à eux ou dont ils doivent veiller à la bonne application vis-à-vis des tiers.



## PUBLICATION ET DIFFUSION DES RAPPORTS

Les rapports d'étude communicables, au sens de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 modifiée relative à l'accès aux documents administratifs, sont publiés sur intranet et internet (sauf cas particulier, un délai de deux mois est respecté entre la date de remise du rapport au commanditaire et sa publication). L'ensemble des rapports de conseil et d'expertise

publiés depuis le 1er janvier 2003 et les avis de l'autorité environnementale depuis sa création en 2009 sont consultables dans la base documentaire du conseil général de l'Environnement et du Développement durable accessible à partir du site internet du CGEDD ou de celui du MEEDDTL. Plus de 55 000 téléchargements ont été relevés en 2011.

### ÉVOLUTION DE LA CONSULTATION DE LA BASE SUR INTERNET

	RECHERCHES	VISUALISATIONS DE NOTICES	TÉLÉCHARGEMENTS
2011	18 770	26 948	55 309
2010	16 543	26 873	40 127
2009	12 617	31 161	51 229

Tableau réalisé à partir des statistiques Awstats produites par le Pandoc CETE NP.  
[http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php3?id\\_rubrique=44](http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=44)  
<http://portail.documentation.developpement-durable.gouv.fr/cgedd/recherche.xsp>

# ORGANISATION DU CGEDD

PRÉSIDENT	LE MINISTRE
VICE- PRÉSIDENT	CHRISTIAN LEYRIT

## AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

PRÉSIDENT	MICHEL BADRÉ
-----------	--------------

## PAR SECTION

### 1<sup>ÈRE</sup> SECTION **DROIT, LOGEMENT ET SOCIÉTÉ**

PRÉSIDENTE DE SECTION	MARIE-FRANÇOISE SIMON-ROVETTO
SECRÉTAIRE DE SECTION	LOUIS BRISSET

### 2<sup>ÈME</sup> SECTION **ÉCONOMIE, TRANSPORTS ET RÉSEAUX**

PRÉSIDENT DE SECTION	JEAN-PAUL OURLIAC
SECRÉTAIRE DE SECTION	MICHEL GUILLORET

### 3<sup>ÈME</sup> SECTION **AMÉNAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES**

PRÉSIDENT DE SECTION	ALAIN LECOMTE
SECRÉTAIRE DE SECTION	MARIE-PIERRE DOIZELET

### 4<sup>ÈME</sup> SECTION **RISQUES, SÉCURITÉ, SÛRETÉ**

PRÉSIDENT DE SECTION	FRÉDÉRIC RICO
SECRÉTAIRE DE SECTION	SYLVAIN LEBLANC

### 5<sup>ÈME</sup> SECTION **SCIENCES ET TECHNIQUES**

PRÉSIDENT DE SECTION	JACQUES ROUDIER
SECRÉTAIRE DE SECTION	PATRICK PALUS

### 6<sup>ÈME</sup> SECTION **PERSONNELS ET SERVICES**

PRÉSIDENT DE SECTION	JEAN-YVES BELOTTE
SECRÉTAIRE DE SECTION	CHRISTINE DELCOURT

### 7<sup>ÈME</sup> SECTION **SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**

PRÉSIDENT DE SECTION ET SECRÉTAIRE GÉNÉRAL	LOUIS-MICHEL SANCHE
--	---------------------

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT	LAURENT BARBAROUX
----------------------------	-------------------

PERSONNEL ET MOYENS GÉNÉRAUX	PHILIPPE GASTOU
------------------------------	-----------------

COMMUNICATION	MAUD DE CREPY
---------------	---------------

RAPPORTS ET DOCUMENTATION	CATHERINE BALLATORE
---------------------------	---------------------

SYSTÈMES D'INFORMATION	DIDIER SARFATI
------------------------	----------------

## COMMISSION PERMANENTE DES RESSOURCES NATURELLES

PRÉSIDENT	PIERRE ROUSSEL
-----------	----------------

SECRÉTAIRE DE LA CPRN	JEAN-JACQUES LAFITTE
-----------------------	----------------------

## AUTORITÉ DE LA QUALITÉ DE SERVICE DANS LES TRANSPORTS

DIRECTEUR DE PROJET	PATRICK VIEU
---------------------	--------------

## MISSIONS D'INSPECTION GÉNÉRALE TERRITORIALE

### MIGT 1 NORD

CORDONNATEUR	JEAN REBUFFEL
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL	MICHEL SAILLARD

### MIGT 2 PARIS

CORDONNATRICE	CLAUDE DORIAN
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE	PATRICIA PERRIN

### MIGT 3 OUEST

CORDONNATEUR	GÉRARD PATEY
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL	GILLES PERRIN

### MIGT 4 SUD OUEST

CORDONNATEUR	E. SESBOUE
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL	PHILIPPE GARIN

### MIGT 5 MÉDITERRANÉE

CORDONNATEUR	LAURENT FAYEIN
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE	RAYMONDE PIOLAT

### MIGT 6 LYON

CORDONNATEUR	BRUNO VERDON
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE	CHRISTINE DEFFAYET

### MIGT 7 EST

CORDONNATEUR	GEORGES REGNAUD
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE	GABRIELLE HEMBERGER

### MIGT 8 COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER

CORDONNATEUR	BERNARD BUISSON
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE	MARYSE HABASQUE

## COMITÉ D'HISTOIRE

SECRÉTAIRE DÉLÉGUÉ	PATRICK FÉVRIER
--------------------	-----------------

## BUREAU D'ENQUÊTES SUR LES ACCIDENTS DE TRANSPORT TERRESTRE

DIRECTEUR	CLAUDE AZAM
-----------	-------------

## APPUI DU CGEDD À LA GESTION DU PERSONNEL

### SUIVI ET ORIENTATION DES CADRES SUPÉRIEURS

Le CGEDD est chargé du suivi et de l'orientation des cadres supérieurs gérés par le ministère et participe à leur évaluation. Ce suivi concerne aujourd'hui plus de 5000 cadres. Ceux employés au niveau territorial, environ la moitié, sont suivis par les MIGT, tandis que ceux employés par des structures nationales ou internationales sont suivis par des ingénieurs ou des inspecteurs généraux (IGRH) spécialisés dans un domaine (transport, international, aménagement, etc.). Il s'agit de suivre les agents, de leur donner des conseils pour l'orientation de leur carrière et de faire des propositions d'avancement. Une note de la ministre du 10 mars 2011 a redéfini cette mission de suivi et d'orientation des cadres en

l'étendant notamment, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent, aux agents en poste en administration centrale.

Les cadres supérieurs du ministère bénéficient d'un entretien d'orientation tous les trois à cinq ans. En 2011, 1100 entretiens ont été réalisés par les MIGT et les IGRH spécialisés dans un secteur.

Cette action, qui s'inscrit également dans le cadre plus général de l'action de suivi des cadres de l'État dont les principes ont été fixés par la circulaire du Premier ministre du 10 février 2010, sera poursuivie en 2012 en étroite liaison avec le secrétariat général et les directions générales du ministère.

### COMITÉS DE DOMAINES

#### CONTRIBUTION DU CGEDD AU DISPOSITIF DE CONNAISSANCE ET D'ÉVALUATION DE L'EXPERTISE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT (MEDDTL)

Le CGDD et le SG font appel au CGEDD, au travers d'instances consultatives composées de personnalités reconnues dans leur domaine de compétences scientifiques et techniques, pour les assister dans la mise en œuvre du dispositif prévu pour optimiser la gestion prévisionnelle des compétences, tant dans son aspect d'évaluation des besoins du ministère en matière d'expertise que pour celui du repérage et de l'évaluation des agents de haut niveau dans ce domaine. C'est ainsi que :

Dix comités d'évaluation scientifique et technique de domaine, segmentent le champ des activités du MEDDTL, sont présidés par des membres du CGEDD :

Bâtiments : Georges DEBIESSE (S5) ; Énergie et climat : Michel MASSONI (S2) ; Géotechnique et risques naturels : Jean-Louis DURVILLE (S5) ; Gestion durable des ressources naturelles : Christian BARTHOD (CPRN) ; Habitat, aménagement, villes et territoires : Claude DORIAN (MIGT2) ; Infrastructures : Jean DURAND (MIGT3) ; Ouvrages d'art : Jean BRUNEAU (S5) ; Risques liés à l'activité humaine : Marc CAFFET (S4) ; Systèmes d'information : Élisabeth RINIÉ (S5), Nicole DARRAS (S6) ; Transports durables, sécurité, intermodalité et mobilité : Élisabeth DUPONT-KERLAN (S5).

Les comités, qui regroupent au total quatre-vingt-quatorze membres évaluateurs dont neuf<sup>(1)</sup> issus du CGEDD, évaluent, qualifient et conseillent les agents du MEDDTL, en émettant des avis sur la valorisation de leurs compétences et en proposant des qualifications : spécialiste, d'expert ou d'expert international selon les critères d'un référentiel<sup>(2)</sup>. Parmi les critères pris en compte : le niveau de compétence de l'agent, son type de responsabilité fonctionnelle et de capacité d'intervention ainsi que son périmètre de rayonnement.

Le comité de coordination et d'orientation « experts-spécialistes » est chargé d'harmoniser les pratiques des comités et aussi d'évaluer les besoins en experts et spécialistes du MEDDTL à dix ans. Il est présidé par le président de la section « Sciences et techniques » du CGEDD. Ce comité s'est réuni deux fois en 2011 et a tenu un séminaire de l'ensemble des évaluateurs le 23 février 2011 visant la mise en place du dispositif, la production d'un référentiel et la mise en chantier d'un thésaurus.

Au titre de l'année 2011, les comités d'évaluation ont traité plus de 200 dossiers au cours de 22 sessions. Ils ont reconnu 115 agents comme spécialiste, 51 comme expert et 14 comme expert international.

(1) Patrick MARCHANDISE (S5), Denis CLÉMENT (CPRN), Annick HÉLIAS (S3), Ruth MARQUES (MIGT2), Évelyne HUMBERT (S5), Jean-Pierre BOURGOIN (MIGT 6), Nicole DARRAS (S6), Philippe BOIRET (S5), Marie-Anne BACOT (S2).

(2) Joint à la circulaire NOR : DEVD1101887C du 25 janvier 2011 cosignée CGDD / SG (DRI).

## PARTIE CHIFFRÉE : ACTIVITÉ EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

---

Le nombre des missions à l'étranger est voisin de celui enregistré en 2010 (230).

Ces missions ne sont commanditée et financées par le CGEDD que pour la moitié d'entre elles.

Une cinquantaine de mandats internationaux sont détenus par des membres du conseil (représentation de la France dans certaines instances) (cf. annexe). Pour la majorité d'entre eux, ces mandats concernent la gestion d'ouvrages ou cours d'eau intéressants différents pays (tunnels, fleuves, etc.). Les autres mandats correspondent principalement à la participation à des groupes d'experts œuvrant au profit de

l'Union européenne (normalisation, etc.) ou d'organisations internationales (ONU, UNESCO, etc.).

Les missions, et plus encore les mandats internationaux, sont tournés vers l'Europe en grande majorité ; mais les membres effectuent également des missions d'expertise ou de représentation sur les autres continents (cf. partie « International »).

Ces activités ont concerné plusieurs dizaines de personnes comme en 2010 (70 membres), avec toutefois un faible nombre de membres ayant effectué plus de 5 missions à l'étranger.

### JURY DE CONCOURS

---

En 2011, certains membres permanents et chargés de missions du CGEDD ont participé à des jurys de concours, tels que : l'ENPC, l'ENA, le ministère de l'Écologie, la mairie de Paris, le ministère de la Culture, le centre interdépartemental de gestion de la Grande Couronne. 14 intervenants ont été concernés pour une durée de 90 jours.

### FORMATIONS

---

En 2011, des membres permanents et des chargés de missions du CGEDD ont, pour certains, des responsabilités d'enseignement dans de grandes écoles et universités : 35 intervenants sont concernés pour une période de 350 jours.

### APPUI AUX PARLEMENTAIRES

---

Dans le cadre de ses missions, le CGEDD apporte son appui à des parlementaires, soit pour 2011 :

Mission sur la modernisation des modalités de prise des décisions publiques (assistance à la mission confiée par le président de la République au député de la Meuse M. Bertrand PANCHER) - Nadine BELLUROT, Eric VERLHAC. Mission relative à la rénovation de la contractualisation entre les établissements publics en charge de la Chasse et la fédération nationale de la Chasse (assistance à M. David DOUILLET, député des Yvelines) - Chantal MERCHADOU. Assistance pour des actions internationales, comme par exemple le renforcement de l'action et de la présence française en Asie centrale (assistance au sénateur du Gers, M. Aymeri de MONTESQUIOU) - Hervé LAÎNÉ.

Mission pour la production du rapport concernant la structuration de la filière des véhicules décarbonnés (assistance à M. Louis NÈGRE, sénateur des Alpes-maritimes) - Philippe AUSSOURD.

Mission sur l'obligation de bilan d'émissions de GES (Grenelle 2, article 23) (assistance à M. Michel HAVARD, député de la 1<sup>ère</sup> circonscription du Rhône) - Jean-Claude GAZEAU.

Mission concernant les énergies marines (assistance à Mme Gisèle GAUTIER, alors sénatrice de Loire-Atlantique) - Henri BOYÉ.

## HISTOIRE

Institué par le décret du 9 juillet 2008, le conseil général de l'Environnement et du Développement durable (CGEDD) est né du regroupement du conseil général des Ponts et Chaussées et de l'inspection générale de l'Environnement.

L'arrêté du 9 juillet 2008 fixe son organisation. Ce nouveau conseil est à la fois « l'autorité environnementale » prévue

par les directives européennes sur l'évaluation environnementale des « plans et programmes » et des « projets » et l'instrument de conseil, d'expertise, d'inspection ou d'audit et d'évaluation du ministère de l'Énergie, du Développement durable, des Transports et du Logement.

### HISTOIRE DES DEUX STRUCTURES

#### LE CONSEIL GÉNÉRAL DES PONTS ET CHAUSSÉES

Le conseil général des Ponts et Chaussées (CGPC), dont le CGEDD est désormais l'héritier, est l'une des plus anciennes institutions de l'État, héritier direct de l'assemblée des inspecteurs généraux des Ponts et Chaussées réunie régulièrement à partir de 1747 par TRUDAINE.

Le décret du 7 fructidor an XII (25 août 1804) a créé le CGPC. Il en précise la composition et les attributions, organise la composition hiérarchique du corps et l'école (fondée en 1747 par Jean-Rodolphe PERRONET), détermine les fonctions, les nominations, la discipline, les rémunérations et les retraites. Par la suite, le corps d'ingénieurs des Ponts et Chaussées et le CGPC resteront largement inspirés par ces dispositions. En 1830, le premier ingénieur devient président du CGPC, des commissions spécialisées apparaissent au sein de l'institution.

#### Des préoccupations scientifiques et techniques

L'examen collectif des projets et des financements, le contrôle des travaux et des ouvrages sur le terrain vont structurer l'organisation.

Des confrontations de points de vue et des échanges se produisent. Un corps de doctrines s'élabore et se diffuse.

#### Au service du développement économique

Les domaines d'activité du CGPC s'élargissent et se diversifient au rythme du développement économique et industriel : routes, navigation fluviale, transports maritimes, chemins de fer, production d'énergie électrique.

#### Et du développement durable

De nombreux rapports produits par le CGPC ont permis d'éclairer les points de vue des décideurs et de faire évoluer les politiques publiques.

On peut citer le mémoire de J. TUTENUIT en 1993 sur le développement durable et sur sa possible prise en considération au CGPC.

Présidé par le ministre chargé de l'Équipement, le conseil exerce des missions d'inspection, d'évaluation, d'expertise et de réflexion dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme, du logement, des transports et de la construction.

Le cadre de son activité jusqu'au 9 juillet 2008 était défini par le décret du 16 mai 2005 qui intégrait l'inspection générale de l'Aviation civile et de la Météorologie dans les structures du CGPC et l'arrêté du 30 mai 2005 qui crée la nouvelle section dédiée aux questions de sécurité et de sûreté pour l'ensemble des modes de transports.

#### LE SERVICE DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ENVIRONNEMENT

Traditionnellement, le ministre chargé de l'Environnement bénéficiait par son décret d'attribution de la mise à disposition des trois grands conseils généraux techniques : Mines, Ponts et Chaussées, Génie rural, Eaux et Forêts (GREF).

Le plan pluriannuel de modernisation transmis au Premier ministre en janvier 1999 prévoyait plusieurs réformes de structures dont la création d'une inspection générale autonome.

Crée par le décret du 19 mai 2000, et placée directement auprès du ministre en charge de l'Énergie et du Développement durable, l'inspection générale de l'Environnement (IGE) avait pour but d'assurer une mission permanente de contrôle, d'évaluation, d'analyse et de conseil pour la mise en œuvre des politiques de l'Environnement.

Cette mission s'exerçait sur l'administration centrale, les services déconcentrés du ministère en charge de l'Environnement et les établissements publics placés sous sa tutelle. La création de l'IGE n'a pas mis fin à la mise à disposition des trois grands conseils généraux techniques (CG Mines, CGPC, CGGREF).

La création en mai 2000 d'une inspection générale sous la seule autorité du ministre de l'Environnement est la contrepartie, d'une part, de la déconcentration confiant aux préfets le soin de prendre les décisions individuelles en matière d'environnement, d'autre part, de l'autonomie juridique des établissements publics.

Le principe de cette création a été approuvé dans la mesure où elle ne donnait pas lieu à création d'un corps nouveau.

Les textes ont été publiés en mai 2000, en même temps que ceux permettant la création de la direction des études économiques et de l'évaluation environnementale.

Après sa mise en place, un programme d'inspections périodiques a été engagé.

L'IGE est devenue un interlocuteur reconnu des autres inspections. Ainsi, elle a réalisé de nombreuses inspections conjointes avec ses principaux partenaires. De même le cabinet du Premier ministre a désigné l'IGE comme coordonnateur de plusieurs missions d'expertise interministérielle et l'IGE a participé à de nombreuses inspections dans un cadre interministériel.





*[...] le MEDDTL a une responsabilité particulière dans de nombreuses politiques qui ont un effet sur la vie et le cadre de vie de nos concitoyens ainsi que sur l'avenir de la planète. [...]*

## GOUVERNANCE

À la suite du Grenelle de l'environnement, la gouvernance est devenue un thème privilégié des travaux du CGEDD, que ses compétences et son organisation rendent capable d'aborder des thèmes transversaux et complexes. Améliorer la gouvernance a pour objectifs de faciliter la concertation entre les différentes parties prenantes et de rendre l'action publique plus efficace, dans un État plus réactif et prenant mieux en compte les exigences du développement durable. Par l'étendue de ses attributions et la diversité de ses partenaires – collectivités territoriales, associations, syndicats, professionnels – le MEDDTL a une responsabilité particulière dans de nombreuses politiques qui ont un effet sur la vie et le cadre de vie de nos concitoyens ainsi que sur l'avenir de la planète. Il se doit donc d'être exemplaire dans son organisation, ses méthodes de travail et son fonctionnement autant que dans les résultats de son action.

Partant de ces enjeux, et notamment de ceux qui s'attachent aux projets soumis à évaluation environnementale (meilleure conception par le maître d'ouvrage, meilleure association du public, meilleure motivation de sa décision par l'autorité publique), le conseil général a analysé les procédures d'élaboration, d'instruction et d'autorisation de ces projets pour proposer des mesures concrètes d'amélioration.

Le conseil a également procédé à un audit du réseau scientifique et technique du ministère. En confirmant la légitimité des missions de l'État en matière de recherche, de méthodologie, d'expérimentation et de recueil de données pour soutenir les politiques publiques, il a proposé de regrouper les CETE et quatre services techniques centraux dans un seul établissement public administratif qui serait mis au service de l'ensemble de la communauté nationale. Les partenariats avec d'autres organismes, en France et à l'étranger, en seraient facilités.

Les modalités de l'action publique ont aussi été abordées à travers l'analyse de l'organisation du ministère pour traiter des partenariats public-privé (PPP) et l'examen des procédures d'instruction administrative des projets éoliens, chacune de ces missions débouchant sur des propositions d'amélioration.

Parmi les autres contributions du CGEDD aux réflexions sur la gouvernance, il convient de citer les travaux menés par la commission spéciale du Développement durable (CSDD) et le rapport sur les activités internationales du ministère. Enfin, le conseil a réalisé une évaluation du fonctionnement des directions générales du ministère, dans le cadre de sa participation à l'élaboration du projet stratégique ministériel aux côtés du secrétariat général et du CGDD. Ce dernier sujet a fait l'objet d'une vaste consultation tant des agents du ministère que des parties prenantes de ses politiques.

*Alain Lecomte*

*Président de la section*

## COMMISSION SPÉCIALE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (CSDD)

La CSDD a poursuivi ses activités en matière de formation, de veille, de prospective, d'évaluation et d'audit.

Elle a participé à la formation des nouveaux membres du conseil général (stage d'Arras) et assuré une veille sur les informations liées au changement climatique, la gestion économe des ressources, les activités outils et méthodes en matière de développement durable, les débats sur le développement durable et les engagements pris par la France.

En matière de prospective, trois thèmes étaient inscrits à son programme. Sur le premier, les comportements d'usage de l'énergie dans les bâtiments, le séminaire lancé par la CSDD a donné lieu à la publication d'un rapport de synthèse décrivant l'état du savoir. En janvier 2012, un colloque organisé avec le PUCA (plan urbanisme construction architecture) et l'ADEME (agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'Énergie) a permis de rassembler des chercheurs et des acteurs de l'énergie pour tracer les grandes lignes des recherches futures. Sur le thème du partage du « facteur 4 » entre les secteurs de l'économie, un travail en commun a été entrepris avec la section « Économie, Transports, Réseaux »

du CGEDD pour étudier les marges de réduction possibles des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans les différents secteurs, notamment celui des transports, aboutissant à une proposition d'étude pour 2012. Sur le troisième thème, développement durable et question foncière, un travail en commun a été amorcé avec le collège « Aménagement, urbanisme, habitat, mobilité ».

La CSDD a formulé des propositions pour une relance de l'évaluation des politiques publiques au sein du MEDDTL. Un travail a été mené dans cette perspective avec le CGAAER pour élaborer un cadre d'évaluation des politiques agricoles au regard du développement durable.

La commission a fait par ailleurs des propositions en vue d'un audit de la prise en compte du développement durable dans les directions générales du MEDDTL. Elles ont été intégrées à l'audit du fonctionnement de l'administration centrale conduit par le CGEDD en 2011. Enfin, la CSDD a apporté plusieurs contributions, notamment à travers la participation d'un des ses deux coordonnateurs à l'équipe projet, à l'élaboration du projet stratégique du ministère.

n°007504-01

## AUDIT DU RÉSEAU SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Jacques ROUDIER, Marie-Anne BACOT, Françoise DEYGOUP, Élisabeth DUPONT-KERLAN, Jean DURAND, Jean-Philippe DURANTHON, Benoît LESAFFRE ; Delphin RIVIÈRE (CGEDD)

L'audit porte sur l'animation des organismes scientifiques et techniques (OST), leurs évolutions possibles et leurs relations avec les collectivités locales et les autres composantes de la société.

Le rapport souligne l'apport essentiel des OST du ministère aux politiques publiques par leurs compétences, expériences et moyens techniques ; pour autant, leur sentiment d'appartenance à un collectif est réduit et le RST n'est pas une marque reconnue par l'extérieur. Le rapport analyse ensuite l'environnement des activités du RST, marqué par la décentralisation, la réforme du système de recherche et d'enseignement supérieur, le renforcement de l'expertise privée ou l'émergence des règles communautaires de transparence et d'ouverture ; il souligne les exigences croissantes de la société à l'égard de la science et de la technique. Il considère que la recherche, la méthodologie, l'expérimentation, le recueil de données, font partie des missions d'État exercées pour la communauté nationale et qu'il faut y positionner les OST, en recentrant leurs expertises sur celles liées à la recherche, à l'innovation ou à la validation.

Le rapport souligne ensuite la nécessité d'évolutions fortes

pour permettre aux OST de répondre aux enjeux de la construction d'une société durable ; il propose de privilégier un pilotage des OST par sous-groupes homogènes, plutôt que l'intégration des OST dans un ensemble très structuré, jugée non pertinente, tout en maintenant des pratiques d'échanges transversaux. Le rapport réitère la recommandation de regrouper les CETE (centres d'études techniques de l'Équipement) en une seule entité, d'y adjoindre le CERTU (centre d'études sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les Constructions publiques), le CETMEF (centre d'études techniques maritimes et fluviales), le SETRA (Société d'exploitation, de transports et de réparations automobiles), voire le CETU (centre d'études des Tunnels), et de donner à l'ensemble le statut d'établissement public à caractère administratif. Il considère que cette entité doit structurer rapidement ses équipes, après analyse des compétences réunies. Le rapport recommande enfin de renforcer l'ouverture des OST sur l'extérieur (France et étranger), en s'associant avec les collectivités territoriales, les organismes de recherche, les universités et les entreprises, autour des grandes problématiques actuelles.

n°007286-01

n°007604-33

## ÉVOLUTION DE LA GOUVERNANCE DU CERTU (CENTRE D'ÉTUDES SUR LES RÉSEAUX, LES TRANSPORTS, L'URBANISME ET LES CONSTRUCTIONS PUBLIQUES)

*Alain LECOMTE, Jacques ROUDIER (CGEDD)*

Le Certu est un outil pertinent de diffusion des bonnes pratiques pour assurer une mise en œuvre efficace des politiques publiques de l'État, justifiant un financement assuré essentiellement par l'État sans exclure la participation des collectivités territoriales à des projets bien identifiés. La gouvernance pourrait être adaptée, dans le cadre du statut actuel et sans préjuger de l'évolution du réseau scientifique et technique, en faisant pleinement jouer son rôle au comité d'orientation du CERTU.

n°007442-01

## INSTRUCTION ADMINISTRATIVE DES PROJETS ÉOLIENS - 1<sup>ère</sup> PARTIE : CONSTATS

*Patrick ALBRECHT, Michel DUMONT, Laurent FAYEIN (MIGT)*

n°007442-02

## INSTRUCTION ADMINISTRATIVE DES PROJETS ÉOLIENS - RAPPORT ET ANNEXE (INVENTAIRE DES DOSSIERS PAR RÉGIONS)

*Laurent FAYEIN, Patrick ALBRECHT, Michel DUMONT (CGEDD)*

## L'ORGANISATION DU MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT (MEDDTL) POUR LES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ (PPP)

*Jean-Philippe DURANTHON, Benoît WEYMULLER,  
Laurent WINTER (CGEDD)*

Le secteur des transports demeurera celui qui recourt le plus aux PPP. Le maintien au sein de la DGITM d'une équipe spécialisée est donc souhaitable, à condition que les autres directions du ministère puissent bénéficier de son concours et qu'elle renforce son professionnalisme. Les propositions du rapport concernent le recrutement et la formation, le retour d'expérience, les commissions de suivi des projets, les relations avec les structures extérieures au ministère compétentes pour les PPP.

n°007558-01

## AUDIT DE L'AGENCE POUR L'OBSERVATION DE LA RÉUNION, L'AMÉNAGEMENT ET L'HABITAT (AGORAH) - POUR UNE REFONDATION DE L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉUNION

*François WELLHOFF (CGEDD) ; Marcel BELLIOU (FNAU)*



Pont du bras de la plaine 97Entre Deux -Photo de Pierre Maire©



*[...] Les problématiques du logement croisent un grand nombre d'enjeux majeurs pour notre société [...]*

# DROIT, LOGEMENT ET SOCIÉTÉ

La section « Droit, logement et société » a vocation à traiter de l'ensemble des questions relevant des compétences du MEDDTL qui ont des impacts sociaux. Chacun de ces trois domaines identifiant un champ d'intervention très vaste, ils confèrent un caractère de mosaïque à l'activité de la section, comme l'illustre la diversité des missions confiées en 2011 à ses membres. Cette variété d'objets et d'approches méthodologiques apparaît dans l'intitulé de quelques-unes de ces missions : audit financier de l'ANRU, régime d'indemnisation des dégâts miniers, modalités d'application de normes techniques de sécurité de la petite hôtellerie, règles d'accessibilité des bâtiments pour les personnes handicapées, évaluation de l'application de la loi SRU, gouvernance institutionnelle dans le domaine de la chasse, préfiguration d'un dispositif de tarification sociale de l'eau, qualité d'application du droit de l'environnement, cadre juridique d'évolution d'un SAMU social, prévention de la délinquance, devenir des incitations fiscales liées à l'investissement dans l'immobilier locatif, etc.

De cette disparité émergent cependant des thématiques complémentaires qui constituent l'unité de la section.

Les problématiques du logement croisent un grand nombre d'enjeux majeurs pour notre société : crise du logement, réalité et perspectives des

parcours résidentiels, poids de la facture énergétique, mobilité au regard de l'emploi, qualité de l'habitat et du cadre de vie, également urbain, etc. Elles présentent un concentré des questionnements relatifs aux besoins essentiels avec, au premier chef, l'application du droit au logement opposable (DALO), dans ses composantes juridiques, financières, sociales et organisationnelles, mais aussi avec l'enjeu connexe que représente l'accès des plus vulnérables à ces autres services essentiels que sont l'eau, les réseaux énergétiques et de transport, dans des conditions permettant leur réinsertion ou garantissant leur « inclusion » sociale.

L'évolution des exigences de citoyenneté – telles qu'elles s'expriment dans la mise en œuvre des principes de la charte de l'environnement et la « gouvernance à cinq » instituée par le Grenelle de l'environnement – impose par ailleurs de renouveler les modes d'information et les processus de décision de l'autorité publique. Les missions de médiation, de dialogue, de conciliation, de réorganisation de la gouvernance, pour lesquelles la section est sollicitée, doivent alors conjuguer compétences juridiques et savoir-faire en matière d'écoute et de concertation.

*Marie-Françoise Simon-Rovetto*

*Présidente de section*



36 Clion -Photo de Pierre Maire ©

## MODALITÉS D'APPLICATION DES RÈGLES D'ACCESSIBILITÉ AU CADRE BÂTI POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

*Nadine BELLUROT, Georges DEBIESSE (CGEDD) ; Michel RAYMOND (IGAS) ;  
Philippe CHAIN, Noël RENAUDIN (CGEFI)*

La loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a défini des objectifs ambitieux d'accessibilité, tant pour les bâtiments neufs que pour les établissements existants. À l'occasion de débats parlementaires relatifs à l'éventuelle création de « mesures de substitution » aux exigences réglementaires découlant de ces ambitions, il était demandé un rapport sur les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des dispositions de la loi et de ses textes d'application.

Remis fin 2011, le rapport final a confirmé le consensus rencontré par la « conception universelle », principe fondateur de la nouvelle réglementation, consistant à concevoir et à réaliser des équipements, produits et services, ou en l'occurrence des bâtiments, qui puissent être utilisés par tous, y compris par les personnes se trouvant dans diverses situations de handicap.

S'agissant de logements neufs, la mission a constaté que les nouvelles dispositions n'entraînaient presque jamais d'impossibilité, que les difficultés techniques étaient surmontables et les surcoûts modérés, ne pouvant justifier une remise en cause des avancées de la loi de 2005. Elle a toutefois suggéré qu'un meilleur usage de la notion d'adaptabilité et une rédaction plus performante des exigences réglementaires seraient de nature à améliorer le compromis entre accessibilité et qualité d'usage.

Concernant la mise en conformité des établissements recevant du public, la mission a recommandé une révision de l'objectif à atteindre au 1<sup>er</sup> janvier 2015, mais sans remettre en cause cette échéance, ni l'objectif ultime fixé par la loi. Elle a enfin suggéré diverses mesures tendant à faire émerger une doctrine nationale explicite pour l'application des règles.

## AUDIT DES PERSPECTIVES FINANCIÈRES DE L'AGENCE NATIONALE DE RÉNOVATION URBAINE (ANRU)

*Patrick LAPORTE, Francis OZIOL (CGEDD) ; Henry ALEXANDRE (CGEFI)*

La mission visait à évaluer les prévisions financières du programme national de rénovation urbaine (PNRU) et à formuler des recommandations pour optimiser les méthodes de prévision.

Sous réserve de quelques améliorations proposées dans le rapport, ces prévisions financières basées sur un traitement statistique de données nationales doivent continuer à être établies selon les mêmes principes. L'ANRU devrait cependant s'assurer que tous les maîtres d'ouvrage bénéficiaires de subventions établissent leurs propres prévisions et les lui communiquent. Cette procédure permettra de corroborer les résultats de la méthode par approche statistique globale, avant de devenir le principal support de la prévision.

Au stade actuel, où la quasi totalité de l'enveloppe du PNRU

est affectée, la mission d'audit estime qu'aucune procédure de régulation budgétaire ne serait de nature à ralentir les besoins en crédits de paiements, à cause notamment des comportements d'anticipation des maîtres d'ouvrage qui risquent de produire le cas échéant des effets de sens contraire.

En revanche, plusieurs facteurs pourraient entraîner une accélération de ces rythmes, du fait principalement de l'ANRU elle-même, par la modification de ses règlements et les clauses qu'elle fait insérer dans tous les avenants dans le but de rattraper les retards. Au final, la prolongation à l'identique des courbes actuelles constituerait selon la mission un scénario de base reflétant le montant minimum probable des paiements à effectuer.

## ACCÈS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT DANS DES CONDITIONS ÉCONOMIQUEMENT ACCEPTABLES PAR TOUS

*Isabelle MONTEILS, Pierre RATHOUISS (CGEDD)*

### MISE EN ŒUVRE DE L'ART. 1 DE LA LOI N°2006-1772 DU 30 DÉCEMBRE 2006 SUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES

La loi du 7 février 2011 relative à la solidarité dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement prévoit un dispositif visant à renforcer l'aide aux personnes les plus démunies pour le paiement de l'eau potable, par l'intermédiaire d'un versement facultatif de 0,5% prélevé sur le chiffre d'affaires de l'eau distribuée aux particuliers.

Le législateur a demandé au gouvernement de produire un rapport sur les modalités et les conséquences de la création d'une allocation de solidarité attribuée sous condition de ressources, afin de compléter les mécanismes existants qui ne permettent pas de répondre aux besoins émergents.

Le rapport préparatoire à la décision comporte, outre une analyse juridique de l'innovation que représente la reconnaissance du droit à l'eau dans la législation française, un exposé des problèmes existants dans le paiement de l'eau, ainsi que des dispositions permettant de prendre en charge les impayés d'eau. Actuellement, le dispositif repose en

grande partie sur les conseils généraux à travers les fonds « eau » intégrés depuis 2005 aux fonds de solidarité logement. Le rapport analyse les solutions à apporter au regard des autres systèmes de tarification sociale, lesquels ne peuvent cependant pas être transposés au domaine de l'eau, à cause de la diversité des prix.

Le rapport fait une étude chiffrée de la création d'une allocation de solidarité dédiée à l'eau. Elle reposera sur un prélèvement national de 0,015 €/m<sup>3</sup> d'eau et serait d'un montant de 50 à 60 € pour une population de base constituée des bénéficiaires du RSA-socle, tout en étant modulée localement par les conseils généraux en fonction du prix de l'eau afin de s'ajuster au mieux aux besoins réels et, ainsi, de garantir son efficacité et son acceptabilité sociales. Il conviendrait également de mettre en œuvre un certain nombre de mesures d'accompagnement.



Deux-Sèvres 79 - Photo de Thierry Roquet ©

## BILAN DE L'ÉVOLUTION DES PRÉLÈVEMENTS OPÉRÉS AU TITRE DE LA LOI SRU ET DE LEUR UTILISATION

Jean CHAPELON, Philippe SCHMIT (CGEDD)

L'article 55 de la loi SRU fixe aux communes urbaines un objectif de mixité sociale pour l'habitat (20% de logements locatifs sociaux) et met en place un certain nombre de dispositifs à cette fin (prélèvement, objectif triennal, constat de carence, commissions départementales). On constate un relatif succès (100 810 logements sociaux ont été construits pour un objectif de 142 100) mais des résultats insuffisants en termes de taux, dus à la croissance parallèle des résidences principales. Des améliorations sont proposées.

## LA PERTINENCE DU RENFORCEMENT DE LA RÉGLEMENTATION DE LA SÉCURITÉ INCENDIE DE LA PETITE HÔTELLERIE DÉCIDÉ EN 2006

Guy BARRET, Jean CHAPELON, Bruno LEBENTAL (CGEDD) ;  
François AMAND (CGEFT) ; Nacéra HADDOUCHE,  
Christian LE BOULAIRE, Gilles SANSON (IGA) ;  
Michel RAYMOND (IGAS)

L'incendie de l'hôtel Paris-Opéra en 2005 a conduit le gouvernement à renforcer la réglementation sur la sécurité incendie applicable à la petite hôtellerie, suscitant de la part du secteur hôtelier la crainte de surcoûts liés à l'accumulation des normes (accessibilité, RT 2012, etc.). Le rapport préconise d'améliorer le dispositif projeté pour en permettre l'application : méthode d'analyse de risques, adaptations pour les très petits hôtels, procédures d'appel des avis des commissions de sécurité.

## MISSION PERMANENTE D'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - L'INTERCOMMUNALITÉ : UN ATOUT POUR LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - PERSPECTIVES ET PROSPECTIVE

Michel DESCHAMPS (CGEDD) ; Hervé MECHERI (IGAENR) ;  
Marie-Christine DEGRANDI (IGSJ) ; Annie FOUQUET (IGAS) ;  
Marc LE DORH (IGA)

## LA LUTTE CONTRE L'ABSENTÉISME ET LE DÉCROCHAGE SCOLAIRES

Pierre ANTONMATTEI (IGAENR) ; Annie FOUQUET (IGAS)

## DEVENIR DU GIP SAMU SOCIAL DE PARIS

Nadine BELLUROT, Isabelle VAULONT (CGEDD)

Le secrétaire d'État au Logement a demandé au CGEDD d'étudier le devenir des missions du groupement d'intérêt public SAMU social de Paris après le terme de ce dernier. La mission a proposé de conserver le GIP au-delà du 31 décembre 2011 en définissant plus clairement ses missions, en réformant sa gouvernance, en précisant son mode de financement et en mettant sa convention constitutive en conformité avec la loi de simplification et d'amélioration du droit du 17 mai 2011. Elle a remis simultanément un projet d'avenant à cette convention traduisant ses préconisations.

## L'INDEMNISATION DES DÉGÂTS MINIERS

Isabelle VAULONT (CGEDD) ; Jean Luc VO VAN QUI (CGIET)

Les activités minières sont susceptibles de causer des dommages importants, parfois longtemps après la fin des exploitations. Depuis les années 90, le code minier et le code des assurances ont été modifiés pour renforcer les modalités d'indemnisation des sinistres. Il subsiste toutefois, de la part d'élus et d'associations, des demandes d'amélioration de ce dispositif. Les propositions du rapport portent sur le maintien d'un dispositif d'intervention pour faciliter les indemnisations, la mise en jeu effective du principe de responsabilité de l'exploitant, le soutien aux victimes et la stabilisation des situations juridiques.

## TROIS DISPOSITIFS DE RESPONSABILISATION PARENTALE DANS LE CADRE DE LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Didier LACAZE (IGAS) ; Bruno LAFFARGUE (IGA) ;  
Isabelle MASSIN (CGEDD) ; Bernard MESSIAS (IGSJ) ;  
Jean-Luc MIRIAUX (IGEN)

## AUDIT DE LA CONVENTION ÉTAT / ANAH / EPINORPA 2007-2013 - RAPPORT D'ÉTAPE

Isabelle VAULONT, Jean CHAPELON (CGEDD)

## LA GESTION DU LOGEMENT SOCIAL À LA RÉUNION

Gérard RUIZ (CGEDD)



La Vienne à Bonneuil-Matours -Photo de Pierre Mairé ©

*[...] La section participe activement aux travaux sur l'exploitation et la régulation des modes de transport, le développement de l'intermodalité, les aspects économiques de la lutte contre le changement climatique et la fiscalité de l'environnement. [...]*

# ÉCONOMIE, TRANSPORTS ET RÉSEAUX

Les axes de travail de la section « Économie, transports, réseaux » portent sur l'exploitation et la régulation des modes de transport, le développement de l'intermodalité, les aspects économiques de la lutte contre le changement climatique et la fiscalité de l'environnement. Elle a vocation à s'intéresser aux réseaux transportant les personnes et les biens comme aux réseaux acheminant l'eau, l'énergie et l'information. Elle suit au sein du conseil les questions européennes et l'action internationale.

La section participe activement aux réflexions sur les réponses aux enjeux économiques du développement durable, au premier rang desquels figure l'élaboration d'une méthode d'évaluation des plans, programmes et projets refondant la dimension économique aux côtés des dimensions sociale et environnementale.

En 2011, de nombreuses missions ont porté sur les projets de grandes infrastructures (transport urbain, lignes à grande vitesse, réseau routier, gares ferroviaires, aéroports, etc.), leur mise en réseau et leur réalisation. La section est également intervenue sur le fret et l'intermodalité, ainsi que dans le montage des « tours de table » permettant d'en assurer le financement. Elle a animé des réflexions sur les études socio-économiques des projets de

transport urbain (Eole, Grand Paris) et les évolutions nécessaires pour mieux prendre en compte les variables non monétarisables (robustesse du réseau, confort, etc.). Elle a apporté son concours à l'organisation des assises du ferroviaire et à la rédaction de ses conclusions. Elle a également poursuivi des réflexions sur la place du partenariat public-privé dans les modes de contractualisation publics et sur l'organisation du ministère pour la préparation, la négociation et le suivi des contrats, sur les conséquences de la crise sur les entreprises publiques, ainsi que sur la prise en compte du risque dans les calculs économiques.

La section a également conduit plusieurs travaux à caractère opérationnel portant par exemple sur la séparation comptable des activités de la RATP entre fonctions d'exploitant et de gestionnaire d'infrastructures, sur l'adaptation des périmètres de transport urbain, le retour d'expérience des événements neigeux de décembre 2010, les activités des entreprises de transport ou l'élaboration du plan transport de la Guyane.

*Jean-Paul Ourliac*  
*Président de section*



Photo de Pierre Mairé ©

n°007284-01

## AVIS SUR LE BILAN AU TITRE DE LA LOTI DE L'AUTOROUTE A20 (SECTION BRIVE-MONTAUBAN)

Yves MORIN, Alain SOUCHELEAU (CGEDD)

n°007538-01

## AVIS SUR LE BILAN AU TITRE DE LA LOTI DE L'AUTOROUTE A83 NANTES-NIORT

Philippe BELLEC, Chantal LECOMTE (CGEDD)

n°007847-01

## AVIS SUR LE BILAN AU TITRE DE LA LOTI DE L'ÉLECTRIFICATION DE LA LIGNE RENNES-SAINT-MALO

Yves MORIN (CGEDD)

n°007191-01

## AVIS SUR LE BILAN AU TITRE DE LA LOTI DE LA SECTION AUTOROUTIÈRE DE L'A75 ENGAYRESQUE-LA CAVALERIE SUD COMPRENANT LE VIADUC DE MILLAU

Jean-Pierre TAROUX, Maurice VOUILLON (CGEDD)

n°007715-01

## AVIS SUR LE BILAN AU TITRE DE LA LOTI DE L'OPÉRATION DU TRAMWAY T2

Marie-Anne BACOT, Jean-Pierre TAROUX (CGEDD)

La réalisation obligatoire d'évaluations *a posteriori* des grands projets d'infrastructure, communément appelées « bilans LOTI » (loi d'orientation des transports intérieurs), a été transcrit dans le code des transports en 2011. Le CGEDD examine chaque bilan réalisé par le maître d'ouvrage et émet un avis, conformément à la réglementation, qui porte sur sa qualité, ses résultats, les leçons à en tirer et les approfondissements nécessaires éventuels.

Parmi les cinq projets examinés en 2011, un seul a concerné le transport urbain (ligne de tramway La Défense-Issy-Val de Seine). L'avis rendu fait notamment apparaître la difficulté, particulièrement grande pour ce type de projet, de rendre compte de sa pertinence par le calcul d'un TRI, alors que l'intérêt collectif qui en résulte réside dans des gains qualitatifs tels que le confort des usagers, l'effet sur l'espace urbain, etc.

Les quatre autres bilans concernent des transports interurbains. Ils apportent également des enseignements précieux sur la réalisation des infrastructures considérées et sur leur utilisation plusieurs années après leur mise en service. Un surcoût d'investissement de 20 à 30% est constaté par rapport aux prévisions, ainsi qu'un surcroît de trafic du même ordre de grandeur. Les analyses d'impacts environnementaux et socio-économiques sont riches et intéressantes, même si certains bilans comportent des lacunes, du fait du manque de documentation. Les avis proposent que soit systématisée la création d'une instance conjointe maître d'ouvrage et État pour suivre dans le temps les impacts sur les territoires de chaque grande infrastructure, au delà du délai réglementaire fixé pour la réalisation du bilan.

n°007606-01

## LES ENSEIGNEMENTS À TIRER DE LA CRISE DES APPROVISIONNEMENTS PÉTROLIERS D'OCTOBRE 2010

Philippe FOLLENFANT, Alain LHOSTIS (CGEDD) ; Fabrice DAMBRINE, Denis VIGNOLLES (CGIET)

La mission a tiré les enseignements de la crise des approvisionnements pétroliers d'octobre 2010 suite aux mouvements sociaux qui ont simultanément affecté les ports, les raffineries et les principaux dépôts. Elle propose un ensemble de mesures techniques et organisationnelles

destinées à sécuriser les approvisionnements en cas de crise pétrolière interne au territoire national. Elle recommande l'instauration d'un service public des hydrocarbures. Une telle initiative permettrait d'instaurer des mécanismes de prévention des conflits.

## PLAN GLOBAL DES TRANSPORTS ET DES DÉPLACEMENTS EN GUYANE

*Yves GEFFRIN (CGDD) ; Christian JAMET, Patrick LABIA (CGEDD)*

Le plan de transport multimodal de la Guyane à l'horizon 2025 est destiné à identifier les infrastructures et les services du territoire adaptés au doublement de sa population. Le rapport contient un diagnostic des forces et faiblesses des équipements et réseaux existants ainsi que des proposi-

tions de réseaux à mettre en œuvre sur les agglomérations de Cayenne et Saint-Laurent-du-Maroni, de modernisation et de mise à niveau des infrastructures et services de transports interurbains et de desserte des communes isolées ou de l'intérieur.

## RETOUR D'EXPÉRIENCE À LA SUITE DE L'ÉPISODE NEIGEUX SURVENU LE 8 DÉCEMBRE 2010 EN ÎLE-DE-FRANCE

*Dominique DAVID, Patrick LABIA, Christian LEYRIT, Jean PANHALEUX, Jean-Louis PICQUAND,  
Delphin RIVIÈRE (CGEDD) ; François TERRIÉ (Mission d'audit du réseau routier national)*

## LES ENSEIGNEMENTS DES ÉPISODES NEIGEUX DES 8 ET 9 DÉCEMBRE 2010 EN ÎLE-DE-FRANCE, RAPPORT CONJOINT

*Jean-François CORTÉ, Dominique DAVID, Patrick LABIA, Jean PANHALEUX, Jean-Louis PICQUAND,  
Delphin RIVIÈRE, François TERRIÉ (CGEDD) ; Pierre BERGES, Laurent CAYREL,  
Nicolas CLOUET, Philippe SAUZEY (IGA)*

## FONCTIONNEMENT DE L'AÉROPORT PARIS-CHARLES-DE-GAULLE LORS DE L'ÉPISODE NEIGEUX DES 23 ET 24 DÉCEMBRE 2010

*Philippe CÉBÉ, Dominique DAVID, Bernard LARROUTUROU,  
sous la direction de Christian LEYRIT, vice-président du CGEDD*

Le mois de décembre 2010 a été marqué par plusieurs épisodes neigeux qui ont sérieusement affecté le fonctionnement des transports, notamment en région parisienne. De nombreux usagers n'ont pas pu rejoindre leur domicile en fin de journée et des passagers ont été bloqués dans les aérogares d'Orly et de Roissy.

Afin d'améliorer l'action des pouvoirs publics dans de telles circonstances, les ministres ont demandé au CGEDD d'analyser ce qui s'était passé et de formuler des propositions pour réduire les conséquences de ce type d'évènement. Trois rapports ont ainsi été remis aux ministres. Le premier a présenté un bilan des retours d'expérience des opérateurs de transports, des gestionnaires d'infrastructures et des autorités locales. Le deuxième a analysé de façon spécifique le fonctionnement des aéroports parisiens et le troisième, réalisé en collaboration avec l'inspection générale de l'Administration, a rendu compte des pratiques étrangères en la matière, notamment dans certaines capitales européennes.

Les deux premiers rapports, remis en janvier 2011, ont

permis aux ministres de réunir deux tables rondes avec l'ensemble des acteurs concernés : services et opérateurs publics, usagers et fédérations professionnelles. Le Gouvernement a retenu 15 groupes de mesures (10 pour les transports terrestres et 5 pour l'aérien) représentant au total plus de 50 actions. Le troisième rapport transmis aux ministres en mai 2011 a montré que les grandes agglomérations étrangères connaissent les mêmes difficultés lors d'épisodes neigeux importants. Les techniques mises en œuvre pour gérer ces situations sont similaires à celles utilisées en France. Toutefois, les différences dans la répartition des responsabilités et les organisations institutionnelles influent sur les modes de prise de décision et l'organisation des secours. Le rapport conjoint CGEDD/IGA a formulé des suggestions de mesures complémentaires issues de ce *benchmark*. Sur les 53 mesures décidées, 45 sont opérationnelles et 8 en cours de mise en place à la veille de la saison hivernale.

n°oo6680-02

## COORDINATION DES RÉFLEXIONS PROSPECTIVES SUR LE NŒUD FERROVIAIRE LYONNAIS

*Marie-Line MEAUX (CGEDD)*

n°oo6680-03

## NŒUD FERROVIAIRE LYONNAIS – SCÉNARIOS D'AMÉNAGEMENT DE LA SECTION FERROVIAIRE ENTRE SAINT-FONS (RHÔNE) ET GRENAVE (ISÈRE)

*Marie-Line MEAUX (CGEDD)*

La mission d'étude partenariale sur le nœud ferroviaire lyonnais a traité durant 2 ans les perspectives d'évolution à long terme de cet espace au triple statut national, régional et métropolitain. Elle a aussi abordé la place des gares dans la relation du rail au territoire. Les recommandations remises à l'automne 2011 privilégient une continuité d'actions pratiques. Il est possible d'optimiser d'ici 2020 toutes les marges de capacité encore disponibles en adaptant règles de circulation, pratiques des opérateurs ferroviaires et investissements de première nécessité.

Dans ce contexte, un schéma d'exploitation spécifique à la gare de Part-Dieu préciseraient les contraintes, les possibilités et les aménagements de soutien. Les gares de Part-Dieu, Perrache et Saint-Exupéry appellent une vision d'ensemble, des réorientations de desserte pour les voyageurs pouvant alléger la charge de Part-Dieu. Mais la première gare nationale de correspondances (26 millions de passagers/an) doit

rester un carrefour de qualité. Sa mise au niveau des besoins est l'un des enjeux du nœud ferroviaire lyonnais.

Si tous les projets de hausse du service ferroviaire se concrétisent d'ici 2030, la section entre Saint-Fons et Grenay vers Grenoble, Chambéry et l'Italie doit être portée à 4 voies, et la capacité de la section centrale nord-sud passant par Part-Dieu doit être renforcée en surface ou en souterrain.

Sur ces bases, la mission recommande notamment de lancer l'étude du plan d'optimisation à dix ans, de confirmer l'orientation d'une mise à 4 voies de la section Saint-Fons/Grenay et d'approfondir les deux scénarios de la section centrale. Le coût des aménagements à long terme va de 1 à 2,5 milliards d'euros, alors que tous les projets génératrices de besoins ont supposé acquise cette future désaturation. L'esquisse d'évaluation socio-économique éclaire la difficulté d'appliquer aux nœuds complexes les mêmes méthodes qu'aux lignes, quand le gain de temps est accessoire.

n°oo7709-01

## RAPPORT DE PROPOSITIONS SUR LE FRET FERROVIAIRE EN SITUATION PERTURBÉE

*Alain LHOSTIS, Marc D'AUBREBY, Philippe BELLEC (CGEDD)*

n°oo7917-02

## ACCUEIL DES TRAINS TEOZ AUVERGNE – EXPERTISE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE FÉDÉRALE DE LAUSANNE

*Claude LIEBERMANN, Jean-Louis PICQUAND, Patrick LABIA (CGEDD)*

n°oo7602-01

## PROJET D'AUTOROUTE A45 – ANALYSE DES CONDITIONS DE RÉALISATION

*Jean LALOT (MIGT) ; Jean PANHALEUX (CGEDD)*

n°oo7665-01

## CIRCULATION DES POIDS LOURDS DANS LE MASSIF DES VOSGES

*Jacques SICHERMAN (CGEDD)*

n°oo7489-01

## LA MOBILITÉ ET LES TRANSPORTS DANS LES TERRITOIRES RURAUX

*Emmanuel RAOUL (CGEDD) ; Michel CASTEIGTS (IGA)*

**LE DÉVELOPPEMENT DES TRAFICS LIÉS À LA RÉALISATION  
DES GRANDS PROJETS DU SUD-OUEST (GPSO)  
1<sup>ère</sup> PARTIE : HYPOTHÈSES ET RÉSULTATS DES DIFFÉRENTS  
TRAVAUX DE PROJECTIONS DES TRAFICS**

*Michel MASSONI (CGEDD)*

**2<sup>ème</sup> PARTIE : HORIZON DE MISE EN SERVICE DE LA LIGNE  
NOUVELLE FERROVIAIRE MIXTE DANS LE PAYS BASQUE**

*Christian PITIÉ (CGEDD)*

Les grands projets ferroviaires du sud-ouest (branches Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Espagne de la LGV Sud-Europe-Atlantique) doivent s'apprécier dans le contexte de la politique européenne des transports, en particulier pour la branche Bordeaux-Espagne qui découle de la stratégie en faveur du transport ferroviaire adoptée par la France, l'Espagne et le Portugal avec le soutien politique et financier de la Commission européenne.

La concrétisation de scénarios probables comme la densification des dessertes régionales et l'accroissement de la part modale du ferroviaire dans le transport du fret en Espagne, consécutif à la réalisation du programme Espagnom d'infrastructures de transport, conduit à un risque de saturation de l'infrastructure existante, même améliorée comme cela est envisagé, pouvant se produire au plus tard vers 2030/2035. Les capacités disponibles devront alors être réparties entre les transports ferroviaires de proximité et les transports ferroviaires de fret à longue distance.

Pouvoirs publics et gestionnaires de réseaux ferroviaires français doivent donc avoir la possibilité de mettre en service des capacités d'infrastructure ferroviaire supplémentaires avant cette échéance.

La seconde partie de la mission a concerné la fixation d'un horizon de mise en service d'une ligne nouvelle mixte (voyageurs et marchandises) entre Dax et l'Espagne. De la synthèse des études réalisées sur le trafic et la capacité, il résulte que la marge de progression est importante mais que les perspectives d'accroissement du trafic vont bien au-delà de la capacité maximale évaluée, avec des investissements complémentaires, à 250 trains par jour.

Toutefois, l'incertitude sur la réalisation d'investissements complémentaires côté espagnol introduit une incertitude sur l'horizon de saturation côté français. La réalisation de ce tronçon ne sera nécessaire que lorsque la perspective de développement du fret ferroviaire le justifiera.

**RAPPORT AU PARLEMENT SUR LES ENJEUX ET LES IMPACTS RELATIFS  
À LA GÉNÉRALISATION DE L'AUTORISATION DE CIRCULATION DES  
POIDS LOURDS DE 44 TONNES**

*Marc D'AUBREBY, Jean-Pierre BESSON, Philippe RATTIER (CGEDD)*

**EN APPLICATION DU §VI DE L'ARTICLE 11 DE LA LOI DE PROGRAMMATION N°2009-967  
DU 3 AOÛT 2009 RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT**

**RAPPORT AU PARLEMENT SUR LES ENJEUX ET LES IMPACTS RELATIFS  
À LA RÉDUCTION DE LA VITESSE À 80KM/H POUR TOUS LES POIDS  
LOURDS CIRCULANT SUR AUTOROUTE ET À LEUR INTERDICTION  
DE SE DÉPASSER SUR CES AXES**

*Marc D'AUBREBY (CGEDD)*

**RÉALISÉ EN APPLICATION DU §VI DE L'ARTICLE 11  
DE LA LOI DE PROGRAMMATION N°2009-967 DU 3 AOÛT 2009  
RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT**

La loi Grenelle I prévoit la présentation au Parlement d'un rapport sur la circulation des poids lourds de 44 tonnes, sur la réduction de la vitesse à 80 km/h pour ceux circulant sur autoroute et sur leur interdiction de se dépasser. Le bilan socio-économique et environnemental du 44 tonnes,

négatif avec la configuration actuelle, devient positif avec un sixième essieu. Le bilan est plus contrasté pour les deux autres mesures ce qui conduit à préconiser des mesures locales de régulation.





[...] une vocation plus large grâce à sa vision transversale des politiques publiques sectorielles, dont l'intégration sur un territoire donné est la condition même de son développement durable [...]

# AMÉNAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

La troisième section « Aménagement durable des territoires » traite particulièrement des sujets relatifs à l'urbanisme et à l'aménagement, mais elle a une vocation plus large grâce à sa vision transversale des politiques publiques sectorielles, dont l'intégration sur un territoire donné est la condition même de son développement durable.

Les membres de la section participent aussi bien à des expertises de terrain qu'à des réflexions plus larges, relevant de la gouvernance. Au titre de l'expertise, on peut citer l'assistance apportée, à leur demande, à des élus de l'État de Genève et du canton de Gex pour construire un projet d'aménagement et de mise en valeur économique du territoire, potentiellement porteur, situé autour de l'aéroport international de Genève.

Sur un sujet sensible, la troisième section a engagé une démarche innovante de parangonnage avec son homologue du conseil général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces ruraux : comparer les politiques menées en France, en Allemagne, en Belgique, en Espagne et en Suisse en matière de gestion économe des espaces agricoles, naturels et forestiers sous pression urbaine. Les missions sur le terrain dans des territoires frontaliers et un séminaire avec des experts des pays voisins en novembre 2011 permettront de produire un rapport détaillé en 2012.

Avant son départ en retraite, Anne FORTIER-KRIEGEL nous a laissé un témoignage de son expérience de paysagiste reconnue tant au service

de la promotion des sites que dans ses activités d'enseignante. Son dernier rapport comme membre du CGEDD insiste sur la valeur économique du paysage et devrait donner lieu à de nouveaux développements pour construire en 2012 une politique ambitieuse du paysage.

La troisième section a par ailleurs produit de nombreux rapports pour la commission supérieure des Sites dont on trouvera quelques exemples ci-après. Les membres de la section participent à de nombreux groupes de travail ou instances auxquels ils apportent leur expérience et leurs compétences en matière d'urbanisme et d'aménagement : nouvelle phase du programme national de rénovation urbaine, urbanisme commercial, valorisation des actifs ferroviaires, travaux de l'atelier international du Grand Paris, etc.

La création des « Matinées du CGEDD », animées par un membre de la section, a permis de faire intervenir plusieurs personnalités françaises et étrangères autour de thèmes qui renvoient à la construction de la ville durable : « Le vélo aménage la ville », « La ville aux piétons » et « Construire la ville pacifiée ». Enfin, la section a réaffirmé sa vocation transversale et généraliste en engageant d'importantes missions sur le rôle des services de l'État dans les territoires et leurs relations avec les collectivités territoriales au regard du développement durable et du Grenelle de l'environnement.

*Alain Lecomte*

*Président de section*

## CONNAÎTRE LE PAYSAGE ET EN RECONNAÎTRE LA VALEUR

Anne FORTIER-KRIEGEL (CGEDD)

Alors que chacun perçoit spontanément la réalité et l'importance du paysage, celui-ci reste, dans l'action et pour de nombreux responsables, une notion insaisissable. Le paysage représente pourtant une valeur économique, sociale et identitaire considérable. Sur la base d'une pratique de prise en compte du paysage dans l'aménagement, le rapport se fixe pour objectif de démontrer la valeur du paysage, de présenter l'histoire de l'action publique dans ce domaine et aussi ses modalités actuelles, de transmettre un savoir-faire et de montrer que l'approche paysagère ne relève pas du subjectif. Il formule dix recommandations, adressées tant aux acteurs internes au ministère qu'aux professionnels et aménageurs publics et privés, dans le but de proposer une relance nationale du paysage, estimée particulièrement souhaitable aujourd'hui.

Le rapport souligne la qualité exceptionnelle des sites et des paysages en France, fruits d'une composition entre l'homme et la nature, intégrateurs d'apports culturels multiples, et qui

contribuent à faire de notre pays la première destination touristique au monde. Il montre quelle a été l'évolution historique des réflexions sur le paysage et comment, depuis Victor Hugo, les politiques publiques du paysage se sont construites.

Les différents outils de la politique actuelle du paysage sont présentés, et notamment la convention européenne du Paysage, la loi de 1930 sur les Sites et la loi Paysage de 1993. Des appréciations sont portées sur la situation actuelle des paysages qui se dégrade progressivement, sur la nécessité d'une impulsion nouvelle pour stopper la perte du capital paysager et sur le rôle des différents acteurs.

Illustrations concrètes à l'appui, le rapport présente la « méthode par 4 » largement mise en pratique dans le cadre de projets d'aménagement prenant en compte la dimension paysagère, le paysage devant être considéré comme un « art de l'aménagement » opérationnel.

## LA CONSTRUCTION D'UNE MAÎTRISE D'OUVRAGE URBAINE DE L'AGGLOMÉRATION FRANCO-VALDO-GENEVOISE

Ariella MASBOUNGI, Alain LECOMTE (CGEDD)

Genève-Pays de Gex sera-t-il le premier projet transfrontalier à prendre corps ? Des obstacles se présentent : hétérogénéité des droits du travail et de l'urbanisme, contraste entre ville mondiale et territoire quasi rural, flambée des prix fonciers, fragilité économique des communes françaises. Les atouts sont nombreux : situation, coopération ancienne, complémentarités – besoin d'espace genevois et disponibilités foncières françaises, économiques avec l'aéroport, le CERN, les institutions internationales.

La coopération s'inscrit dans le projet d'agglomération franco-genevois économe des territoires et soucieux des paysages et de l'agriculture. Il prône plus d'emplois de haut niveau en France, de logements en Suisse, de transports publics liés à la densification urbaine. Ses qualités lui valent le Grand Prix européen de l'urbanisme en 2010.

La mission de recherche d'une maîtrise d'ouvrage, confiée au CGEDD par les autorités des deux pays, a préconisé d'approfondir la stratégie économique Genève-Pays de Gex, confiée

depuis à « Partenaires Développement ». La faisabilité d'une « zone économique à statut spécifique », issue du rapport parlementaire sur la politique transfrontalière, est à tester. Il convient maintenant de donner corps au « cercle de l'innovation » de 35 km<sup>2</sup>, proposé par Michael Güller dans le cadre des PACA (périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération), qui relierait l'aéroport, le Grand-Saconnex, Saint-Genis, Gex, Ferney-Voltaire et le CERN, entourant un « cœur vert » de 600 ha. Un label éco-cité et une IBA (*Internationale Baustellungen*) aideraient le processus.

Le projet stratégique de développement « Genève-Voltaire », sur 1 km<sup>2</sup>, réunirait Grand-Saconnex et Ferney-Voltaire. Il mettrait en œuvre une « aéroville », bénéficiant de qualités urbaines de haut niveau attractives pour les entreprises. Enfin, la mission propose, sur le cercle de l'innovation, une opération d'intérêt international sur le modèle des OIN et une structure qui s'inspirerait d'un établissement public d'aménagement.

**SITE DES DEUX CAPS GRIS-NEZ – BLANC-NEZ (PAS-DE-CALAIS) :  
PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE AU LABEL GRAND SITE  
DE FRANCE ET RAPPORT DEVANT LA COMMISSION SUPÉRIEURE  
DES SITES PERSPECTIVES ET PAYSAGES DU 13 JANVIER 2011**

*Catherine BERSANI, Aude DUFOURMANTELLE (CGEDD)*

L'opération Grand Site a été lancée en 1978. Elle a déjà fait l'objet d'un rapport d'analyse du CGPC en 2004. Le rapport d'inspection présente le dossier à la commission supérieure en vue de l'obtention d'un avis favorable au label Grand Site de France® sur la période 2011-2017, consécration de près de quarante années d'efforts pour faire reconnaître ce site emblématique du patrimoine national.

Le territoire de gestion comprend les communautés d'agglomération de Boulogne et du Calaisis et les communes de Wimereux et de Sangatte. Il concerne la gestion intégrée de la zone côtière (conflits d'usage), la gestion du trait de côte et la prise en considération des risques côtiers (syndicat mixte de la Côte d'Opale, lauréat de l'appel à projets lancé en 2005 par la DATAR).

La gouvernance du projet est assurée par le conseil général

du Pas-de-Calais depuis 2004 et comprend une convention de gestion avec les nombreux acteurs locaux (conseil régional, collectivités, conservatoire du Littoral, PNR, CCI, chambre d'Agriculture, etc.). Elle concrétise le projet patrimonial d'un espace social partagé, associant les agriculteurs et les habitants, chacun étant dans un double rôle d'acteur responsable et de sujet collectif du devenir du territoire. Le rapport conclut sur un avis favorable, tout en mettant l'accent sur les outils à mettre en œuvre sur la période 2011-2017 pour réussir ce projet : un schéma de stratégie foncière éprouvé, un schéma d'accueil stratégique et un atlas du patrimoine et des paysages, ainsi qu'un système d'évaluation avec des indicateurs dont la pertinence est manifestement bien étudiée. Le label Grand Site de France® a été obtenu en mars 2011.



17 Fouras - Photo de Pierre Mairé ©

n°007932-01

## PROJET DE CLASSEMENT AU TITRE DES SITES DE LA BATAILLE DE NORMANDIE DES MARAIS DU MERDERET

*Christian QUÉFFELEC (CGEDD)*

Le rapport plaide pour le classement d'un lieu de mémoire où le paysage a joué un grand rôle. Il s'agit du théâtre de la bataille des marais du Merderet, commencée la nuit du 5 au 6 juin 1944 par des opérations américaines de parachutage, au prix d'énormes pertes. Les spécificités des paysages de marais et de bocage sont à l'origine des difficultés rencontrées par les forces alliées. Le rapporteur suggère une délimitation centrée sur la zone inondable, mais incluant ses limites visuelles : la bande de bocage qui la borde, les coteaux.

n°007535-01

## AUDIT THÉMATIQUE LOCAL SUR LES CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES AU SOL EN LANGUEDOC-ROUSSILLON ET EN PACA

*Patrick ALBRECHT, Jean-Paul DALLAPORTA (CGEDD)*

Les régions Languedoc-Roussillon et PACA produisent une faible part de l'électricité qu'elles consomment, bénéficient d'un bon ensoleillement et font l'objet de nombreux projets de centrales photovoltaïques. L'audit a mis en évidence la nécessité d'un meilleur pilotage national et d'une amélioration de l'instruction, grâce à des mesures de clarification et d'adaptation des méthodes de travail et des réglementations, allant de l'élaboration des schémas régionaux climat, air et énergie, aux raccordements aux réseaux électriques.

n°007905-01

## PROJET DE CLASSEMENT DU SITE DE L'ESTUAIRE DE LA CHARENTE (CHARENTE-MARITIME)

*Denis CLÉMENT (CGEDD)*

Le rapport souligne le caractère historique et pittoresque du site qui, autour de l'arsenal de Rochefort et de l'ensemble défensif de l'estuaire et des îles, constitue une belle unité fluviale et maritime : méandres rythmés par les marées, embouchure ouverte sur l'horizon, marais, îles, etc.

Favorable au projet porté par des collectivités locales qui visent le label Grand Site de France®, il suggère une concertation locale pour mettre en cohérence le périmètre de protection avec les propositions de l'Atelier Littoral suite à la tempête Xynthia.

n°007835-01

## PROJET D'EXTENSION DU GOLF DES BAUX-DE-PROVENCE, DOMAINE DE MANVILLE (BOUCHES-DU-RHÔNE) RAPPORT DEVANT LA COMMISSION SUPÉRIEURE DES SITES PERSPECTIVES ET PAYSAGES DU 17 MARS 2011

*Michel BRODOVITCH (CGEDD)*

Le rapport concerne un projet d'agrandissement d'un golf dans une petite plaine agricole, avec réhabilitation ou construction de divers bâtiments. Le site, sensible, en contrebas de la chaîne des Alpilles, fait l'objet de l'une des deux directives paysagères de France. Un avis favorable est donné au dossier, qui sera suivi pendant plusieurs mois par le rapporteur, pour aboutir à des constructions améliorées et à un projet de paysage en relation avec le contexte.

n°007927-01

## SITE CLASSÉ DU DOMAINE DE VAUDRY-FONTAINE (PAS-DE-CALAIS) COMMUNE DE SAINT-LAURENT-BLANGY. TRAVAUX DANS LE SITE CLASSÉ DU DOMAINE DE VAUDRY-FONTAINE

*Bertrand CREUCHET (CGEDD)*

n°008073-01

## PROJET D'INSCRIPTION AU TITRE DES SITES DE LA DIVISION THÉRY À VAUCRESSON (HAUTS DE SEINE) – RAPPORT DE VISITE

*Michel BRODOVITCH, Jean-Luc CABRIT (CGEDD)*

n°007935-01

**DUNE DU PILAT. RAPPORT À LA  
COMMISSION SUPÉRIEURE DES SITES  
PERSPECTIVES ET PAYSAGES  
DU 23 JUIN 2011 – 2<sup>ÈME</sup> OPÉRATION  
GRAND SITE – COMMUNE DE LA TESTE  
DE BUCH (GIRONDE) – OPÉRATION PORTÉE  
PAR LE SYNDICAT MIXTE DE LA GRANDE  
DUNE DU PILAT**

*Denis CLÉMENT (CPRN)*

n°007791-01

**PROJET DE CRÉATION D'UNE AGENCIE  
D'URBANISME EN MOSELLE EST –  
MISSION EXPLORATOIRE**

*Yves MALFILATRE (CGEDD) ; Marcel BELLIOU (FNAU)*

n°008020-01

**AUDIT THÉMATIQUE DE LA POLITIQUE  
DES SITES EN DREAL BOURGOGNE**

*François MARIE, Bertrand CREUCHET (MIGT)*

n°007820-01

**PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN CENTRE  
CULTUREL ET DE RENCONTRE ENVISAGÉ  
PAR LE CG DU CHER DANS LE PÉRIMÈTRE  
DE L'ABBAYE DE NOIRAC SUR LA  
COMMUNE DE BRUÈRE-ALLICHAMPS,  
DANS LE DÉPARTEMENT DU CHER.  
COMPTE RENDU DE MISSION**

*Christian QUÉFFELEC (CGEDD)*

n°007907-02

**SITE CLASSÉ DU BOIS DE BOULOGNE  
(PARIS). PROJET DE MODERNISATION  
DU STADE ROLAND GARROS. PLAN GUIDE.  
RAPPORT DEVANT LA COMMISSION  
SUPÉRIEURE DES SITES  
LE 15 DÉCEMBRE 2011**

*Michel BRODOVITCH (CGEDD)*

n°008083-01

**RAPPORT À LA COMMISSION SUPÉRIEURE  
DES SITES PERSPECTIVES ET PAYSAGES :  
SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2011 – PROJET  
DE CLASSEMENT DU SITE DU MASSIF  
DU CONCORS – COMMUNES DE :  
AIX-EN-PROVENCE, JOUQUES,  
MEYRARGUES, PEYROLLES, PUYLOUBIER,  
SAINT-MARC-JAUMEGARDE, VENELLES  
(DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE).  
COMMUNES DE POURRIÈRES ET RIANS  
(DÉPARTEMENT DU VAR)**

*Michel BRODOVITCH (CGEDD)*

n°007341-01

**LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES  
PETITES ÎLES HABITÉES DE LA  
MÉDITERRANÉE – NOTE D'ÉTAPE**

*Eric VERLHAC, Benoît PARAYRE (CGEDD) ;  
Patrice DEVOS (CGAAER)*

n°008130-01

**PATRIMONIO. PROJET DE CLASSEMENT  
AU TITRE DES SITES DU VIGNOBLE  
DE PATRIMONIO (COMMUNES DE  
FARINOLE, SAINT-FLORENT, OLETTA,  
PATRIMONIO ET POGGIO D'OLETTA)  
HAUTE CORSE. RAPPORT DE VISITE**

*Jean-Luc CABRIT (CGEDD)*

n°007832-01

**CLASSEMENT DE L'AVEN NOIR :  
RAPPORT À LA COMMISSION SUPÉRIEURE  
DES SITES PERSPECTIVES ET PAYSAGES –  
13 JANVIER 2011 – COMMUNES DE  
LANUEJOLS, TRÈVES ET REVENS DANS  
LE GARD, COMMUNE DE NANT DANS  
L'AVEYRON**

*Bertrand CREUCHET (CGEDD)*



*[...] Face aux risques naturels ou technologiques, la société moderne accepte de moins en moins la fatalité [...]*

# RISQUES, SÉCURITÉ, SÛRETÉ

Face aux risques naturels ou technologiques, la société moderne accepte de moins en moins la fatalité, en dépit de sa complexité croissante et de sa fragilité. Elle exige des pouvoirs publics non seulement une réduction des facteurs d'exposition et de la vulnérabilité des populations et des territoires mais encore une indemnisation fondée sur la solidarité nationale en cas de sinistre. À ce titre la stratégie nationale de Développement durable (2010-2013) a retenu parmi les 9 défis à relever : « Santé publique, prévention et gestion des risques. » La même attente s'exprime dans le domaine de la sécurité dans les transports et dans celui des pollutions et nuisances, en raison des effets produits sur la vie humaine et l'état des territoires. Ceci est explicité dans le document de stratégie ministérielle (décembre 2011) qui mentionne parmi les missions essentielles du ministère : « Protéger nos concitoyens, prévenir les risques naturels technologiques et sanitaires, développer notre capacité de réaction et de gestion en situation de crises. »

La 4<sup>ème</sup> section du CGEDD a poursuivi en 2011 ses contributions à la politique de prévention des risques majeurs et de gestion des crises, à travers la prospective, les retours d'expérience, le paragonnage, la veille réglementaire et technique, les évaluations et analyses de services, les audits de services ainsi que la participation à des groupes de travail. Elle a contribué à la mise en œuvre de la lettre de mission du vice-président, notamment pour le chantier « Appui à l'État déconcentré, missions d'intervention rapide. »

La section et les collèges qui lui sont rattachés concentrent leurs activités sur le thème de la mitigation, composante de la stratégie du développement durable, et sur la résilience des territoires. Ces contributions s'inscrivent dans le cadre de la mobilisation des pouvoirs publics et des autres acteurs autour d'une politique d'anticipation et d'adaptation visant à réduire les conséquences humaines, économiques et environnementales d'événements naturels ou d'accidents technologiques. Elle s'attache également à comparer les méthodes et réglementations applicables en matière de sûreté et de sécurité dans les transports et à proposer des mesures concrètes d'amélioration de l'action de l'État.

Elle intervient aussi après certaines catastrophes naturelles en mettant en œuvre des procédures d'évaluation des dégâts, contribuant ainsi à la fixation du montant des indemnisations au titre du fonds de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements ou dans le cadre d'un financement du fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE).

En application de l'article R 1613-6 du code général des collectivités territoriales, le CGEDD a été requis par les préfets pour apprécier l'éligibilité des demandes de subventions formulées par des communes de 10 départements pour faire face aux dégâts consécutifs à des catastrophes naturelles. Après l'analyse des estimations des collectivités (30 millions d'euros), le montant total des subventions été fixé à 18 millions d'euros.

*Frédéric Rico*

*Président de section*

## MODALITÉS DE PRISE EN COMPTE DES AVALANCHES EXCEPTIONNELLES POUR AMÉLIORER LA PRÉVENTION DES RISQUES ET RENFORCER LA SÉCURITÉ DES PERSONNES

Philippe GUIGNARD (CGEDD) ; Jean-Yves LE GALLOU (IGA)

Les avalanches exceptionnelles frappent des lieux occupés. Phénomènes extrêmes, elles sont rares, dévastatrices et difficiles à modéliser. Elles causent en moyenne une à deux victimes par an, mais trente-neuf jeunes décèdent en 1970 à Val d'Isère et douze personnes en 1999 à Chamonix. Historiquement bien connues, elles se produisent lors de « crues avalancheuses », épisodes localisés survenant dix à quinze fois par siècle. La dernière a eu lieu en 2008 dans le Queyras.

La protection est surtout préventive : ne pas être présent sur les lieux (évacuation, interdiction de présence ou d'habitat), être dans un local sécurisé lorsque l'avalanche arrive, la dévier, la déclencher préventivement ou empêcher son départ. Mais, pour des raisons agricoles autrefois, de loisir aujourd'hui, les hommes s'établissent dans des zones menacées.

Les plans de prévention des risques « avalanches » fixent les règles locales d'occupation des sols. Afin d'en favoriser l'adoption et de les harmoniser, un projet de guide a été

réalisé en 2003, mais il n'est toujours pas approuvé malgré plusieurs rapports. Pour les avalanches connues, les constructions sont interdites ou contraintes. Pour les avalanches exceptionnelles, deux questions se posent : peut-on évacuer les populations en cas de danger et cela suffit-il à prévenir le risque ? Faut-il réglementer l'habitat dans des espaces où le foncier est cher ?

À la suite des travaux qui l'ont précédé, complétés par l'observation des pratiques suisses, le rapport recommande que :

- l'évacuation ne serve pas à gérer le risque (il est souvent aussi dangereux de partir que de rester sur place) ;
- les zones potentiellement touchées par les avalanches exceptionnelles soient identifiées, avec des simulations numériques, et portées à la connaissance du public ;
- des dispositions proportionnées au danger réglementent les habitats ;
- la justice prenne mieux en compte la notion probabiliste d'incertitude entourant ces phénomènes.

## L'ALERTE ET LES MISSIONS DE RECHERCHE ET DE SAUVETAGE (SAR) D'AÉRONEFS EN DÉTRESSE – ACTION DE LA DGAC

Dominique DAVID (CGEDD)

Un audit de l'action de la direction générale de l'Aviation civile (DGAC) en matière de services d'alerte et de missions de recherche et de sauvetage d'aéronefs en détresse (SAR) a été réalisé en 2011. La mission a évalué le pilotage général des missions SAR assuré par la DGAC ainsi que le dispositif opérationnel déployé outre-mer, le dispositif opérationnel déployé en métropole relevant du ministère de la Défense. Le dispositif de la DGAC apparaît solide mais la mission a cependant formulé diverses recommandations pour l'améliorer encore. Elles concernent la gouvernance du dispositif SAR (refonte du corpus réglementaire encadrant ces activités, passation d'accords SAR avec les pays voisins) et certains aspects opérationnels : poursuite des réflexions

engagées en vue de la création de centres de coordination conjoints aéronautiques et maritimes, passation d'un nouvel accord avec le ministère de la Défense, professionnalisation renforcée de tout ce qui concerne les missions SAR, définition d'un cadre pour la supervision du fonctionnement des centres opérationnels SAR. Compte tenu du caractère interministériel des missions SAR, la mission a suggéré que soit diligentée une mission interministérielle complémentaire qui aurait un champ d'investigation plus large que celui de la présente mission et couvrirait l'ensemble du dispositif SAR français déployé et notamment les centres de coordination de sauvetage de métropole mis en œuvre par le ministère de la Défense.

## MISE EN ŒUVRE D'UN SYSTÈME HOMOLOGUÉ POUVANT RÉPONDRE AUX BESOINS DES PERSONNES À FORTE CORPULENCE EN MATIÈRE DE CEINTURES DE SÉCURITÉ DANS LES AUTOCARS

Chantal MERCHANTOU, François RENVOISÉ (CGEDD)

La mission répondait à la demande d'une association contestant le bien-fondé des exemptions du port de la ceinture. Le rapport présente l'environnement juridique et sociétal de la ceinture de sécurité en France, ainsi que divers

prolongateurs. Neuf propositions visent à mettre en œuvre un système français de prolongateur, préparant une initiative européenne pour un système global adapté à toutes les corpulences.

n°008061-01

## LES RECOMMANDATIONS DE LA MISSION D'APPUI SUITE AUX INCENDIES DE FORêt DE LA RÉUNION

Bertrand CREUCHET, Jean-Jacques LAFITTE (CGEDD) ;  
Xavier DE FÜRST (IGA) ; Patrick SAUVAGE (IDSC) ;  
Marie-Laure MADIGNIER (CGAAER)

Un incendie a détruit 3 800 hectares, notamment dans le cœur du parc national, fin 2011. Suite à une première mission d'examen des impacts de l'incendie sur la biodiversité et des mesures à prendre pour assurer sa restauration, une mission interministérielle d'appui demandée par le préfet s'est rendue sur place et a rendu un premier rapport sur les mesures urgentes à prendre (lutte contre l'érosion sur les sols brûlés et contre les espèces envahissantes), sur l'organisation des moyens de secours ainsi que sur la prévention du risque d'incendie de forêt, impliquant le parc, l'ONF et les collectivités. Le rapport final sera remis en 2012.

n°007435-01

## LA PRÉVENTION DES RISQUES DANS LES « RAVINES » DE L'ÎLE DE LA RÉUNION

Marie-Françoise SIMON-ROVETTO (CGEDD) ;  
Philippe BLANCHARD (IGAS) ; Xavier DOUBLET (IGA)

n°007090-01

## L'EXPLOITATION DES HÉLICOPTÈRES EN GUYANE

Jean-François GRASSINEAU (CGEDD) ; Alain SOUCHELEAU (MIGT)

n°007257-02

## AUDIT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS ET HYDRAULIQUES DANS LE DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Daniel BURETTE, Jean-Louis DURVILLE (CGEDD) ;  
François CLOUD (CGAAER)

n°007257-04

## AUDIT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS ET HYDRAULIQUES DANS LE DÉPARTEMENT DE L'OISE

Jean-Louis DURVILLE, Bernadette VANDEWALLE (CGEDD) ;  
Denis BAVARD (CGAAER)

n°007257-03

## AUDIT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS ET HYDRAULIQUES DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

Jean CHAPELON, Patrick PUECH (CGEDD) ;  
François CLOUD (CGAAER)

n°007257-06

## AUDIT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS ET HYDRAULIQUES DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

Jean CHAPELON, Jean-Louis DURVILLE, Patrick PUECH (CGEDD) ;  
Jean BOURCET (CGAAER)

n°007257-01

## AUDIT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS ET HYDRAULIQUES DANS LE DÉPARTEMENT DU CHER

Dominique DUCOS-FONFRÉDE (CGEDD) ;  
François GÉRARD, Patrick BRUN (CGAAER)

n°006749-05

## AUDIT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS ET HYDRAULIQUES DANS LE DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

Patrick PUECH (CGEDD) ; Alain BAUCHÉ, Patrick BRUN (CGAAER)

n°006749-06

## AUDIT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS ET HYDRAULIQUES DANS LE DÉPARTEMENT DU GARD

Jean-Jacques LAFITTE (CGEDD) ; Patrick BRUN (CGAAER)

n°007257-07

## AUDIT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS ET HYDRAULIQUES DANS LE TERRITOIRE DE BELFORT

Catherine MARCO, Gérard VALÈRE (CGEDD) ;  
Laurent PAVARD (CGAAER)



*[...] proposer des mesures pour mettre les progrès des sciences et des techniques au service des objectifs du développement durable [...]*

# SCIENCES ET TECHNIQUES

La section « Sciences et techniques » traite des enjeux du développement scientifique et technique en matière d'écologie, de génie civil et de construction, d'énergie et de systèmes d'information. Elle a pour ambition de proposer des mesures pour mettre les progrès des sciences et des techniques au service des objectifs du développement durable ; elle est attentive aux articulations entre recherche, innovation technologique, expertise et politiques publiques.

À ce titre, la section apporte un éclairage sur les questions d'enseignement supérieur, de recherche scientifique et d'innovation, de gestion des connaissances, de réglementation technique, de développement de la normalisation et de reconnaissance des qualifications. Elle assure une veille sur la dimension internationale et européenne de ces thématiques.

Une part importante des travaux de la section est organisée autour des collèges qu'elle pilote : « Recherche et technologie », très activement impliqué dans l'inspection des organismes ayant une activité scientifique et technique (l'INERIS, l'IGN et le CSTB en 2011), « Techniques de construction », « Énergie et climat », « Systèmes d'observation et d'information » et « Maîtrise d'ouvrage des projets ».

Au cours de l'année 2011, la section s'est particulièrement investie dans les missions sur l'évolution de l'ensemble des organismes scientifiques et tech-

niques, sur la poursuite de la mise en œuvre des dispositions du Grenelle (« Plan bâtiments » visant l'économie d'énergie dans les bâtiments de l'État et processus d'instruction des projets éoliens), ainsi que sur la délicate question de l'exploration des hydrocarbures de roches-mères.

Elle a aussi mené des missions sur plusieurs constructions présentant des dégradations ou des risques (« bâtiments-bulles » à Nice, bâtiments Lods à Rouen, cité administrative de Vannes).

La section a par ailleurs contribué aux travaux d'évaluation préalables à l'élaboration du projet stratégique ministériel. Elle s'est également mobilisée dans la préparation de la matinée d'étude sur le thème des investissements d'avenir et dans la production des actes de la journée consacrée au paysage de la recherche. Elle a participé à la définition et contribué au montage du projet d'institut de Recherche technologique ferroviaire Railenium, sélectionné par un jury international dans le cadre du programme Investissements d'avenir. Railenium regroupe de nombreux industriels, universités et organismes de recherche, et vise à développer la recherche-innovation et la pré-homologation autour d'importants moyens d'essais.

Plusieurs membres de la section ont par ailleurs apporté leur appui à des actions européennes ou internationales.

*Jacques Roudier*  
Président de la section



Chenal de la Perronne - 17 Boyardville - Photo de Pierre Maire ©

## MISSION D'EXPERTISE DES LOCAUX DU CENTRE ADMINISTRATIF DÉPARTEMENTAL DE NICE (« BÂTIMENTS-BULLES »)

Georges DEBIESSE, Jean-Marc LACAVE (CGEDD)

Consulté en octobre 2010 par le préfet et le président du conseil général des Alpes-Maritimes sur la sécurité des « bâtiments-bulles » de la cité administrative de Nice, le CGEDD avait recommandé une évacuation complète des quelques 1000 agents concernés avant la fin janvier 2011. En février 2011, de sérieuses difficultés ayant compliqué la recherche d'un site de repli pour les services de la préfecture recevant du public, alors implantés dans un rez-de-chaussée surmonté par plusieurs « bulles » à la stabilité douteuse, le plan proposé repoussait à novembre 2011 l'achèvement de l'évacuation, suscitait l'inquiétude des personnels et coûtait 12,8 millions d'euros.

Le CGEDD fut alors à nouveau consulté par le préfet. Pour limiter le retard de la mise en sécurité de ces services, le Conseil préconisa de la réaliser plutôt par consolidation des « bulles » menaçantes au moyen d'étalements et de barres d'ancrage, incompatibles avec toute occupation, mais permettant – comme le confirmèrent les experts « structure » du ministère – de supprimer tout risque d'écroulement sur ces services, ainsi maintenus sur place jusqu'à la mise en œuvre des solutions de confortement définitif. Cette formule a permis de terminer l'opération en mai et de gagner environ 10 millions d'euros sur son coût.

## PLAN BÂTIMENTS GRENELLE – ÉCONOMIES D'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS DE L'ÉTAT

Jean-Paul DALLAPORTA, Daniel FÉDOU, Jean-Claude GAZEAU, Bernard PERRET (CGEDD)

L'objet de l'audit était de dresser un premier bilan de la mise en œuvre des objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement : engager d'ici 2012 la rénovation des bâtiments de l'État et de ses établissements publics pour réduire leur consommation d'énergie de 40% et leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) de 50% à horizon 2020.

La nouvelle organisation mise en place pour gérer le patrimoine immobilier de l'État, pilotée par France Domaine, est désormais opérationnelle. Les DREAL sont bien insérées dans ce dispositif. Au niveau central, la mission Plan bâtiments Grenelle et la sous-direction de la Qualité et du Développement durable de la DGALN animent efficacement les services. Les premiers résultats de la campagne d'audit des bâtiments de l'État confirment le caractère réaliste des objectifs techniques, mais font apparaître l'insuffisance des enveloppes financières envisagées pour les régions.

Concernant l'optimisation de la gestion des crédits, le

rapport propose : la globalisation des crédits des ministères, le développement de méthodes d'évaluation technico-économique pour hiérarchiser les opérations et fixer plus rationnellement les priorités, l'assouplissement des règles budgétaires pour financer des opérations mixtes (investissement et fonctionnement) sur les BOP 309 et 333.

Le rapport souligne ensuite la nécessité, au titre du suivi, de mettre en place au niveau régional une stratégie et un suivi par bâtiment, d'impliquer les DREAL dans l'élaboration des schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI) et de suivre les consommations d'énergie et les émissions de GES au niveau national.

Enfin, la réduction des surfaces occupées par agent et l'action sur le comportement des occupants (mutualisation de certains locaux, contrôle des températures, etc.) devront apporter une contribution significative à l'atteinte des objectifs fixés en matière d'économie d'énergie.

## L'AVENIR ET LE POSITIONNEMENT DES CELLULES ÉCONOMIQUES RÉGIONALES DE LA CONSTRUCTION (CERC)

Bruno LEBENTAL, Laurent FAYEIN, Delphin RIVIÈRE (CGEDD)

## EXPERTISE DES LOCAUX DE LA CITÉ ADMINISTRATIVE DE VANNES

Georges DEBIESSE, Christian DIEUDONNÉ (CGEDD)

## INSTRUCTION ADMINISTRATIVE DES PROJETS ÉOLIENS - 1<sup>ÈRE</sup> PARTIE : CONSTATS

Patrick ALBRECHT, Michel DUMONT, Laurent FAYEIN (CGEDD)

## LES HYDROCARBURES DE ROCHE-MÈRE EN FRANCE – RAPPORT PROVISOIRE

*Jean-Louis DURVILLE, Jean-Claude GAZEAU (CGEDD) ; Jean-Pierre LETEURTROIS, Didier PILLET (CGIET)*

La ministre chargée de l'Écologie et le ministre chargé de l'Industrie ont, par lettre du 4 février 2011, confié aux vice-présidents du CGEDD et du CGIET une mission portant sur les hydrocarbures de roche-mère visant à étudier le potentiel, les techniques, les enjeux sociétaux et environnementaux et le cadre légal, fiscal et réglementaire applicable. La mission a rencontré les organismes techniques français, les industriels, les administrations. Elle s'est rendue dans trois départements et a effectué un court déplacement aux États-Unis.

Les ressources exploitables en France, a priori prometteuses, restent largement inconnues. Les deux bassins concernés diffèrent notamment par une connaissance géologique avancée dans le bassin parisien, encore imparfaite dans le sud-est. Enfin, on a des huiles dans le bassin parisien et du gaz dans le sud-est. Une évaluation approfondie de la richesse potentielle nationale s'impose.

Les élus et associations ont exprimé de fortes préoccupations.

Quatre conditions doivent être satisfaites : bien connaître la géologie et l'hydrogéologie locales, utiliser les meilleures technologies disponibles, encadrer et contrôler strictement les travaux.

Le rapport recommande notamment de lancer un programme de recherche scientifique, de parfaire la connaissance scientifique des aquifères dans les formations karstiques du sud-est, de promouvoir la réalisation par les industriels de puits expérimentaux sur-instrumentés, de créer un comité scientifique national et de mettre en place des comités locaux d'information dans chaque département concerné.

Dans l'immédiat, la fracturation hydraulique ne sera pas utilisée hormis, le cas échéant, pour le programme scientifique. L'information et la consultation du public et des élus seront améliorées, la réglementation technique sera adaptée et la fiscalité pétrolière sera revue en faveur des collectivités locales. Une loi a été promulguée le 13 juillet.

## RATIONALISATION DE L'INGÉNIERIE ROUTIÈRE

*Jean-Yves BELOTTE, Jean DURAND, Evelyne HUMBERT (CGEDD)*

Le secrétaire général et le directeur général des Infrastructures, des Transports et de la Mer du MEDDTL ont confié au CGEDD en août 2010 une mission d'évaluation des conditions d'exercice des fonctions de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre pour les investissements réalisés sur le réseau routier national, quatre ans après la réforme des services routiers de l'État consécutive à la décentralisation, qui s'est notamment traduite par la création des directions interdépartementales des Routes (DIR).

La mission a été conduite à partir d'entretiens et de questionnaires adressés aux services principalement impliqués : les DREAL, les DIR et les CETE. Le rapport examine l'adéquation des besoins et des moyens et recense les forces et faiblesses des services, notamment dans le domaine des compétences techniques. Il suggère de recentrer chaque

entité sur son cœur de métier, en identifiant celle qui a la meilleure valeur ajoutée à chaque étape du processus. Il préconise de confirmer le rôle de chaque DREAL auprès du préfet de région comme chargée des réflexions en amont, du pilotage stratégique des opérations et du montage et du suivi des tours de table financiers ; de confier aux DIR le pilotage technique et opérationnel des opérations, de constituer au sein des DIR des services d'ingénierie routière robustes, en nombre plus réduit qu'aujourd'hui, tenant compte de l'activité à consacrer à la conservation et à la réhabilitation du réseau ; de conforter le potentiel en ingénierie routière des CETE, dans un contexte de réduction du volume d'activité, par la création d'une structure unique. Il suggère enfin que la DGITM approfondisse ces propositions, en concertation avec les acteurs concernés.

## QUEL AVENIR POUR LES LOGEMENTS DE LODS DANS LE QUARTIER DE LA GRAND'MARE À ROUEN ?

*Jean-Armand CALGARO, Christian QUÉFFELEC (CGEDD) ; Dhionis DHIMA (cstb) ;  
Pierre CARLOTTI, (CGAAER)*

Ces immeubles, exemplaires à plus d'un titre, ont été l'objet d'incendies successifs qui ont conduit à plusieurs campagnes de travaux, ce qui n'a pas empêché deux nouveaux sinistres en 2011. Construits avant une réglementation difficilement applicable aux techniques mises en œuvre, leur

sécurité peut être améliorée en limitant la charge combustible, en introduisant des systèmes du type sprinklers, en perfectionnant les détails de façade. Malgré leur intérêt historique, la mission recommande d'examiner leur aptitude à répondre aux besoins actuels avant de décider de leur avenir.

## AUDIT DE L'INSTITUT NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL ET DES RISQUES (INERIS)

Patrick DE BUHAN, Alain FÉMÉNIAS, Rémi GUILLET (CGEDD) ;  
Philippe SCHIL (CGIET)

L'INERIS réalise des études de risques technologiques et industriels avec une expertise remarquable en matière de prévention, adossée à la recherche. L'audit recommande de rendre plus lisible la recherche des équipes (UMR avec des partenaires extérieurs) évaluables par l'AERES (agence d'évaluation de la Recherche et de l'Enseignement supérieur), d'établir un cadre rigoureux des commandes et des missions confiées en matière de bases de données publiques et de respecter une autonomie de gestion des ressources propres générées par les travaux pour des industriels.

## AUDIT DU CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT (CSTB)

Jean BRUNEAU, Jean-Claude DIQUET, Philippe FOLLENFANT,  
Bernard HALPHEN (CGEDD)

Le CSTB occupe une place importante et reconnue dans le secteur du bâtiment. Il exerce des activités de recherche, d'évaluation des innovations, de certification et de diffusion du savoir.

Son contrat d'objectifs 2010-2013 est axé sur le Grenelle de l'environnement. La mission a relevé le dynamisme des unités techniques de l'établissement, mais aussi certaines faiblesses du système de management. Elle a notamment recommandé la mise en place d'outils de suivi des indicateurs de fonctionnement et la réactivation du conseil scientifique.

## ÉVALUATION DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT SCIENTIFIQUE GIS SOL

Elisabeth RINIÉ (CGEDD) ;  
Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS (CGAAER)

Le GIS Sol est reconduit en 2012 après une évaluation stratégique menée conjointement par le CGAAER et le CGEDD qui a confirmé les missions confiées à cette structure et réaffirmé l'importance de l'inventaire pédologique pour une bonne gouvernance de l'environnement. La ressource en sols s'avèrera tout aussi indispensable pour nourrir la planète en 2050 que la disponibilité en eau. L'activité du GIS Sol contribue à une bonne gestion du patrimoine « sols de France ».

## AVIS DE L'IGOA, ARTICLE DE SYNTHÈSE DES QUELQUES 21 AVIS

Jean BRUNEAU, Evelyne HUMBERT (CGEDD)

L'inspecteur général Ouvrages d'art (IGOA) émet des avis sur les opérations du réseau routier national (RRN) ou de tiers impactant ce réseau et les adresses à la DGITM qui en oriente les phases ultérieures. Sur les vingt-et-un avis émis en 2011, dix portent sur le RRN : mise en sécurité des tunnels franciliens (5), amélioration du réseau (2) et nouvelles voies (3). Onze autres visent des projets tiers en Île-de-France : franchises autoroutiers (tramway, routes) (6) et travaux à La Défense (5).

## AUDIT DANS LE DOMAINE DE LA RECHERCHE ET LA FORMATION DE L'IGN

Claude BONNET, Henri BREUIL, Patrick DE BUHAN,  
Françoise DEYGOUT (CGEDD)

## ÉVALUATION DE LA CONCERTATION AU SUJET DE L'EXPOSITION AUX RADIOFRÉQUENCES – NOTE D'ÉTAPE

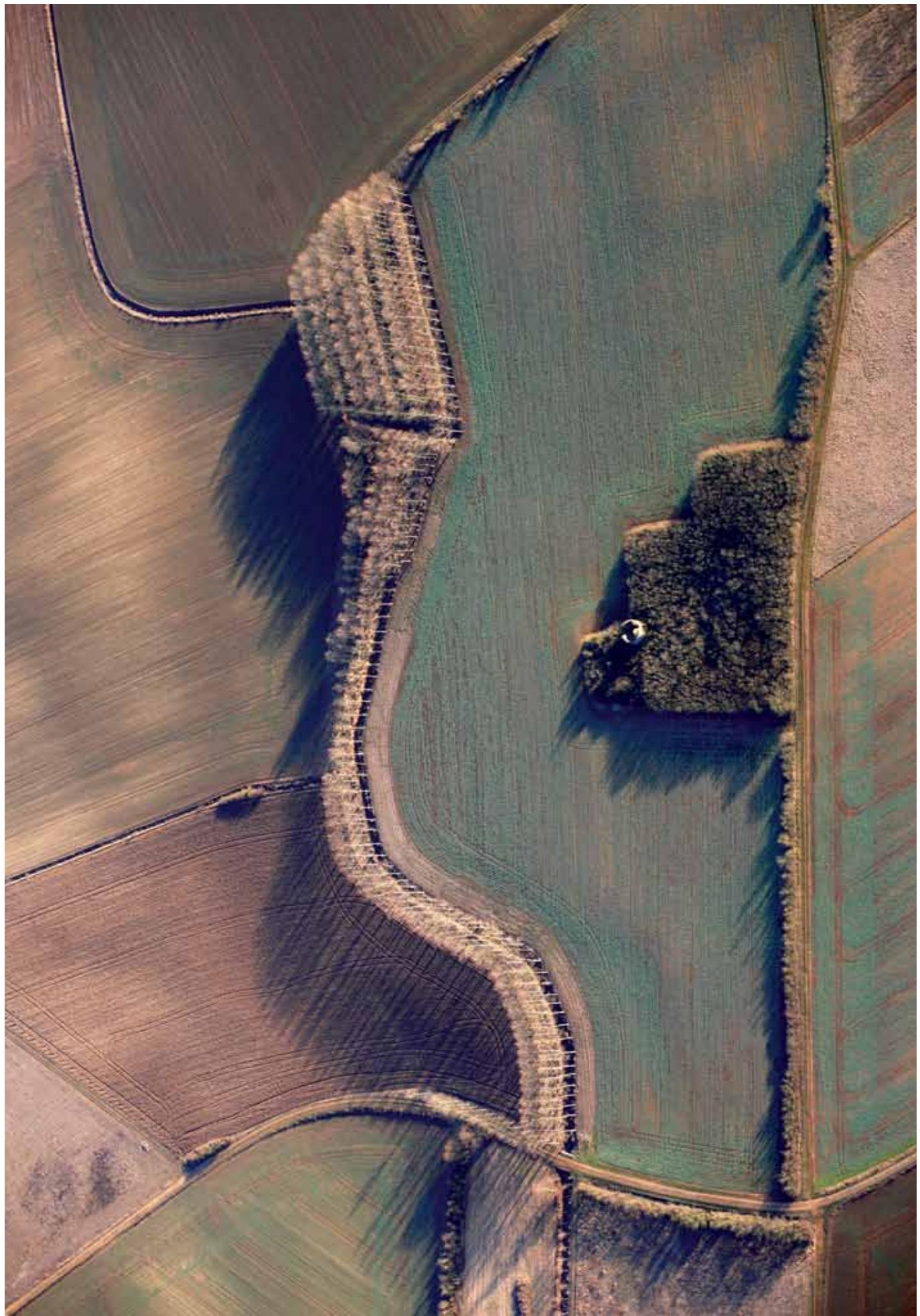
Bernard FLURY-HÉRARD, Alain LHOSTIS (CGEDD)

## RAPPORT D'INSPECTION DU STEEGBH (SERVICE TECHNIQUE DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE, DES GRANDS BARRAGES ET DE L'HYDRAULIQUE)

Jean-Louis DURVILLE, Henri BREUIL, Pierre ROCHE (CGEDD)

## LES CORPS DE CHERCHEURS ET L'ÉVALUATION DES SCIENTIFIQUES DU MEDDTL ET DE L'IFSTTAR – RAPPORT INTERMÉDIAIRE

Benoît LESAFFRE (CGEDD) ; Patrick CHABRAND (INRETS)



86 Craon - Photo de Pierre Maré ©



*[...] les rapports produits traitent de sujets souvent très politiques, voire polémiques, dépassant leur objet strictement technique [...]*

# RESSOURCES NATURELLES, EAU ET BIODIVERSITÉ

Les missions coordonnées par la CPRN portent sur des sujets très variés, allant de la pêche professionnelle en eau douce à l'accès à l'eau potable pour les plus démunis, ou de la fertilisation azotée aux éoliennes. Malgré le caractère apparemment parfois local de leur sujet (chasse dans l'estuaire de la Seine), les rapports produits traitent de sujets souvent très politiques, voire polémiques, dépassant leur objet strictement technique, comme fréquemment en matière d'environnement.

La très grande majorité des missions relatives à l'eau et à la biodiversité correspondent initialement à des demandes de la DGALN/DEB, ou à des demandes conjointes avec le ministère de l'Agriculture. Elles sont fréquemment effectuées par des équipes mixtes CGEDD/CGAAER (conseil général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces ruraux). L'agriculture est en effet concernée par nombre d'entre elles : retenues d'eau en Adour-Garonne, plan d'action chlordécone aux Antilles, etc.

Certains rapports concernent des sujets de société tels que celui sur les enjeux écologiques et fonciers

en Camargue. D'autres sont plus technico-économiques : citons les méthodes de l'inventaire forestier national.

Si certains rapports concernent des questions pouvant déboucher sur des décisions rapidement mises en œuvre (assainissement de l'agglomération de Chartres), beaucoup portent sur des sujets de fond. Les suites qui leur seront éventuellement données ne pourront alors être visibles qu'à long terme (fiscalité et stratégie pour la biodiversité par exemple). Dans ces derniers cas, des missions complémentaires sont fréquemment demandées (retenues d'eau en Adour-Garonne, algues vertes). Enfin, l'essentiel du droit français de l'environnement découlant de directives communautaires (sans même invoquer les règlements de la Politique agricole commune ou de la politique commune de la Pêche), presque tous les rapports présentent une composante liée à celles-ci. Certains y trouvent même leur principale raison d'être tels que celui sur la mise en oeuvre de la DCE (directive-cadre sur l'eau) dans le secteur agricole.

*Pierre Roussel*

*Président de section*



33 Lège Cap Ferret - Photo de Pierre Maire ©

## COMPÉTENCES ET PROFESSIONNALISATION DES BUREAUX D'ÉTUDES AU REGARD DE LA QUALITÉ DES ÉTUDES D'IMPACT (ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES)

*Alain FÉMÉNIAS, Thierry LAVOUX (CGEDD)*

L'exigence de qualité des évaluations environnementales des projets d'infrastructures et d'aménagement s'est accrue avec l'adoption de la loi Grenelle 2. Les relations entre maîtres d'ouvrage et bureaux d'études devront s'adapter à une prise en compte des enjeux environnementaux dès la conception du projet, ce qui devrait inciter le maître d'ouvrage à ne pas attendre le dépôt d'un dossier d'autorisation pour faire appel aux meilleures compétences disponibles. Aujourd'hui, les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation des impacts sont souvent mal comprises et leur application laisse à désirer, ce qui renvoie autant à la qualité des expertises qu'à la perception de leur intérêt par les maîtres d'ouvrage.

Le rapport analyse les attentes des maîtres d'ouvrages et des services de l'administration, l'état du marché de l'évaluation et les pratiques des bureaux d'études pour identifier les éléments-clefs de la qualité des études d'impact. Apparaissent comme décisives l'expertise en matière d'écologie

et l'assistance à la maîtrise d'ouvrage. À la lumière des expériences étrangères, plusieurs stratégies sont proposées pour mobiliser et professionnaliser les bureaux d'études. Une solution consisterait à confier à l'office professionnel de qualification de l'Ingénierie (OPOQIBI) le soin d'élaborer la future norme de qualification en s'appuyant sur un panel représentatif des différents acteurs concernés. Son mandat serait d'élaborer un référentiel « évaluation environnementale » suffisamment exigeant pour servir de base à la délivrance de certificats correspondant aux différentes tâches. Dans l'immédiat, la mission suggère d'inciter les bureaux d'études et les experts à ratifier une charte comprenant des engagements relatifs à la déontologie professionnelle et aux compétences requises. Conçue conjointement par la profession, les maîtres d'ouvrage et les services de l'administration, cette charte pourrait être validée et présentée à la ratification des prestataires par le ministre chargé de l'Écologie.

## LES RETENUES D'EAU EN ADOUR-GARONNE

*Jean-Alfred BEDEL, Philippe QUÉVREMONT (CGEDD) ; Gérard DEGOUTTE, Patrick HURAND,  
Gérard LEBOURDAIS (CGAAER)*

Le Gouvernement souhaitant réunir les conditions favorables à la création de retenues d'eau dans le bassin Adour-Garonne, il a été demandé à une mission commune du CGAAER et du CGEDD d'identifier les projets de retenues d'irrigation envisageables d'un point de vue environnemental et économique.

La mission considère comme acceptables d'un point de vue environnemental les projets qui peuvent répondre à la totalité des exigences du droit de l'environnement. Le point le plus délicat concerne les retenues créées par un barrage, pour lesquelles la mission formule des recommandations sur le contenu des études d'impact et l'approfondissement des connaissances scientifiques.

La mission a procédé à l'examen détaillé d'une vingtaine de

projets prioritaires. À l'issue de cet examen, il apparaît que les retards pris par les projets résultent le plus souvent d'un défaut de maîtrise d'ouvrage et/ou d'un financement insuffisant, les difficultés rencontrées au plan environnemental n'étant que rarement en cause. L'ensemble des projets examinés sont économiquement viables, la valorisation agricole de l'eau d'irrigation pouvant se faire à des prix allant de 0,54 à 1,23 € par mètre cube.

La mission recommande de mieux mutualiser les coûts d'investissement et de fonctionnement supportés par les agriculteurs et de déplaçonner les aides accordées par l'agence de l'Eau en faveur des retenues de substitution, qui impactent moins le milieu naturel.

## REFONTE DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE CHARTRES

*Patrick MARCHANDISE, Philippe QUÉVREMONT (CGEDD)*

La mission est intervenue après qu'un projet de construction d'une nouvelle station d'épuration n'ait pu être mené à son terme. Un rapport du CEMAGREF (centre national du Machinisme agricole, du Génie rural, des Eaux et des Forêts) montre que, si le fonctionnement de la station actuelle est

satisfaisant, cette station est néanmoins très proche de la saturation. Le rapport indique les procédures à suivre pour permettre la mise en service d'une nouvelle station dans les meilleurs délais afin de faire face au développement de l'agglomération.

## LES ENJEUX ÉCOLOGIQUES ET FONCIERS EN CAMARGUE

Thierry LAVOUX, Philippe SCHMIT, Gilbert SIMON, Olivier ROBINET (CGEDD)

L'équilibre auquel est parvenue la Camargue résulte des multiples compromis que les acteurs camarguais ont su trouver au fil des ans. La mission pense que le renforcement des liens entre les deux Camargue doit permettre de ne pas ériger les limites administratives en obstacle à la gestion unitaire de la réserve de biosphère. L'analyse du marché foncier conduit à suggérer que les achats du conservatoire du Littoral se réalisent avec discernement, sachant que les acquisitions des terrains des Salins du Midi ont réduit ses capacités d'intervention dans les zones littorales plus menacées ou intéressantes au plan écologique. D'autres acteurs (EPF, fondations, agence de l'Eau) pourraient certes être sollicités, mais il n'est pas raisonnable d'investir dans des achats fonciers réalisés à des prix supérieurs à ceux du marché pour des terrains inconstructibles. Pour la mission, l'intervention du conservatoire ne se justifie que si les terrains préemptables sont menacés par l'urbanisation ou un développement économique nuisible aux équilibres écologiques,

ou pour éviter une mise en vente par découpe (cas de l'étang du Lairan).

Ceci ne signifie pas que l'action des pouvoirs publics doit toujours aller vers une réduction. Ainsi, la fréquentation anarchique des plages de Piémanson et Beauduc nécessite une politique concertée de l'État et des collectivités. La mission plaide pour un projet global alliant la mobilité des touristes entre les plages et le village de Salin-de-Giraud avec une conception écologique de l'urbanisme et de l'habitat. Il est souvent moins onéreux pour le conservatoire de conventionner avec un propriétaire privé qui s'engage à respecter certaines contraintes, que d'acheter. La mission est d'avis que le conservatoire étudie systématiquement la faisabilité de la servitude conventionnelle environnementale. Enfin, dans la perspective d'une application du protocole de Madrid du 21 janvier 2008, la mission recommande la généralisation de la démarche GIZC (gestion intégrée des zones côtières) sur l'ensemble du littoral camarguais.

## FISCALITÉ ET MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE STRATÉGIE NATIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ 2010-2020

Laurent WINTER, Jérôme LAURENT (CGEDD) ; Pierre PAINAULT, Hélène PELOSSE (IGF)

Une mission mixte CGEDD-IGF a été formée pour étudier des mesures fiscales, à prélèvement global constant, en vue de contribuer à la nouvelle stratégie nationale pour la biodiversité. Sur la base d'une enquête conduite au sein des ministères concernés (MEDDTL, Budget, Intérieur), auprès des associations environnementales ou représentatives des collectivités locales et des maîtres d'ouvrages d'infrastructures énergétiques ou de transport, cette mission a considéré comme prématurée une réforme en profondeur des outils fiscaux actuels et a dégagé une série de pistes pour l'avenir :

- établir un chiffrage fiable des besoins de préservation de la diversité au plan national et disposer d'outils d'analyse appropriés ;
- concentrer les ressources fiscales locales sur l'échelon territorial le plus pertinent, la région, ce qui suppose un transfert progressif de la TDENS du département vers la région ;
- développer une fiscalité dissuasive pour les activités néfastes à la biodiversité et réallouer une partie des ressources

ainsi levées à la préservation du patrimoine naturel ;

- agir par voie réglementaire pour compenser les externalités négatives d'activités sur le patrimoine naturel et renforcer les normes pour limiter ces impacts ;

- disposer au niveau national de ressources budgétaires dédiées gérées au sein d'un fonds national pour la préservation du patrimoine naturel, permettant de cofinancer des projets de sauvegarde ou de restauration de la biodiversité, en l'attente de la création d'une agence de la Biodiversité.

La mission recommande la poursuite et l'approfondissement de ses travaux dans les prochains mois par une nouvelle mission conjointe CGEDD-IGF, dans un cadre d'intervention moins contraint, en tenant compte de l'avancement des travaux sur la trame verte et bleue et sur les schémas régionaux de cohérence écologique.

## AUDIT DE LA FILIÈRE BOIS DU MASSIF CENTRAL

Georges RIBIÈRE (CGEDD) ;  
Renaud ABORD DE CHATILLON (CGIET) ;  
Yves POSS (CGAAER)

Cette mission a associé trois conseils généraux – Environnement et Développement durable (CGEDD), Alimentation, Agriculture et Espaces ruraux (CGAAER), Industrie, Énergies et Technologies (CGIET) – pour mener un audit de la filière bois dans le Massif central, en tant que territoire pouvant servir d'application aux orientations décidées par le président de la République dans son discours d'Urmatt du 19 mai 2009.

La mission a fait le point sur la ressource quantitative et qualitative de ce territoire, établi un bilan des actions menées, formulé un diagnostic des forces et faiblesses et proposé des pistes de travail pour l'avenir, s'inscrivant pleinement dans le cadre de la stratégie nationale du développement durable.

Elle a révélé un indéniable potentiel de développement assis sur une ressource en bois feuillus et résineux et, du côté de la demande, sur des marchés émergents dans le bâtiment et la fourniture d'énergie – sous réserve d'un engagement collectif fondé sur une confiance mutuelle.

Sur ces bases, le rapport de la mission propose trente recommandations dont le pivot consiste à mieux structurer la gouvernance de ce secteur, notamment interprofessionnelle, en l'accompagnant de mesures transversales portant sur les moyens financiers, la formation et la recherche-développement, et de mesures particulières portant sur le bois-construction, le bois-énergie, la valorisation des essences résineuses et feuillues, ainsi que sur la mobilisation et le reboisement.

## APPROPRIATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DCE PAR LES AGRICULTEURS

Alain FÉMÉNIAS, Patrick MARCHANDISE, Michel JUFFÉ, Philippe QUÉVREMONT, Guy BARREY, Jean-Alfred BEDEL, Éric TSCHITSCHMANN (CGEDD) ; Guillaume BENOIT, Jean-Louis BESEME, Josiane CONDÉ, Patrick DEDINGER, Patrick HURAND, Marie-Laurence MADIGNIER, Yves MARCHAL, Martine MENEROUD, Daniel VALENSUELA (CGAAER)

Le « bon état des masses d'eau » ne sera pas atteint. Les agriculteurs ne s'approprient pas cet enjeu, ils ne s'engagent pas et l'État peine à coordonner ses politiques. C'est au niveau de « territoires vécus » (où tous les acteurs se connaissent et peuvent s'engager) que le dispositif pourra réussir par la concertation, l'engagement de la profession dans une agriculture durable, d'autres pratiques agricoles (agronomiques et économiques) et la clarification des rôles de l'État, comparable de la DCE, chargé des contrôles et médiateur dans les conflits.

## EXPERTISE SUR LES MÉTHODES DE L'INVENTAIRE FORESTIER NATIONAL (IFN)

Jean-Jacques LAFITTE (CGEDD) ; Charles DEREIX (CGAAER) ; Jean-Pierre PUIG (IG-INSEE)

Le CGEDD, le CGAAER et l'inspection générale de l'INSEE ont examiné les nouvelles méthodes d'estimation de l'inventaire forestier national (IFN) et leurs conséquences.

La nouvelle méthode de calcul de la production biologique – l'IFN avait identifié un biais de 20% avec les méthodes précédentes – a été validée par son conseil scientifique. Une première campagne de mesures directes révèle une surestimation du même ordre sur les prélèvements. Il convient de publier l'ensemble de ces données nouvelles.

Les incidences du changement sur les bilans et rapports sont parfois importantes, notamment dans l'évaluation des puits de carbone.

Alors que l'IFN et l'IGN fusionnent, il convient de stabiliser les méthodes, de conforter la capacité scientifique et technique de l'inventaire, de créer une section spécialisée au sein du CST, de poursuivre la coopération internationale, de soumettre l'inventaire forestier au dispositif de labellisation de la statistique publique, de mettre toutes les données de l'IFN à la disposition des utilisateurs et, pour en développer l'usage, d'étudier les modalités de leur gratuité.

Un atelier de travail sur les méthodes et productions de l'inventaire a eu lieu à Nancy fin 2011.

## AUDIT DU PARC NATIONAL DE LA VANOISE

Bertrand CREUCHET, Alain FÉMÉNIAS, Georges RIBIÈRE (CGEDD) ; Antoine ZELLER (CGAAER)

L'audit a relevé la bonne gestion de l'établissement public chargé de protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel de la Vanoise. L'équipe du parc applique la réforme de 2006 pour gérer le cœur du parc et obtenir l'adhésion des communes riveraines sur un territoire où le tourisme de neige lucratif entre en conflit avec les missions du parc dans l'esprit d'une partie des décideurs locaux (élus et acteurs économiques). À l'occasion de la négociation de la charte et de l'arrivée d'un nouveau directeur, la mission recommande un renouveau des pratiques du parc.

## LA RÉFORME DE LA RÉGLEMENTATION DE LA PÊCHE EN EAU DOUCE

Christian D'ORNELLAS (CGEDD) ; Jean-Louis BESEME (CGAAER)

n°007500-01

## RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

*Michel BOUVIER (CGEDD) ; Alain ESCAFRE (CGAAER)*

Devant une situation de blocage, sous pression européenne, la mission comportait une médiation préalable à la révision du plan de gestion. Avec une gouvernance fonctionnelle et scientifique clarifiée, ce dernier devrait proposer une diminution de la pression de chasse, chiffrer de manière impartiale l'apport de pratiques agricoles adaptées et disposer d'une meilleure expertise hydro-ornitho-agronomique pour gérer les niveaux d'eau. Les autorisations sur le domaine public maritime et les terrains du conservatoire du Littoral, devraient être davantage conditionnées aux objectifs.

n°007965-02

## ORGANISATION DES OPÉRATIONS DE REPEUPLEMENT D'ANGUILLES EN FRANCE

*Christian D'ORNELLAS (CGEDD)*

n°007016-01

## LA POURSUITE DE L'UTILISATION DIRECTE DE L'AMMONIAC LIQUÉFIÉ POUR DES PRATIQUES AGRICOLES

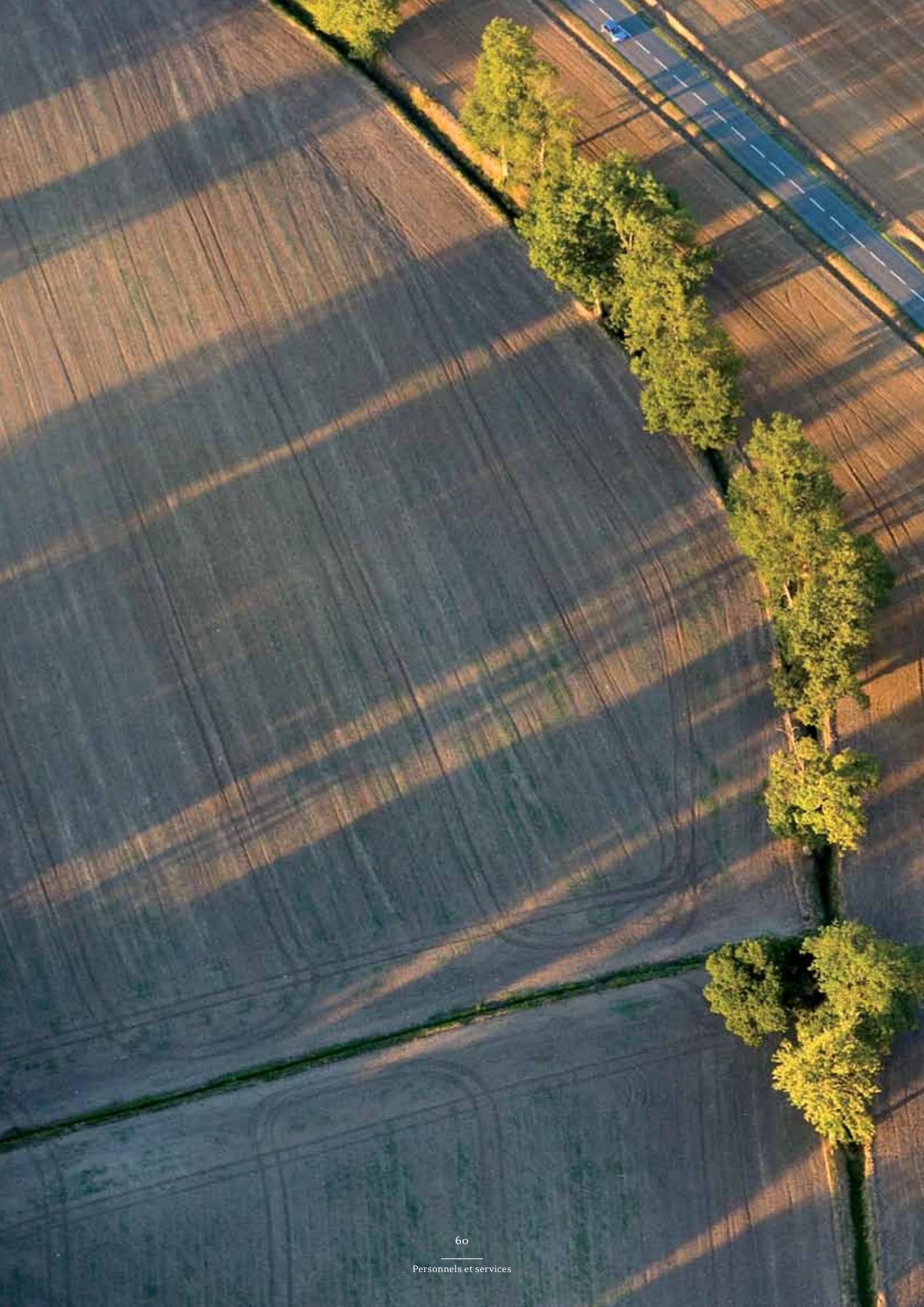
*Rémi GUILLET (CGEDD)*

n°007559-01

## BILAN DU FONCTIONNEMENT DE LA TABLE RONDE CHASSE

*Louis BLAISE, Dominique LEBRUN (CGEDD)*





*[...] un retour des services déconcentrés sur les modalités de fonctionnement de l'administration centrale pour la préparation du projet de stratégie ministérielle [...]*

# PERSONNELS ET SERVICES

La section « Personnels et services » traite plus particulièrement des questions relatives aux organisations et aux structures ainsi qu'aux emplois, aux compétences et au personnel. Son président coordonne les activités d'inspection générale et d'audit du conseil.

À l'issue du vaste mouvement de réorganisation des services, qui a conduit à réaliser de nombreuses missions de suivi, il était important, en 2011 comme déjà en 2010, que la section fasse porter ses efforts sur les missions d'inspection des services (6 DREAL, 1 DIR, 1 CETE...) pour appréhender le fonctionnement de ces structures, ainsi que sur les audits d'organismes ou de mise en œuvre des politiques, avec en particulier les audits des programmes 181 (Prévention des risques) et 207 (Sécurité routière). Cette orientation sera poursuivie en 2012, en se focalisant notamment sur les points mentionnés par les administrations centrales.

Les chantiers mentionnés dans la lettre de mission du ministre du 27 septembre 2010 ont constitué des priorités de la section en liaison étroite avec les missions d'inspection générale territoriale. Ces dernières ont ainsi réalisé dans des délais très serrés un retour des services déconcentrés sur les modalités de fonctionnement de l'administration centrale pour la préparation du projet de stratégie ministérielle. Sur instruction ministérielle du 10 mars 2011, le dispositif de suivi et d'orientation

des cadres supérieurs du ministère par le CGEDD a été étendu aux cadres de l'administration centrale. Comme suite à la décision du comité de modernisation des politiques publiques sur le développement du contrôle et de l'audit interne au sein de l'administration, au décret du 28 juin 2011 et à la circulaire du 30 juin, la section a préparé la création du dispositif ministériel d'audit (comité et mission ministériels, concrétisés par l'arrêté du 6 janvier 2012). Les relations avec la Cour des comptes ont été consolidées dans le cadre de la certification des comptes de l'État et des travaux menés par le CGEDD à cette occasion.

Sous l'égide du secrétariat général du Gouvernement, le CGEDD, représenté par la section, a participé aux missions relatives au retour d'expérience sur la création des DDI et aux modalités de dialogue de gestion concernant ces services. Ce travail interministériel se poursuivra en 2012.

Les missions d'inspection et d'audit conduites dans les services mettent en évidence l'ampleur du travail réalisé au cours des trois dernières années et le dévouement dont ont fait preuve les cadres et les agents dans la mise en place de cette nouvelle organisation et la mise en œuvre des politiques. Mais elles mettent aussi en lumière des points de fragilité et de vigilance qui doivent constituer des chantiers prioritaires du projet de stratégie ministérielle.

*Jean-Yves Belotte  
Président de section*

## CRÉATION D'UN COMITÉ MINISTÉRIEL D'AUDIT

Le décret interministériel du 28 juin 2011 relatif à l'audit interne dans l'administration prescrit la mise en œuvre dans chaque ministère d'un dispositif de contrôle et d'audit internes. La mission Qualité et performance a donc travaillé durant l'année 2011 à la structuration du comité ministériel d'audit interne (CMAI) qui coordonnera les audits internes menés au sein du MEDDTL. Sa création a été actée par un arrêté de janvier 2012.

Présidé par le ministre ou le vice-président du CGEDD, le CMAI se composera de membres du CGEDD et de fonctionnaires de l'administration opérationnelle, deux d'entre eux étant extérieurs au ministère. Son rôle consiste notamment à planifier les audits à réaliser, à veiller à l'indépendance des auditeurs et à suivre les actions découlant des recommanda-

tions des rapports d'audit. Ses travaux seront préparés par la mission ministérielle d'audit interne créée à cette occasion au sein de la section « Personnels et services ». La mission proposera un plan annuel d'audit au comité, suivra la réalisation des audits, fournira un appui méthodologique et représentera le MEDDTL au comité interministériel d'harmonisation de l'audit interne (CHAI).

Le CHAI est créé afin d'harmoniser les méthodes d'audit interne entre les ministères. Il prendra la place du comité interministériel d'audit des programmes, avec des responsabilités plus larges que le seul examen de la performance dans le cadre des programmes des lois de finances. L'audit interne concerne désormais l'ensemble des processus et non les seuls processus comptables et financiers.

## AUDITS INTERNES COMPTABLES

Les audits internes comptables menés en 2011 par le CGEDD s'inscrivent dans le cadre de la convention signée avec la Cour des comptes et dans le respect des bonnes pratiques internationales d'audit. Trois audits comptables ont été choisis en fonction d'une analyse des risques menée avec le service des Affaires financières du ministère – le CGEDD participant au comité de pilotage et au comité technique du contrôle interne comptable – et des remarques de la Cour des comptes sur ces dossiers.

L'audit sur l'organisation du processus de la paye a pour objectif d'évaluer la structure et la mise en place du nouveau dispositif, sa fiabilité, son impact sur les services, la pertinence des nouvelles procédures métiers et de vérifier les processus mis en œuvre. Les constats présentés fin juin 2011 au commanditaire ont été suivis d'un plan d'actions progressivement mis en œuvre.

L'audit sur l'organisation des plates-formes comptables a été mené en partenariat avec le CGAAER. Quatre audits de terrain ont été réalisés entre juin et septembre 2011 dans deux services de DREAL et deux services de DRAAF : Pays-de-Loire, Picardie, Aquitaine et Auvergne. Une seule de ces plates-formes présentait un fonctionnement insatisfaisant.

Un plan d'actions est en cours de mise en œuvre.

L'audit sur le patrimoine immobilier à vocation sociale de loisirs a pour objectif de vérifier la bonne connaissance par les services du patrimoine, son état d'entretien et la qualité de sa gestion. Il ressort des constats une gestion correcte, mais aussi un problème d'entretien pour une partie de ce patrimoine compte tenu des montants à investir dans des bâtiments souvent anciens.

Par ailleurs, des actions de formation ont été organisées pour les membres du CGEDD, dont deux sessions internes de sensibilisation à l'audit au deuxième trimestre 2011. Des membres du CGEDD participent aussi aux réunions de l'Institut français d'audit et de contrôle interne.

n°007430-01

## AUDIT INTERNE SUR L'ORGANISATION DU PROCESSUS DE PAYE

*Jean-Claude DIQUET, Claude DE MARTEL,  
avec le concours des MIGT (CGEDD)*

## AUDITS MINISTÉRIELS DE PROGRAMME

n°007594-01

### AUDIT MINISTÉRIEL DU PROGRAMME 207 – SÉCURITÉ ET CIRCULATION ROUTIÈRE

*Jean-Pierre BESSON, Christian DIEUDONNÉ, Jean DURAND, Firmino FRACCARO,  
Joseph-Michel GOMBERT, Francis OZIOL, Raymonde PIOLAT, Patrick PUECH,  
François RENVOISÉ, Eric TSCHITSCHMANN, Dominique TAQUET, Yannick TOMASI,  
Maurice VOUILLON, Michel WEPIERRE, Laurent WINTER (CGEDD)*

Une mission d'audit du programme 207 s'est déroulée au dernier trimestre 2010 et au premier semestre 2011. L'enquête conduite au niveau central (DSCR et autres directions associées au programme, partenaires extérieurs) a été complétée par des enquêtes de terrain (préfectures, services déconcentrés, RST) confiées aux MIGT Est, Ouest et Méditerranée.

Durant la mission, le programme 207 a été transféré au ministère chargé de l'Intérieur et son responsable, le DSCR, placé sous l'autorité conjointe des ministres chargés de l'Intérieur et du Développement durable, ce dernier continuant à assurer la gestion des effectifs et des moyens de fonctionnement du programme. La mission d'audit préconise le regroupement rapide sous une même autorité ministérielle du programme 207, de ses effectifs et des moyens associés.

La mission recommande un renforcement de la gouvernance du programme en coordonnant mieux les actions des entités

responsables de l'infrastructure (DGITM), des véhicules (DGEC) et du conducteur (DSCR), sous pilotage de cette dernière. Elle recommande d'harmoniser l'organisation locale de la sécurité et de l'éducation routières entre départements d'une même région, de résorber les déséquilibres d'effectifs constatés entre les cellules d'éducation routière et de renforcer le contrôle hiérarchique par le directeur départemental interministériel. Elle recommande également de poursuivre les actions tendant à améliorer la fiabilité des données statistiques sur les accidents et à réduire leurs délais de mise à disposition, et de procéder à une évaluation des actions de communication nationales ou locales. Elle estime enfin nécessaire d'entretenir et de resserrer les liens entre administrations déconcentrées de l'État et collectivités locales gestionnaires de voirie, tant en termes de normes techniques, de politiques de continuité d'itinéraires que d'actions de communication ou de sensibilisation.

## AUDITS CIAP

n°007398-01

### AUDIT CIAP DU DISPOSITIF DE PERFORMANCE DES PROGRAMMES 613 – SOUTIEN AUX PRESTATIONS DE L'AVIATION CIVILE, 612 – NAVIGATION AÉRIENNE, 614 – TRANSPORTS AÉRIENS, SURVEILLANCE ET CERTIFICATION, 611 – FORMATION AÉRONAUTIQUE DE LA MISSION CONTRÔLE ET EXPLOITATION AÉRIENS

*Jean BRUNEAU, Gérard LEHOUX (CGEDD) ; Gérard LALLEMENT,  
Jean-Pierre LETEURTROIS,  
Myriem MAZODIER (CGIET)*

n°007519-01

### AUDIT CIAP DU DISPOSITIF DE PERFORMANCE DU PROGRAMME 147 – POLITIQUE DE LA VILLE DE LA MISSION VILLE ET LOGEMENT

*Jean-Paul LE DIVENAH (CGEDD) ; Michel PELTIER (IGAS) ;  
Hélène CAZAUX-CHARLES (IGSJ)*

n°007520-01

### AUDIT CIAP DU DISPOSITIF DE PERFORMANCE DES PROGRAMMES 309 – ENTRETIEN DES BÂTIMENTS DE L'ÉTAT DE LA MISSION GESTION DES FINANCES PUBLIQUES ET DES RESSOURCES HUMAINES ET 723 – CONTRIBUTION AUX DÉPENSES IMMOBILIÈRES DE LA MISSION GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'ÉTAT

*Georges DEBIESSE (CGEDD) ; Bernard GAUDILLÈRE (CGEFI) ;  
Marianne BONDAZ, Michel ROUZEAU (IGA)*

n°007605-01

### AUDIT CIAP DU DISPOSITIF DE PERFORMANCE DU PROGRAMME 135 – DÉVELOPPEMENT ET AMÉLIORATION DE L'OFFRE DE LOGEMENT DE LA MISSION VILLE ET LOGEMENT

*Jean CHAPELON (CGEDD) ; Philippe REY (IGA) ;  
Philippe COOSTE (IGAS)*

## AUTRES RAPPORTS

n°007498-01

### PLACE DES CORPS D'INGÉNIEURS DANS LES SERVICES DE L'ÉTAT : INGÉNIEURS DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ÉTAT (ITPE), INGÉNIEURS DE L'AGRICULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT (IAE), INGÉNIEURS DES TRAVAUX MÉTÉOROLOGIQUES (ITM), INGÉNIEURS DES TRAVAUX GÉOGRAPHIQUES ET CARTOGRAPHIQUES DE L'ÉTAT (ITGCE)

*Jean GUILLOT, Louis RUELLE (CGEDD) ; Gilbert PESCATORI, Xavier RAVAUX (CGAAER)*

Cette mission s'inscrit dans le contexte d'évolution rapide des missions et de l'organisation des services de l'État. Les employeurs s'interrogent sur les compétences dont ils auront besoin et les ingénieurs s'interrogent sur les métiers et les parcours professionnels qui leur seront proposés. La mission s'inscrit également dans la perspective de la fusion des quatre corps d'ingénieurs.

Le rapport commence par exposer les caractéristiques de ces différents corps dont il offre une présentation comparée. Il constate la reconnaissance par les employeurs des compétences techniques de ces ingénieurs et de leur capacité d'aide à la décision. Il précise les attentes des employeurs et des ingénieurs ainsi que les grands types de parcours professionnels actuels et futurs en distinguant les métiers de la spécialisation, du management de projets et du management de services. Pour favoriser le développement de carrières attractives, il préconise de définir des filières exigeantes et reconnues dans chacun de ces grands types de métiers, mais aussi d'encourager et de faciliter le passage de l'un à l'autre par la formation et par un accompagnement adapté. Il conclut que la fusion des quatre corps pourrait, sous réserve de quelques conditions, constituer un atout pour réussir ces transformations.

n°007610-01

### AUDIT SUR LA CONDUITE DE L'ACTION DE REDÉPLOIEMENT DE L'INGÉNIERIE PUBLIQUE CONCURRENTIELLE

*Catherine ANDARELLI, Laurent FAYEIN, Jean-Claude LANUSSE, Yannick TOMASI (CGEDD)*

Ce rapport présente un bilan de la méthodologie mise en œuvre en 2008 par les secrétaires généraux du ministère de l'Agriculture et de la Pêche et du ministère de l'Énergie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire. La conduite du projet de redéploiement des activités des services territoriaux a, selon les acteurs, globalement produit des résultats conformes aux objectifs poursuivis. Le rapport souligne l'intérêt de la concertation avec

les collectivités territoriales sur la satisfaction des besoins locaux en ingénierie et avec les représentants de l'offre privée en la matière. Une attention spéciale a été portée au dialogue social, à tous niveaux, dans le cadre des fusions ou réorganisations de services. Les points faibles concernent la formation à la reconversion aux nouveaux métiers et la communication.

Le rapport comporte des recommandations sur la maîtrise des risques, et notamment sur l'élaboration, dans ce type d'action, d'une matrice des risques et de la mise en œuvre de contrôles.

n°007711-01

### SYNTHÈSE DES INSPECTIONS DES 6 DREAL DU PROGRAMME 2010

*Louis RUELLE (CGEDD)*

Ce rapport synthétise les enseignements à tirer des inspections menées avec le CGIET dans les DREAL Nord, Haute-Normandie, Pays-de-la-Loire, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes.

Dix-huit mois après leur création, le constat est positif sur la reconnaissance de ces services dans le paysage administratif régional, la motivation des agents, leurs efforts pour instaurer de la transversalité, la mise en œuvre du Grenelle. Des points sont toutefois à préciser, sur le positionnement des unités territoriales, les modalités de travail avec les DDI, la fonction d'arbitrage entre développement et protection de l'environnement – mal comprise tant en interne qu'en externe. Il convient également de veiller au niveau de représentation de la DREAL dans les différentes instances, à la circulation de l'information et à la correction de certains effets tels que l'accroissement du nombre de niveaux hiérarchiques qui éloigne les équipes de direction des agents. Les faiblesses relevées concernent les liens entre objectifs et moyens, entre dialogue de gestion et action stratégique ainsi que l'absence de contrôle interne et de maîtrise des risques. En matière de ressources humaines, les unités qui font appel à des personnels relevant d'une formation spécialisée sont perçues comme fragiles. Enfin, la constitution des structures mutualisées ou intégrées a été difficile et les nouveaux logiciels sont fortement critiqués.

L'exécution des programmes LOLF est jugée satisfaisante. Les améliorations à envisager portent sur l'évaluation, les observatoires, les réseaux d'information et la mise à disposition du public des données environnementales. Un point critique est souligné sur la maîtrise d'ouvrage routière. Des recommandations à l'intention des services et de l'administration centrale sont formulées sur la base de ces constats.

---

## ENQUÊTES ADMINISTRATIVES

En 2011, onze enquêtes administratives commandées par le secrétariat général ont été menées conformément au référentiel méthodologique. Deux d'entre elles relèvent de présomption de fautes professionnelles portant atteinte à la probité et à la dignité du fonctionnaire, deux sont des enquêtes de service pour dysfonctionnements graves, quatre relèvent de présomption de harcèlement moral.

La plupart des enquêtes font état de défaillances du management, notamment de proximité, et du contrôle hiérarchique. Les propositions du CGEDD – passage en conseil de discipline ou mesures de réorganisation au sein du service – sont examinées par la DRH et suivies par le CGEDD lors des réunions bimestrielles du comité des affaires sensibles.

---

## INSPECTIONS EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Les 11 inspecteurs en santé et sécurité au travail, précédemment dénommés inspecteurs en hygiène et sécurité, sont intervenus dans les services du MEDDTL, les établissements publics sous tutelle et les directions départementales des territoires. Leurs interventions portent sur le contrôle de conformité, le suivi et le conseil. Ils ont publié 46 rapports en 2011.

L'année a été marquée par la transposition par le décret 2011-774 de l'accord social du 20 novembre 2009 modernisant et confortant le dispositif de prévention des risques professionnels dans la fonction publique de l'État. Les règles de responsabilité ainsi que la définition des acteurs et des instances collectives de la prévention ont été précisées. Composante essentielle du dialogue social, la prévention s'intègre dans une gouvernance soucieuse de développement durable.

Une décision du vice-président du CGEDD du 24 novembre 2011 a élargi le périmètre des ISST à la DGAC (12 000 agents).

L'obligation pour l'employeur d'assurer la sécurité et de

protéger la santé physique et mentale du personnel doit se traduire par une organisation adéquate du service. Les observations réalisées font état de quelques avancées dans la prise en compte par l'encadrement de cette dimension transversale, avec des exceptions notables. L'évaluation des risques professionnels dans chaque service (y compris psychosociaux, dans toutes les catégories), d'une qualité encore perfectible, est une aide à la prise de décisions dans un environnement budgétaire contraint.

Une politique de prévention des risques professionnels et de bien-être au travail dynamique et lisible, bien comprise par les personnels et suivie dans le temps, doit être clairement affichée tant au niveau ministériel qu'à ceux des services, qu'ils soient à risques physiques importants ou à dominante tertiaire. Mise en œuvre par des acteurs dont l'efficience devra être vérifiée par les chefs de service, cette politique doit prendre en compte la diversité des métiers et l'évolution accélérée des structures administratives.

*[...] Un suivi attentif des activités des institutions européennes... ,  
une implication croissante à l'international [...]*

# EUROPE ET INTERNATIONAL

Deux missions d'appui, les missions « Europe » et « International », rattachées l'une et l'autre à la 2<sup>ème</sup> section, sont chargées d'impulser des actions, de suivre et de coordonner les questions européennes et internationales pour l'ensemble du CGEDD.

## EUROPE

Le CGEDD suit attentivement les activités des institutions européennes dont les décisions ont des conséquences souvent majeures sur la conduite de nombreuses politiques publiques dont le ministère a la charge.

Une veille et une analyse des politiques européennes apportent des éléments indispensables au travail quotidien de l'ensemble du conseil. L'évolution de l'acquis européen est dûment prise en compte par de nombreuses missions d'audit, d'expertise et de conseil du CGEDD. En 2011, la mission Europe a conforté son action en direction des sections et collèges pour assurer et renforcer la compréhension des politiques et réglementations européennes.

Dans le même esprit de sensibilisation des membres du CGEDD, des conférences-débat avec des personnalités européennes de premier plan sont organisées, chaque fois que possible, conjointement avec les conseils généraux et services d'inspection d'autres ministères.

Enfin, les membres du CGEDD participent à plusieurs groupes de travail européens, en particulier en matière de normalisation.

## INTERNATIONAL

L'activité du CGEDD à l'international se déploie dans plusieurs directions. Les membres du CGEDD sont régulièrement sollicités pour apporter une expertise à l'étranger, participer à des colloques internationaux ou recevoir des délégations étrangères en France. À la demande du ministère, ils sont également appelés à siéger dans les instances de divers organismes internationaux, à présider les réunions de commissions bilatérales, à coordonner la mise en œuvre d'accords bilatéraux de coopération, ou encore à mener des missions de conseil sur les questions internationales. L'année 2011 a été marquée par une implication croissante du conseil dans des opérations de jumelages européens ou d'assistance à des pays connaissant des situations exceptionnelles (Tunisie). Le CGEDD a par ailleurs conduit un état des lieux et une réflexion sur l'action du ministère en faveur de la promotion du savoir-faire français à l'étranger. La mise en œuvre des recommandations du rapport constituera un axe fort de son action internationale en 2012.

*Alexandra Subrémon et Danielle Bénadon*



Côtes Normande - Photo de Monique Poilpré ©

## L'ACTIVITÉ DE LA MISSION EUROPE

### L'ACTIVITÉ DE VEILLE

Plusieurs débats structurants ont eu lieu en 2011 au plan européen :

- Le changement climatique, la biodiversité et l'utilisation des ressources sont toujours les défis environnementaux majeurs. L'année 2011 a été marquée par les travaux sur le 7<sup>ème</sup> Programme d'action pour l'Environnement, l'intégration du thème de l'efficacité des ressources dans le Semestre européen et l'adoption de la Stratégie pour la biodiversité. Sont également à noter la sortie de la feuille de route à 2050 pour une économie à faibles émissions de carbone et la participation de l'UE aux négociations internationales sur la lutte contre le changement climatique (conférence de Durban).
- Dans le domaine des transports, le Livre blanc sur l'avenir des transports à l'horizon de 2030 et 2050 a fixé un cadre aux débats concernant notamment l'avenir du réseau

RTE-T, le report modal, l'internalisation des coûts externes, les émissions de gaz à effet de serre dans le maritime et dans l'aérien, la libéralisation du ferroviaire, les grands bassins maritimes, la planification spatiale en mer et la gestion intégrée des zones côtières, la politique maritime intégrée, sans oublier la réalisation du ciel unique, le programme SESAR et les deux programmes phares Galileo et Egnos.

Cette actualité a fait l'objet d'une veille quotidienne et a donné lieu chaque fois que nécessaire à une analyse juridique. L'activité de veille a porté sur le programme de travail de la Commission, du Conseil et du Parlement européen, mais également de la Cour de justice de l'Union et des structures techniques comme les agences, Eurostat et même Eurobaromètre, dont les enquêtes et analyses, notamment sur le développement durable, sont très suivies par les membres du CGEDD.

### LES CONFÉRENCES

Des manifestations conjointes – associant les vice-présidents des corps d'inspection de l'Agriculture, des Affaires étrangères, des Finances, de l'Industrie et de l'Intérieur – ont permis d'accueillir le commissaire européen M. Michel BARNIER et M. Pierre VIMONT, secrétaire général exécutif du service européen pour l'Action extérieure.

- Dans son intervention placée sous le thème de « l'Europe au service de la croissance », le commissaire s'est attaché à exposer le caractère incontournable de la construction européenne : « une nécessité vitale pour qui veut défendre la France et relever le défi de la croissance ».

- La conférence de M. VIMONT – que les hasards du calendrier ont placé en pleine tourmente boursière et financière – était consacrée au positionnement de l'Union européenne sur la scène internationale. Volontairement rassurant sur la pérennité de la construction européenne (« L'Europe demeure porteuse d'espoir si nous savons la faire avancer dans le bon sens. C'est une affaire de volonté et de cohérence entre les États membres »), M. VIMONT a exposé les atouts de la politique étrangère européenne, dont la valeur propre est pleinement reconnue, a-t-il souligné, par nos partenaires internationaux.

Pour les conférences dites « techniques », la mission Europe s'associe avec d'autres structures du conseil. On peut mentionner à ce titre la conférence sur le projet d'un Plan pour l'efficacité énergétique et celle sur la sécurité dans les trois modes : maritime, aérien et ferroviaire.

- Le Plan pour l'efficacité énergétique était présenté par M. S. FURFARI, conseiller du directeur général de l'Énergie à la Commission européenne. Les pratiques et les comportements

des usagers ont enfin acquis leur lettre de noblesse au plan européen. La Commission préconise une action vigoureuse pour économiser l'énergie dans les bâtiments, par les ménages et par les entreprises.

Une initiative législative – qui inclut la révision de la directive sur les services énergétiques et celle sur la cogénération – a été annoncée lors de cette conférence, elle a été fortement proposée par la Commission en juin 2011.

- Le dossier de la sécurité dans les transports était exposé par trois chefs d'unité de la Commission, M. J.-L. COLSON pour le maritime, Mme O. KOUARTSIOTI pour l'aérien et M. P. GRILLO pour le ferroviaire. Au delà de l'objectif commun visant un haut niveau de sécurité et des pratiques convergentes dans les États membres, l'acquis européen reste marqué par les spécificités et l'histoire de chaque mode. La sécurité aérienne, étroitement associée à l'action publique de l'État, privilégie en amont la certification et, en aval, le monitoring et le contrôle des appareils, des systèmes et des personnels. La tendance actuelle est à l'élargissement de ce champ d'action aux aéroports et au contrôle aérien. En sécurité maritime, domaine aux traditions affirmées, l'Europe cherche à ne pas s'écartier du droit international tout en prenant des initiatives dans la lutte contre la pollution, compte tenu de l'exposition très forte des côtes européennes. Enfin, la sécurité ferroviaire, héritée de systèmes nationaux cloisonnés, vise prioritairement la réalisation de l'interopérabilité en se concentrant sur les véhicules, les signalisations et la formation des conducteurs.

## L'APPLICATION DU DROIT EUROPÉEN

Le droit européen est très présent dans le travail des membres du CGEDD :

Toute l'activité de l'autorité environnementale est basée sur l'acquis européen et tout particulièrement sur la directive 85/337/CEE concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement et sur la directive 2001/42/CE relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement. De plus, l'année 2011 a vu l'adoption de plusieurs avis sur des ouvrages transfrontaliers intra-européens ou ayant un impact transfrontalier : barrage de Brisach sur le Rhin, ligne THT Savoie-Piémont, itinéraire d'accès au tunnel de la ligne Lyon-Turin.

D'autres sujets et débats structurants doivent tout naturellement traiter de l'acquis européen.

Les assises du ferroviaire, auxquelles le CGEDD a participé, ont été l'occasion d'une réflexion sur la gouvernance du système ferroviaire français dans le contexte des règles définies au plan européen<sup>1</sup>.

L'année 2011 a également été marquée par le premier audit thématique d'intérêt national sur la transposition et l'application du droit européen de l'Environnement, dont les conclusions sont attendues en 2012.

Le CGEDD apporte également une contribution à la normalisation européenne à travers ses membres désignés comme représentants de la France auprès notamment du comité européen de normalisation (CEN). C'est ainsi que le CGEDD participe aux travaux :

- du comité technique dit CEN/TC250, dont il assure la présidence depuis juillet 2007. Le comité assure l'élaboration, la gestion et le développement des Eurocodes, qui sont des normes européennes de conception et de calcul des ouvrages de bâtiment et de génie civil. Ces normes sont d'application volontaire, elles sont transposées en normes nationales dans les états qui font partie du CEN. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2010, elles remplacent les normes nationales qui leur seraient contraires ;

- du comité CEN/TC278 pour la normalisation du système d'appel d'assistance embarqué à bord des véhicules dit « eCall ». Quatre normes relatives à ce système ont été adoptées en 2011. Ces normes, toujours d'application volontaire, pourraient s'appliquer de façon obligatoire aux constructeurs automobiles via une directive européenne.

- Enfin, les membres du CGEDD participent au comité permanent de la Construction créé en application de la directive 89/106/CEE. À ce titre, ils ont été des acteurs majeurs de la négociation du règlement 305/2011 du Parlement européen et du Conseil établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction, qui succédera en 2013 à la directive précitée.

<sup>1</sup> Cf. Section « Économie, transports et réseaux », p. 32.

## L'ACTIVITÉ DU CGEDD À L'INTERNATIONAL

### MISSIONS D'EXPERTISE ET D'ASSISTANCE

Le CGEDD apporte un concours diversifié en matière de coopération et d'assistance bilatérales en réponse à des sollicitations diverses : gouvernements étrangers ou organisations internationales, organismes de financement (DG du Trésor) ou de promotion du savoir-faire français (UbiFrance, Missions économiques, ADETEF, FCI, etc.). En 2011, les missions d'expertise ont concerné principalement les pays suivants : Asie centrale (participation à une mission de renforcement de l'action et de la présence de la France),

Madagascar (assistance aux autorités malgaches en matière de sécurité de l'Aviation civile), Israël (appui pour la mise en place d'autorités organisatrices de transport aux plans national et régional), Jordanie (mission exploratoire pour une coopération en matière de projets ferroviaires et de transports collectifs urbains à Amman). Plusieurs membres du conseil ont par ailleurs participé, sous la direction du vice-président, à des missions d'assistance technique rapide aux nouvelles autorités tunisiennes.

#### UNE IMPLICATION FORTE EN TUNISIE

L'année 2011 a été marquée par un fort développement des interventions du CGEDD en Tunisie. Lors d'une rencontre de la ministre avec ses homologues tunisiens, en présence du vice-président du CGEDD, il a été convenu que le conseil apporterait une assistance technique dans plusieurs domaines. Ont ainsi été organisées, au printemps 2011, plusieurs missions du conseil pour fournir une expertise sur les principaux projets routiers, ferroviaires et portuaires ainsi qu'en matière de logistique, de logement, d'eau et d'environnement, de tourisme et d'énergies renouvelables.

Le CGEDD a par ailleurs contribué à l'attribution au ministère de jumelages européens avec ce pays. Ces interventions s'inscrivent dans la durée puisque ces trois jumelages sont prévus pour une durée de deux ans.

#### UNE CONTRIBUTION IMPORTANTE AUX JUMELAGES INSTITUTIONNELS

Lancés fin 1998 par la Commission européenne en direction des pays candidats à l'adhésion, les jumelages se sont étendus, depuis lors, aux États voisins ou partenaires de l'Union européenne pour les aider à conduire un processus de réformes institutionnelles grâce à l'envoi d'experts des États membres. Le MEDDTL dispose d'une expertise reconnue et appréciée dans de multiples domaines, ce qui lui permet de répondre à de nombreuses propositions de jumelage.

La contribution du CGEDD aux opérations de jumelage s'est fortement accrue en 2011. Des membres sont présents dans plusieurs nouveaux jumelages attribués à la France ou auxquels elle participe : Tunisie (pilotage et suivi du secteur des Transports, développement de l'éco-construction, protection de l'Environnement et Développement durable), Kosovo (organisation du ministère de l'Environnement), Ukraine (services d'eau et d'assainissement, développement du transport multi-modal), Montenegro (mise en place des Euro-codes en matière de construction). Quatre jumelages, sur les onze remportés, seront pilotés par des membres du CGEDD en qualité de chefs de projets (Tunisie et Kosovo).

## COORDINATION OU PRÉSIDENCE DE GROUPES BILATÉRAUX

---

Dans la continuité d'actions engagées antérieurement, plusieurs membres du CGEDD ont assumé des fonctions de coordination ou de présidence de groupes bilatéraux avec les pays suivants : Israël (coopération en matière d'environnement et d'énergies nouvelles), Russie (co-présidence du groupe de travail « Constructions et services urbains » du conseil économique, financier et commercial – ayant donné lieu notamment à des échanges sur les problèmes d'efficacité

énergétique), Chine (présidence des trois groupes Eau, assainissement et déchets, Habitat et construction, Planification, urbanisme et transports du comité de pilotage français de l'accord franco-chinois de 2007 dans le domaine du développement durable), Inde (co-présidence du groupe de travail pour la coopération dans le domaine des routes), Afrique du Sud (co-coordination de l'accord de coopération en matière de transports de 2008).

## MISSIONS S'INSCRIVANT DANS UN CADRE MULTILATÉRAL

---

Comme les années précédentes, l'action internationale du CGEDD s'est inscrite également dans le cadre d'opérations dépassant le strict cadre bilatéral.

### MISSIONS D'EXPERTISE

---

- Participation au projet d'aménagement et de développement urbain de Luang Prabang (Laos) dans le cadre du programme européen en Asie Urbs 2.
- Missions d'expertise dans le domaine portuaire dans le cadre d'interventions de la Banque mondiale en matière de transports (Mauritanie).

### COORDINATIONS, PRÉSIDENCES, MANDATS

---

- Coordination de la préparation du 6<sup>ème</sup> forum mondial de l'Eau prévu à Marseille en mars 2012.
- Coordination de la position française à la réunion des directeurs généraux de l'Aviation civile Asie-Pacifique.
- Représentation de la France à la commission méditerranéenne du Développement durable, créée dans le cadre de la convention de Barcelone.
- Présidence du partenariat mondial pour le Tourisme durable.
- Co-présidence du groupe d'experts conjoints sur le Climat du partenariat Europe-Afrique.
- Divers mandats à l'Asecna (administrateur, membre de la commission de vérification de la Sécurité).

## ÉVALUATION DES CADRES SUPÉRIEURS EN POSTE À L'INTERNATIONAL

---

Quatre missions d'évaluation des personnels du ministère en poste à l'international ont été menées avec la DAEI (agents en poste à Bruxelles dans les institutions européennes et à la représentation permanente de la France auprès de l'Union

européenne) ou avec la DGAC (agents en poste à Eurocontrol à Bruxelles et Bretigny, à la Commission européenne et à l'entreprise commune SESAR à Bruxelles).

## PARTICIPATION À DES COLLOQUES INTERNATIONAUX

---

Des membres du conseil ont participé à divers colloques en tant qu'experts, notamment sur les thèmes des énergies renouvelables, de l'environnement, du développement durable, des transports : Mexique (réunion du 24<sup>ème</sup> congrès mondial de la Route), Israël (séminaire Clean City), Liban (colloque à Beyrouth sur les immeubles tours et leur insertion dans le tissu urbain), Égypte (séminaire sur la

gouvernance locale), Nouméa (séminaire du conseil de coopération économique du Pacifique sur les « Océans en danger »), Chine (Forum international des sociétés météorologiques tenu à Xiamen), Espagne (séminaire sur les Transports urbains durables en Méditerranée tenu sous l'égide de l'Union pour la Méditerranée).

## UN SOUTIEN ACCRU À LA POLITIQUE INTERNATIONALE DU MINISTÈRE

Aux termes de la lettre de mission du vice-président de septembre 2010, le CGEDD a été chargé d'« impulser, avec la DAEI, une politique volontariste vers l'international ». Cet objectif était décliné en direction de trois groupes d'acteurs : les entreprises, les opérateurs publics sous tutelle et les services du MEDDTL. À cet effet, une mission

de plusieurs membres a été constituée pour établir un état des lieux et des propositions en vue de la promotion du savoir-faire français à l'étranger par le ministère. La mise en œuvre des recommandations de cette mission qui concernent le CGEDD constituera un axe important de son action internationale en 2012.

N°007604-01

### POUR UNE POLITIQUE VOLONTARISTE VERS L'INTERNATIONAL – LA PROMOTION DU SAVOIR-FAIRE FRANÇAIS À L'ÉTRANGER PAR LE MEDDTL

*Serge ARNAUD, Laurent BARBAROUX, Philippe BELLEC, Danielle BÉNADON,  
Aude DUFOURMANTELLE, Laurent FAYEIN, Daniel FÉDOU, Bernard FLURY-HÉRARD, Patrick LABIA,  
Jean-Marc LACAVE, Thierry LAVOUX (CGEDD)*

La promotion du savoir-faire français à l'étranger constitue l'une des dimensions de l'action internationale du MEDDTL. Globalement, le ministère fait preuve d'une bonne réactivité aux sollicitations, mais le rapport met en évidence un manque d'anticipation, une stratégie parfois balbutiante et un suivi insuffisant des actions menées.

L'activité internationale du CGEDD est significative, que ce soit en termes de mandats internationaux ou de missions effectuées. Le soutien apporté aux entreprises par le ministère est cantonné à certains aspects de la recherche et à une aide au MEFI pour la mise en œuvre du dispositif de soutien public à l'export. L'action des opérateurs pâtit de leurs disparités de situation et de taille. Dans certains secteurs (aménagement, urbanisme, espaces naturels, etc.), le besoin est patent d'un regroupement des forces.

Le rapport souligne le souhait des opérateurs d'un pilotage global et d'une meilleure articulation avec le MEDDTL. Plusieurs centaines d'accords de coopération institutionnelle ont été signés avec plus de soixante-dix pays, dont un nombre important ne sont pas « actifs ». Les directions générales sont inégalement impliquées et agissent de manière peu coordonnée.

Afin de mieux répondre aux attentes exprimées dans un contexte de resserrement des moyens, les recommandations du rapport visent à créer les conditions d'une mobilisation de l'ensemble du ministère :

- être plus à l'écoute des entreprises et de leurs besoins d'accompagnement de long terme (recherche, ingénierie, normalisation, veille, etc.),

- faciliter l'acquisition de la taille critique des opérateurs à l'international,

- mener une démarche de coopération institutionnelle plus stratégique en affinant les priorités, géographiques et thématiques,

- renforcer la coordination au sein du ministère ainsi qu'avec ses opérateurs,

- mobiliser les personnels en poste à l'étranger et au sein du ministère en menant une démarche active pour y promouvoir la culture internationale.

D'autres recommandations concernent plus spécifiquement le CGEDD :

- prendre en charge le « temps long » en se donnant les moyens d'évaluer les besoins des pays partenaires,

- renforcer l'appui aux directions pour les actions au long cours (normalisation, représentation de la France dans les instances internationales, déclinaison à l'export des filières vertes, etc.),

- valoriser l'expérience, la transversalité des compétences et la disponibilité des membres du CGEDD dans les actions de coopération du ministère, en particulier dans les opérations de jumelage institutionnel et dans le pilotage de l'assistance aux pays touchés par des crises.

n°007065-01

**COMPTE-RENDU DE LA PARTICIPATION  
À UN PROJET DE LA BANQUE MONDIALE  
AU PORT DE NOUAKCHOTT EN  
MAURITANIE**

*Jean-Claude LE CLECH (CGEDD)*

N°007525-02

**DÉCHETS INDUSTRIELS BANALS :  
SITUATION ET POLITIQUES  
MENÉES DANS QUELQUES PAYS D'EUROPE**

*Marc GRIMOT (CGEDD)*

n°007290-01

**LE DÉVELOPPEMENT DU TRAFIC DE FRET  
SUR LA LIGNE NOUVELLE PERPIGNAN-  
FIGUERAS**

*René GENEVOIS, Jean-Louis PICQUAND (CGEDD)*

N°007838-01

**COOPÉRATION ENTRE L'UNIVERSITÉ DE TONGJI (SHANGHAI) ET LES  
ÉCOLES ET INSTITUTIONS SOUS LA TUTELLE DU MINISTÈRE**

*Jean-Louis DURVILLE, Christian LÉVY (CGEDD)*

L'université de Tongji souhaite s'appuyer sur les écoles et établissements liés au MEEDTL pour mettre en place une formation en six ans d'ingénieurs du Développement durable au sein d'une école « à la française » ainsi qu'une plate-forme de recherche, avec des financements privés et

publics chinois. La constitution d'un consortium des écoles (avec l'ENTPE comme chef de file) et un comité piloté par le CGEDD (regroupant les ministères, les écoles et des personnalités) devraient permettre de mettre en œuvre le projet.





## L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

L'autorité environnementale (Ae) du CGEDD a compétence pour donner un avis sur les évaluations environnementales des projets, plans ou programmes soumis à une telle évaluation, lorsque le MEDDTL est impliqué dans la maîtrise d'ouvrage ou dans la décision à prendre sur ces opérations.

L'Ae est composée au 31 décembre 2011 de 17 personnes, dont 12 sont des membres permanents du CGEDD et 5 des personnalités qualifiées externes.

Tous ses avis sont délibérés collégialement, et rendus publics sans délai. Elle s'appuie par ailleurs sur une équipe permanente de quatre personnes : deux ingénieurs et deux personnels administratifs.

En 2011, l'Ae a rendu 94 avis, soit deux fois plus qu'en 2010, et quatre fois plus en rythme annuel qu'en 2009.

Ces avis ont porté sur :

- 5 plans ou programmes : le programme national nitrates et 4 chartes de parcs nationaux,
- 3 cadrages préalables de projets, dont un à l'amont d'un débat public,
- 86 projets : 60 relatifs aux transports (28 ferroviaires parmi lesquels celui des accès au tunnel Lyon Turin, 18 routiers, 10 fluviaux et 4 portuaires dont la plateforme intermodale du port du Havre), 16 créations ou aménagements de ZAC, et 10 dossiers divers, dont 4 dossiers d'installations nucléaires parmi lesquels le projet ITER<sup>(1)</sup> à Cadarache et le projet d'EPR<sup>(2)</sup> de Penly.

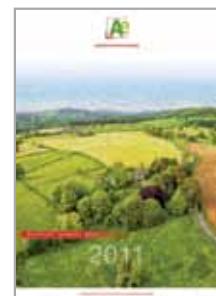
Les retours sur la prise en compte des avis de l'Ae sont maintenant plus nombreux, après deux années de fonctionnement.

Sept avis de l'Ae ont conduit les maîtres d'ouvrage à reprendre leur projet pour présenter un nouveau dossier à l'Ae. Dans la majorité des autres cas, pour les grands projets, les maîtres d'ouvrage établissent un mémoire en réponse aux recommandations de l'Ae : joints au dossier d'enquête publique, ces mémoires permettent une complète information du public sur les suites réservées à ces recommandations.

Un rapport annuel spécifique, accessible sur le site du CGEDD en donne le détail : <http://www.cgedd developpement-durable.gouv.fr>

(1) International Thermonuclear Experimental Reactor.

(2) European Pressurized Reactor.



*Michel Badré*  
Président

## COLLOQUES ET MANIFESTATIONS CGEDD 2011

### COLLOQUE IPEF

Le CGEDD a organisé le 4 octobre 2011 un colloque sur le thème « L'ingénieur, la décision et l'action publique » qui a été l'occasion de présenter le résultat d'un questionnaire adressé par Christian LEYRIT, chef du corps, à tous les ingénieurs des Ponts, des Eaux et des Forêts. Il a réuni plus de 500 personnes et a été clôturé par la ministre, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.

### LES MATINÉES DU CGEDD

Les matinées du CGEDD sont un rendez-vous régulier d'échanges et de débats sur les questions d'avenir dans les différents domaines touchant au développement durable. Un format court, 3 heures, ouvert à un public diversifié, dans le but de favoriser une attitude prospective par l'échange libre entre les conférenciers et le public. Trois matinées ont eu lieu en 2011.

25 JANVIER 2011

#### LE VÉLO AMÉNAGE LA VILLE

Ce moyen de transport est aménageur de ville à toutes les échelles en articulation avec les politiques urbaines et socio-économiques. Il interroge la place de la voiture en ville, l'étalement urbain automobile à la française, l'ingénierie de l'espace public, l'équité urbaine, etc. Pour en discuter : Hubert PEIGNÉ, coordonnateur interministériel pour le développement de l'usage du vélo, Alfred PETER, paysagiste, et Annika Annerby JANSSON, présidente du conseil municipal de Lund, en Suède.

3 MAI 2011

#### LA VILLE EST AUX PIÉTONS

Même si nous utilisons le vélo, les transports en commun, la voiture, nous sommes tous piétons à un moment ou à un autre de nos parcours, de nos existences. L'enjeu : repenser la ville à partir de ce piéton que nous sommes le plus fréquemment, cette ville qui, au XXe siècle, a été pensée pour et par la voiture. Pour en discuter : Jean-Marie DUTHILLEUL, architecte et ingénieur, créateur de l'AREP, Philippe GASSE, ingénieur transports Suisse (CITEC), Manuel SALGADO, architecte et maire adjoint à l'Urbanisme de Lisbonne.

19 OCTOBRE 2011

#### CONSTRUIRE LA VILLE PACIFIÉE

Pouvons-nous encore nous sentir en sécurité dans la foule et dans les espaces publics des villes ? Dans chaque métropole, élus, urbanistes, architectes, individus engagés trouvent des solutions : politiques, juridiques, sociales, architecturales ou culturelles. Pour en discuter : Sophie BODY-GENDROT, politologue, Michel MARCUS, magistrat, délégué général du forum pour la Sécurité urbaine et Sergio CHIAMPARINO, maire de Turin de 2001 à 2010.

### LES CONFÉRENCES EUROPÉENNES<sup>(1)</sup>

#### LE PROJET EUROPÉEN EN DÉBAT

Le CGEDD accueille depuis plusieurs années des personnalités européennes de haut niveau, députés, juges, hauts fonctionnaires. L'année 2011 a été marquée par des conférences organisées conjointement avec les corps d'inspection de l'Agriculture, des Affaires étrangères, des Finances, de l'Industrie et de l'Intérieur. Ces conférences ont permis d'accueillir en juin M. Michel BARNIER, commissaire européen, et en novembre M. Pierre VIMONT, secrétaire général exécutif du service européen pour l'Action extérieure. Elles ont été tenues dans les locaux parisiens de l'école nationale de l'Administration et ont réuni chaque fois quelques 250 personnes, principalement membres des corps d'inspection mais également des représentants d'administration centrale et des élèves de l'école des Mines, de l'école des Ponts et de l'école de Guerre. Les conférences sont mises en ligne sur le site Internet du CGEDD.

#### LES DOSSIERS TECHNIQUES

Pour les conférences dites « techniques », au premier semestre 2011, le collège « Énergie et Climat » et la mission « Europe » ont organisé une conférence sur le plan de la Commission européenne pour l'Efficacité énergétique. Au deuxième semestre, la mission « Sécurité et sûreté des transports » et la mission « Europe » ont organisé la conférence sur la sécurité dans les trois modes : maritime, aérien et ferroviaire. Les exposés des experts européens sont sur le site intranet de la mission « Europe ».

(1) Cf. aussi la partie du rapport relative à l'activité de la mission « Europe », p. 68.

## MANIFESTATIONS ORGANISÉES

### PAR LES SECTIONS

#### JOURNÉE PAYSAGE DE LA RECHERCHE

Cette journée a été organisée le 1<sup>er</sup> décembre 2010 par le collège « Recherche et technologie » conjointement avec l'académie des Technologies dans le but de comprendre le paysage de la recherche et le cadre de plus en plus complexe des institutions. La journée a rassemblé 43 personnes des missions d'inspection et des organismes scientifiques et techniques et a donné lieu à l'édition d'actes début mars 2011.

#### JOURNÉE D'ÉCHANGES SUR LES ÉTUDES SOCIO-ÉCONOMIQUES DES PROJETS DE TRANSPORT DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE LE 27 MAI 2011

Ce séminaire consacré aux projets de transport de l'Île-de-France a permis d'aborder leurs différents aspects socio-économiques et environnementaux (prévisions de trafic, répartitions population-emploi, empreinte carbone, etc.), et de faire le point sur les pratiques et les recherches en cours.

#### SÉMINAIRE CGEDD-CGAAER

Dans le cadre d'une mission de parangonnage menée par le CGEDD et le CGAAER sur la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers sous pression urbaine en Allemagne, Espagne, Belgique et Suisse, un séminaire de travail réunissant plus d'une centaine de participants s'est tenu le 18 novembre 2011 à Paris.

Autour d'une vingtaine d'intervenants étrangers, il a permis de découvrir les dispositifs mis en œuvre pour tendre vers une gestion plus économe du foncier dans ces pays européens et de les comparer avec les dispositifs français.

#### SÉMINAIRE « PRÉSENTATION DES MODÈLES LUTI (RELU-TRAN-REGIONAL ECONOMY AND LAND USE AND TRANSPORTATION) » LE 6 DÉCEMBRE 2011

Organisé conjointement avec la société du Grand Paris, il a permis au professeur Alex ANAS de l'Université de New-York à Buffalo de présenter ce modèle d'approche économique transports/habitat, ses applications à Chicago et à Los Angeles, et ses premiers résultats pour la région Île-de-France, notamment pour le métro automatique du Grand Paris. Il confirme l'implication de la section dans les études économiques des projets de transport parisiens.

#### MATINÉE RECHERCHE INVESTISSEMENTS

Cette matinée, organisée le 9 décembre 2011 par le collège « Recherche et technologie » sur le thème « Comment les pouvoirs publics préparent le futur en matière de transport, urbanisme et énergie », a permis de confronter les points de vue du commissariat général à l'Investissement, des opérateurs et de quelques projets lauréats. Elle a rassemblé plus de 50 personnes et a donné lieu à des actes.

## CONFÉRENCES DU COMITÉ D'HISTOIRE

L'année 2011 a été particulièrement fournie en journées ou demi-journées d'études, en rassemblant au total plusieurs centaines de participants.

Cinq journées ont concerné :

26 JANVIER 2011

#### LES INGÉNIEURS DES PONTS AU SERVICE DE L'AFRIQUE

12 MAI 2011

#### LE CENTENAIRE DE L'ADMINISTRATION DU TOURISME

25 MAI 2011

#### L'ÂGE D'OR DES INGÉNIEURS ÉCONOMISTES DANS LE SERVICE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET INTERNATIONALES AU COURS DES ANNÉES 1960-1978

1<sup>ER</sup> JUILLET 2011

#### LE BICENTENAIRE DE LA COMMISSION DES PHARES AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION

16 NOVEMBRE 2011

#### LES SOURCES DE LA CRÉATION DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT EN 1971

Les demi-journées ont porté sur une restitution des travaux du séminaire « Aménagement et décentralisation » et sur « Les politiques en faveur des villes moyennes menées au cours des années 1970 ».



# ANNEXES

- 1/ Rapports d'inspection publiés en 2011
- 2/ Mandats de représentation
- 3/ Publications 2011

## RAPPORTS D'INSPECTION PUBLIÉS EN 2011

FORMATION	INSPECTION DE SUIVI	INSPECTION PÉRIODIQUE	INSPECTION DES SERVICES
CRT		<ul style="list-style-type: none"> <li>AUDIT DE L'INSTITUT NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL ET DES RISQUES (INERIS)</li> <li>AUDIT DU CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT (CSTB)</li> <li>RAPPORT D'INSPECTION DU STEEGBH (SERVICE TECHNIQUE DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE, DES GRANDS BARRAGES ET DE L'HYDRAULIQUE)</li> </ul>	
CAC	<ul style="list-style-type: none"> <li>INSPECTION DE SUIVI DES SERVICES DE L'Océan INDIEN</li> </ul>		
1 <sup>re</sup> MIGT			<ul style="list-style-type: none"> <li>ISE DREAL NORD-PAS-DE-CALAIS</li> </ul>
2 <sup>e</sup> MIGT		<ul style="list-style-type: none"> <li>INSPECTION DU CETE NORMANDIE-CENTRE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>ISE CVRH ROUEN</li> <li>ISE DREAL HAUTE-NORMANDIE</li> </ul>
3 <sup>e</sup> MIGT			<ul style="list-style-type: none"> <li>ISE CETE OUEST</li> <li>ISE DREAL PAYS-DE-LA-LOIRE</li> </ul>
4 <sup>e</sup> MIGT		<ul style="list-style-type: none"> <li>INSPECTION DU SERVICE DE NAVIGATION DE TOULOUSE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>ISE DREAL MIDI-PYRÉNÉES</li> </ul>
5 <sup>e</sup> MIGT			<ul style="list-style-type: none"> <li>ISE CVRH AIX-EN-PROVENCE</li> <li>ISE DREAL PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR</li> </ul>
6 <sup>e</sup> MIGT			<ul style="list-style-type: none"> <li>ISE DDT ISÈRE</li> <li>ISE DDT RHÔNE - ACTIVITÉ ÉDUCATION ROUTIÈRE</li> <li>ISE DREAL RHÔNE-ALPES</li> </ul>
7 <sup>e</sup> MIGT			<ul style="list-style-type: none"> <li>ISE DIR EST</li> </ul>
8 <sup>e</sup> MIGT	<ul style="list-style-type: none"> <li>MISE EN PLACE DE LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT ET DE LA DIRECTION DE LA MER EN GUYANE - RAPPORT DE SUIVI</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>ISE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON</li> </ul>
4 <sup>e</sup> SECTION			<ul style="list-style-type: none"> <li>ISE DREAL CORSE</li> </ul>
6 <sup>e</sup> SECTION			<ul style="list-style-type: none"> <li>SYNTHÈSE DES INSPECTIONS DES SIX DREAL INSCRITES AU PROGRAMME 2010</li> </ul>

## INSPECTION DE RÉGULARITÉ

## AUTRE RAPPORT D'INSPECTION

## RÉFÉRENTIEL

• RÉGULARITÉ - DDTM LANDES		
• RÉGULARITÉ - DIRM MÉDITERRANÉE		
• RÉGULARITÉ - DDT CANTAL • RÉGULARITÉ - DREAL FRANCHE-COMTÉ		
• RÉGULARITÉ - DDT ARDENNES • RÉGULARITÉ - DIR-EST		
		• GUIDE MÉTHODOLOGIQUE : ÉVALUATION DES POLITIQUES LOCALES DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE
• INSPECTION DE RÉGULARITÉ SUR LES MARCHÉS DU CENTRE D'ÉTUDES TECHNIQUES MARITIMES ET FLUVIALES (CETMEF) PASSÉS AVEC LA SOCIÉTÉ KENTA (2002-2008) ET LA SOCIÉTÉ SOFRELOG (MARCHÉ RECORAM)	• RAPPORT D'ACTIVITÉS DE 2010 DU COLLÈGE GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE - RÉGULARITÉ	• GUIDE MÉTHODOLOGIQUE : RÉFÉRENTIEL SPÉCIALISÉ DE L'AUDIT DE LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ

+ 12 ENQUÊTES ADMINISTRATIVES ET 44 INSPECTIONS HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

# MANDATS DE PRÉSENTATION

## ENTREPRISES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE RFF (RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE)  
**Michel MASSONI**

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE  
L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE  
SÉCURITÉ FERROVIAIRE (PRÉSIDENT)  
**Frédéric RICO**

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA FONDATION DE FRANCE  
**Marie-Françoise SIMON-ROVETTO**

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA SOCIÉTÉ DES AUTOROUTES  
DU SUD DE LA FRANCE  
**Chantal LECOMTE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE  
DU TUNNEL ROUTIER DU FRÉJUS  
**Marie-Line MEAUX**

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE  
DU TUNNEL ROUTIER DU FRÉJUS  
**Jean-Paul OURLIAC**

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE  
DU TUNNEL ROUTIER DU FRÉJUS  
**Benoît WEYMULLER**

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'AGENCE NATIONALE  
DES FRÉQUENCES  
**Laurent RIOULT**

CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE  
DE LA MOSELLE  
**Yves MORIN**

## ÉTABLISSEMENTS PUBLICS (PRÉSENTANTS DE L'ÉTAT)

CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DE LA SA AÉROPORT DE  
MONTPELLIER-MÉDITERRANÉE  
**Jean-Yves BELOTTE**

CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DE LA SA AÉROPORTS DE LYON

**Danielle BÉNADON**

CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DE LA SA AÉROPORT  
DE MONTPELLIER-MÉDITERRANÉE  
**Jean-Philippe DURANTHON**

CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DE LA SA AÉROPORTS DE LA CÔTE  
D'AZUR (REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT)  
**Laurent FAYEIN**

CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DE LA SA AÉROPORT  
DE STRASBOURG-ENTZHEIM  
**Jean-François GRASSINEAU**

CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DE LA SA AÉROPORT  
TOULOUSE-BLAGNAC  
**Chantal LECOMTE**

CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DE LA SA AÉROPORT  
DE STRASBOURG-ENTZHEIM  
**Claude LIEBERMANN**

CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DE LA SA AÉROPORT  
DE BORDEAUX-MÉRIGNAC  
**Éric SESBOÜÉ**

CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DE LA SA AÉROPORT DE  
MONTPELLIER-MÉDITERRANÉE  
**Gérard VALÈRE**

## PORTS AUTONOMES (COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT)

PORT AUTONOME  
DE STRASBOURG (INSPECTEUR  
GÉNÉRAL DU CONTRÔLE)  
**François BORDRY**

PORT AUTONOME  
DE LA GUADELOUPE  
**Bernard BUISSON**

PORT AUTONOME  
DE MARSEILLE

**René GENEVOIS**

GRAND PORT MARITIME  
DE NANTES SAINT-NAZAIRE  
**Jean-Claude LE CLECH**

GRAND PORT MARITIME  
DE LA ROCHELLE  
**Jean-Claude LE CLECH**

GRAND PORT MARITIME  
DE BORDEAUX  
**Jean-Claude LE CLECH**

GRAND PORT MARITIME  
DE ROUEN  
**Gérard PATEY**

PORT AUTONOME  
DE DUNKERQUE  
**Gérard PATEY**

PORT AUTONOME  
DE ROUEN  
**Gérard PATEY**

PORT AUTONOME  
DU HAVRE  
**Gérard PATEY**

## AGENCES DE L'EAU

AGENCE DE L'EAU  
RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET CORSE  
(PRÉSIDENT)  
**Laurent FAYEIN**

AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE  
(MEMBRE DU CA)  
**Louis RUELLE**

AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE  
(PRÉSIDENT)  
**Jacques SICHERMAN**

AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE  
(PRÉSIDENT)  
**Philippe LAGAUTERIE**

## PARCS NATIONAUX

PARC NATIONAL DES CÉVENNES  
(MEMBRE DU CA EN TANT  
QUE PERSONNALITÉ  
À COMPÉTENCE NATIONALE)  
**Eric BINET**

PARC NATIONAL DES CÉVENNES  
(MEMBRE DU CA EN TANT  
QUE PERSONNALITÉ  
À COMPÉTENCE NATIONALE)  
**Denis CLÉMENT**

PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES  
(ADMINISTRATRICE  
PERSONNALITÉ QUALIFIÉE)  
**Marie-Odile GUTH**

CA DE LA FONDATION DE L'ENPC  
(MEMBRE REPRÉSENTANT  
LE MINISTRE « CHARGÉ  
DE L'ÉQUIPEMENT »)  
**Louis-Michel SANCHE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'ÉCOLE NATIONALE  
DE L'AVIATION CIVILE  
(VICE-PRÉSIDENCE)  
**Danielle BÉNADON**

CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT  
DE L'ENTE (PRÉSIDENT)  
**Louis RUELLE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'ÉCOLE PRATIQUE  
DU SERVICE SOCIAL  
**Isabelle MASSIN**

CENTRE NATIONAL DES ŒUVRES  
UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES  
**Dominique LEBRUN**

CENTRE NATIONAL DES ŒUVRES  
UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES  
**Christian QUÉFFELEC**

CA DE LA SOGEPA  
**Jean-Paul OURLIAC**

ASSOCIATION FRANÇAISE  
POUR LA PRÉVENTION DES  
CATASTROPHES NATURELLES  
(VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ)  
**Pierre ROUSSEL**

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA CAISSE DE GARANTIE  
DU LOGEMENT LOCATIF SOCIAL (CGLLS)  
**Marie-Dominique HÉBRARD de VEYRINAS**

## URBANISME/AMÉNAGEMENT

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION  
DITE DE « LA DÉFENSE »  
**Jean-Paul OURLIAC**

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'ANRU  
**Claude DORIAN**

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'ANRU  
**Marie-Dominique HÉBRARD de VEYRINAS**

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'ANRU  
**Jean-Paul OURLIAC**

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
D'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR IV  
DE MARNE-LA-VALLÉE  
**François-Didier LEMOINE**

## DIVERS

GROUPEMENT D'INTÉRÊT  
PUBLIC « INSERR »  
**Dominique LEBRUN**  
**Claude LIEBERMANN**

INSTITUT DES ROUTES, DES RUES ET DES  
INFRASTRUCTURES POUR LA MOBILITÉ  
(IDDRIM) - MEMBRE DU CA,  
MEMBRE DU CONSEIL STRATÉGIQUE,  
PRÉSIDENT DU COMITÉ SCIENTIFIQUE  
ET TECHNIQUE  
**Jacques ROUDIER**

INSTITUT DES ROUTES, DES RUES  
ET DES INFRASTRUCTURES POUR LA  
MOBILITÉ – IDDRIM (MEMBRE DU CA)  
**Jean-Marie TÉTART**

INSTITUT FRANÇAIS  
DE LA MER (MEMBRE DU CA)  
**Marie-Françoise SIMON-ROVETTO**

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU GIP-ODIT FRANCE  
**Gérard RUIZ**

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LADOM (L'AGENCE  
DE L'OUTREMER POUR LA MOBILITÉ,  
EX-AGENCE NATIONALE POUR  
L'INSERTION ET LA PROMOTION  
DES TRAVAILLEURS D'OUTRE-MER)  
**Alain LHOSTIS**

**ORGANISMES PERMANENTS,  
MINISTÉRIELS,  
INTERMINISTÉRIELS OU  
INTERNATIONAUX CHARGÉS  
D'UNE MISSION DE  
COORDINATION  
OU DE CONTRÔLE**

AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE  
**Michel BADRÉ**

COMMISSION DES COMPTES DES  
TRANSPORTS DE LA NATION  
**Jean-Paul OURLIAC**

COMMISSION DES COMPTES DU  
LOGEMENT  
(VICE-PRÉSIDENCE)  
**Sabine BAÏETTO-BEYSSON**

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL D'AUDIT  
**Jean-Yves BELOTTE**

COMMISSION NATIONALE  
D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL  
**François GEINDRE**

COMMISSION NATIONALE DE  
CONCERTATION PROPRIÉTAIRES/  
LOCATAIRES/GESTIONNAIRES  
(PRÉSIDENCE)  
**Isabelle MASSIN**

## ÉCOLES

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'ENPC (VICE-PRÉSIDENT)  
**Christian LEYRIT**

CONSEIL SCIENTIFIQUE  
DE L'ENPC (PRÉSIDENT)  
**Bernard LARROUTUROU**

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'ENPC (VICE-PRÉSIDENT)  
QUE PERSONNALITÉ  
À COMPÉTENCE NATIONALE)  
**Eric BINET**

**Louis-Michel SANCHE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'ÉCOLE NATIONALE  
DE L'AVIATION CIVILE  
(VICE-PRÉSIDENCE)  
**Danielle BÉNADON**

CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT  
DE L'ENTE (PRÉSIDENT)  
**Louis RUELLE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'ÉCOLE PRATIQUE  
DU SERVICE SOCIAL  
**Isabelle MASSIN**

COMMISSION NATIONALE DE PRÉVENTION DES NUISANCES <b>Jean-Philippe DURANTHON</b>	COMMISSION DE VÉRIFICATION DE LA SÉCURITÉ (CVS) DE L'ASECNA (MEMBRE) <b>Jean-Claude COULARDOT</b>	CONSEIL NATIONAL DE L'HABITAT (RAPPORTEUR GÉNÉRAL) <b>Patrick LAPORTE</b>
AUTORITÉ DE CONTRÔLE DES NUISANCES AÉROPORTUAIRES (ACNUSA) <b>Jean-Claude COULARDOT</b>	OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU (PRÉSIDENT) <b>Pierre ROUSSEL</b>	CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION ROUTIÈRE <b>Claude LIEBERMANN</b>
COMITÉ INTERMINISTÉRIEL D'AUDIT DES PROGRAMMES <b>Annick GUERBER-LEGALL</b> Hervé TORO	<b>CONSEILS NATIONAUX OU SUPÉRIEURS</b>	HAUT CONSEIL DE LA SANTÉ PUBLIQUE <b>Bernard PERRET</b>
COORDONNATEUR INTERMINISTÉRIEL POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'USAGE DU VÉLO <b>Dominique LEBRUN</b>	CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT <b>Jean-Yves BELOTTE</b>	COMITÉ CENTRAL D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ (PRÉSIDENCE) <b>Jean REBUFFEL</b>
MISSION PERMANENTE D'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE <b>Isabelle MASSIN</b>	CONSEIL NATIONAL DE SÛRETÉ DE L'AVIATION CIVILE <b>Frédéric RICO</b>	CONSEIL NATIONAL DES DÉCHETS <b>Pierre ROUSSEL</b>
<b>INSTANCES INTERNATIONALES</b>	CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AVIATION CIVILE <b>Danielle BÉNADON</b>	CONSEIL NATIONAL DU TOURISME <b>Gérard RUIZ</b>
COMMISSION INTERGOUVERNEMENTALE DE CONTRÔLE DU TUNNEL ROUTIER DU SOMPORT <b>Pierre GARNIER</b>	COMMISSION NATIONALE DES MONUMENTS HISTORIQUES <b>Michel BRODOVITCH</b>	<b>COMITÉS DE PILOTAGE ET DE SUIVI DE PROJETS</b>
COMMISSIONS FLUVIALES INTERNATIONALES <b>Yves MORIN</b>	COMMISSION NATIONALE DES SECTEURS SAUVEGARDÉS <b>Michel BRODOVITCH</b>	GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT : GROUPE N°5 <b>Christian LEYRIT</b>
DÉLÉGATION FRANÇAISE DU COMITÉ FRANCO-ITALIEN DE SUIVI DE L'AUTOROUTE FERROVIAIRE ALPINE <b>Frédéric RICO</b>	CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AVIATION MARCHANDE <b>Jean-Philippe DURANTHON</b>	GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT : GROUPE N°1 <b>Jean-Paul OURLIAC</b>
DÉLÉGATION FRANÇAISE DE LA COMMISSION INTERGOUVERNEMENTALE CHARGÉE DE SUIVRE L'ENSEMBLE DES QUESTIONS LIÉES À LA CONSTRUCTION ET À L'EXPLOITATION DE LA LIAISON FIXE TRANSMANCHE <b>Pierre GARNIER</b>	COMMISSION DE LA SÉCURITÉ DE LA CIRCULATION AÉRIENNE (CSCA) VICE-PRÉSIDENT <b>Dominique DAVID</b>	GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT : GROUPE N°4 <b>Bernard BRILLET</b>
AGENCE POUR LA SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION AÉRIENNE EN AFRIQUE ET À MADAGASCAR <b>Jean-François GRASSINEAU</b>	COMITÉ TECHNIQUE DE L'ÉLECTRICITÉ Catherine BERSANI	ASSISES DU FERROVIAIRE - COMMISSION 1) « EUROPE ET CONCURRENCE » (RAPPORTEUR) <b>Michel MASSONI</b>
	COMITÉ TECHNIQUE DE L'ÉLECTRICITÉ Daniel BURETTE	ASSISES DU FERROVIAIRE - COMMISSION 2) « GOUVERNANCE » (RAPPORTEUR) <b>Marie-Anne BACOT</b>
	COMITÉ TECHNIQUE DE L'ÉLECTRICITÉ Georges DEBIESSE	ASSISES DU FERROVIAIRE - COMMISSION 3) « ÉCONOMIE DU FERROVIAIRE » (RAPPORTEUR) <b>Jean-Philippe DURANTHON</b>
	COMITÉ TECHNIQUE DE L'ÉLECTRICITÉ (PERSONNE QUALIFIÉE – VICE-PRÉSIDENT) Philippe AUSSOURD	ASSISES DU FERROVIAIRE - COMMISSION 4) « INDUSTRIE FERROVIAIRE » (RAPPORTEUR) <b>Jean PANHALEUX</b>
	CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (CSPRT) François du FOU de KERDANIEL	ASSISES DU FERROVIAIRE (COORDONNATEUR) <b>Jean-Paul OURLIAC</b>

COMMISSION DU PROGRAMME  
NATIONAL DE REQUALIFICATION  
DES QUARTIERS ANCIENS DÉGRADÉS  
(PRÉSIDENCE)  
**Alain LECOMTE**

GROUPE STRATÉGIQUE MINISTÉRIEL  
DES COMPÉTENCES  
**Bernard BRILLET**

GROUPE STRATÉGIQUE MINISTÉRIEL  
DES COMPÉTENCES  
**Jean GUILLOT**

CONSEIL D'ORIENTATION DU CERTU  
**Alain LECOMTE**

PLAN NATIONAL DE LUTTE CONTRE  
LA POLLUTION DES COURS D'EAU PAR  
LES PCB (RÉFÉRENT PÊCHE)  
**Christian d'ORNELLAS**

COMITÉ DE PILOTAGE FRANÇAIS  
DE L'ACCORD DE DÉVELOPPEMENT  
URBAIN DURABLE (PRÉSIDENCE DU  
GROUPE « HABITAT »)  
**Georges DEBIESSE**

COMMISSION NATIONALE DE  
RÉPARTITION DES ACTIFS (CNRA) ENTRE  
RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE ET LA SNCF  
**Jean-Claude DIQUET**

COMITÉ STRATÉGIQUE CHARGÉ DE  
L'ÉLABORATION DE LA POLITIQUE  
GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ DES  
SYSTÈMES D'INFORMATION  
**Laurent FAYEIN**

COMITÉ DE PILOTAGE SUR  
L'AMÉLIORATION DE LA MISE EN ŒUVRE  
DES MESURES COMPENSATOIRES  
DE LA BIODIVERSITÉ  
**Denis LAURENS**

GROUPE DE TRAVAIL « EAU ET  
CHANGEMENT CLIMATIQUE »  
**Michel LE QUENTREC**

COMITÉ DE PILOTAGE DES ÉTUDES  
DE LA LIGNE NOUVELLE  
À GRANDE VITESSE (LGV) BRETAGNE -  
PAYS-DE-LA-LOIRE  
**Claude LIEBERMANN**

COMITÉ TECHNIQUE DE SUIVI  
DU PROJET FERROVIAIRE  
DE LA LGV RHIN-RHÔNE (PRÉSIDENCE)  
**Claude LIEBERMANN**

COMITÉ CHARGÉ DE  
L'INTERCONNEXION DES LIGNES  
GRANDE VITESSE AU SUD DE L'ÎLE-  
DE-FRANCE (PALAISEAU-VALENTON)  
(PRÉSIDENCE)

**Jean-Louis PICQUAND**

AGRICULTURE DURABLE,  
GROUPE INSTALLATION  
(MEMBRE AU TITRE DU CGEDD)  
**Philippe QUÉVREMONT**

AGRICULTURE DURABLE,  
GROUPE ÉLEVAGE  
(MEMBRE AU TITRE DU CGEDD)  
**Philippe QUÉVREMONT**

### COMITÉS ET COMMISSIONS D'EXPERTS

COMITÉ EUROPÉEN  
DE NORMALISATION CEN/TC250 –  
EUROCODES (PRÉSIDENT)  
**Jean-Armand CALGARO**

CONSEIL SCIENTIFIQUE DE  
L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE  
DE L'ACHAT PUBLIC  
**Georges DEBIESSE**

GROUPE D'ÉTUDE ET DE PROPOSITION  
DE LA RÉGLEMENTATION PARASISMIQUE  
(GEPP)  
**Jean-Louis DURVILLE**

CONSEIL SCIENTIFIQUE  
DES INDICES NOTAIRES INSEE  
**Jacques FRIGGIT**

PRÉVENTION DES RISQUES  
NATURELS – INSTANCE DE CONSEIL  
ET D'APPUI TECHNIQUE  
**Bertrand CREUCHET**

COMITÉ TECHNIQUE UTILISATION DES  
PRODUITS PÉTROLIERS (CTUPP)  
(VICE-PRÉSIDENT)

**Rémi GUILLET**

GROUPE DE TRAVAIL CHARGÉ DE  
LA RÉVISION DE L'INSTRUCTION  
TECHNIQUE POUR LA SURVEILLANCE ET  
L'ENTRETIEN DES OUVRAGES  
**Évelyne HUMBERT**

GROUPE DE TRAVAIL « BÂTIMENTS  
À FAIBLE IMPACT ENVIRONNEMENTAL »  
(PRÉSIDENCE)

**Alain LECOMTE**

COMITÉ SCIENTIFIQUE DU PROJET EOLE  
**Jean-Paul OURLIAC**

COMITÉ D'ORIENTATION DU CENTRE  
D'ÉTUDES TECHNIQUES MARITIMES  
ET FLUVIALES  
**Gérard PATEY**

CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT  
DE L'ÉCOLE NATIONALE  
DES SCIENCES GÉOGRAPHIQUES  
**Élisabeth RINIÉ**

COMITÉ DE DOMAINE  
« SYSTÈMES D'INFORMATION »  
**Élisabeth RINIÉ**

COMITÉ D'EXPERTS DU PLAN  
ÉCOPHYTO 2018  
(REPRÉSENTANT LE VICE-PRÉSIDENT  
DU CGEDD)  
**Pierre ROUSSEL**

## PUBLICATIONS 2011



Rapport illustré par Aude Léonard.

### LE RAPPORT ANNUEL 2010

LES RAPPORTS ANNUELS DU CGEDD  
sont disponibles au téléchargement :  
<http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr>



### LES ÉCHOS CGEDD N°66 ET N°67

#### LE MAGAZINE EXTERNE DU CGEDD

12 pages en quadrichromie, trimestriel, 3300 exemplaires. Cette publication est diffusée aux collectivités locales, conseils généraux, régionaux, préfectures, cabinets ministériels, auprès des services d'inspection des autres administrations, des grandes écoles, des services du ministère et de ses établissements publics. 2 numéros ont été publiés en 2011, ils sont téléchargeables :

<http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr>



### CGEDD À LA UNE

LA LETTRE D'INFORMATION INTERNE DU CGEDD :  
4 pages, mensuel, 1000 exemplaires. 7 numéros et 8 suppléments ont été publiés en 2011.  
Cette publication est diffusée à l'ensemble des agents du CGEDD, à l'association Blaise Pascal. Cette lettre est mise en ligne sur le site intranet du CGEDD.

### LA LETTRE VEILLE MÉTÉO ET CLIMAT

LA LETTRE VEILLE MÉTÉO ET CLIMAT est une publication du Conseil général de l'Environnement et du Développement durable réalisée par la section « Sciences et Techniques », et le collège « Énergie et Climat ». 6 numéros sont parus en 2011.  
<http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/la-lettre-veille-meteo-et-climat-r179.html>

## LES ACTES DU COLLOQUE 2011

COLLOQUE 2011 : « L'INGÉNIEUR, LA DÉCISION ET L'ACTION PUBLIQUE »

Les actes du colloque 2011 des ingénieurs des Ponts, des Eaux et des Forêts (IPEF), qui a eu lieu le 4 octobre 2011 aux Salons de l'Aveyron, figurent sur le site du CGEDD : <http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr>



## LA LETTRE MENSUELLE SUR L'ÉVOLUTION DU PRIX DES LOGEMENTS SUR LE LONG TERME

[http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php3?id\\_rubrique=138](http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=138)

Cette page du site du CGEDD, actualisée mensuellement, fournit des statistiques historiques sur l'évolution de 1200 à 2011 :

- du marché immobilier d'habitation : prix de cession et loyers, nombre et valeur des transactions, crédit immobilier, dette immobilière et pouvoir d'achat immobilier des ménages, construction, etc.,
- et de son environnement : revenu par ménage, taux d'intérêt, inflation, valeur des autres investissements (actions, obligations, or), nombre de ménages, etc.,

Ces données sont présentées dans une perspective à long terme et rapportées à quelques tendances longues.

## LES ACTES ÉVÉNEMENTIELS 2011

COLLOQUE IPEF : <http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/2011-colloque-des-ingenieurs-des-r416.html>

CONFÉRENCES EUROPÉENNES : <http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/le-service-europeen-pour-l-action-a1161.html>

INVESTISSEMENTS D'AVENIR : <http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/les-investissements-d-avenir-les-a1202.html>

LES MATINÉES DU CGEDD : <http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/les-matinées-du-cgedd-r292.html>



## «POUR MÉMOIRE», LA REVUE DU COMITÉ D'HISTOIRE

POUR MEMOIRE, la revue du comité d'Histoire, créée en 2006 et diffusée à 2500 exemplaires, pour faire connaître, aux agents du ministère autant qu'au grand public, l'histoire des administrations, dont le ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement est l'héritier. Publication semestrielle, à laquelle s'ajoute parfois un hors-série annuel rapportant un événement particulier.

- Hors-série, octobre 2011 : *La loi de 1930 à l'épreuve du temps* : les sites, atouts pour les territoires ; actes de la journée d'études du 29 novembre 2010 ; JO : Loi du 2 mai 1930 (PDF - 9572 Ko).
- Hors-série, août 2011 : *1810-2010, 200 ans d'inspection des installations classées* ; actes de la journée d'études du 10 novembre 2010.

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Pour-memoire-la-revue-du-Comite-d.html>

## INVITATIONS AU «MATINÉES DU CGEDD»

Les matinées du CGEDD sont un rendez-vous régulier d'échanges et de débats sur les questions d'avenir dans les différents domaines touchant au développement durable. Trois matinées ont eu lieu en 2011.



## LE PROGRAMME DE TRAVAIL 2012

EXTRAIT DE L'AVANT-PROPOS

DE NATHALIE KOSCIUSKO-MORIZET

« J'attends du Conseil général qu'il mobilise sa capacité d'expérience, les compétences et le talent de ses membres au service des priorités sur lesquelles nous sommes attendus par l'ensemble des départements ministériels, les collectivités locales, les partenaires publics et privés, les milieux associatifs, bref toutes les composantes de la « gouvernance à cinq » du Grenelle, et au-delà la nation toute entière. »

---

**DIRECTEUR DE PUBLICATION**  
Christian LEYRIT

---

**COMITÉ DE RÉDACTION**

Catherine BALLATORE  
Laurent BARBAROUX  
Danielle BÉNADON  
Michel BOUVIER  
Louis BRISSET  
Christine DELCOURT  
Marie-Pierre DOIZELET  
Sylvain LEBLANC  
Michel GUILLORET  
Monique MORIN  
Pascal PASTURAL  
Pierre ROUSSEL  
Patrick PALUS  
Bernard PERRET  
Louis-Michel SANCHE  
Alexandra SUBRÉMON

---

**SECRÉTARIAT DE RÉDACTION**  
Monique MORIN

---

**CRÉDITS PHOTOS / PORTRAITS**  
MEDDTL / SG.DICOM : Gérard CROSSAY

---

**CONCEPTION**  
AMARANTE, 53 rue Lemercier, Paris 17e  
Sophie FOURNIER VILLIOT  
Barbara CAUDRELIER

Préparation de copie  
Sarah CARLIER

Photographes  
Pierre MAIRÉ, Monique POILPRÉ  
et Thierry ROQUET  
© Tous droits réservés, mai 2012

N° ISSN : 2104-1679  
Imprimerie IPP / Imprimerie Verte  
Papier FSC

